

Page 19

Bulletin
des doctorants
et jeunes chercheurs
du Centre d'Histoire
du XIX^e siècle

n° 15/Printemps 2026

DOCTORIALES 2025

- . Histoire quantitative et sources numériques, un terrain à sonder
- . Genre et famille : une filiation à explorer



Comité d'organisation des doctoriales

Marie-Ange CANVILLE, Nina MEISEL, Loan PEUCH

Comité de lecture :

Nina MEISEL, Loan PEUCH

Secrétariat de rédaction : Sophie LHERMITTE

En couverture : Portrait de famille dans le jardin, Lardenne, Haute-Garonne

Auteur : Trutat, Eugène (1840-1910). Photographe

Gallica - BNF

Page 19

**Bulletin des doctorants et jeunes chercheurs
du Centre d'histoire du XIX^e siècle**

Doctoriales 2025

**. Histoire quantitative et sources numériques,
un terrain à sonder**

. Genre et famille : une filiation à explorer

Sommaire

Doctoriales 2025

Histoire quantitative et sources numériques, un terrain à sonder

5

- 09** • Histoire quantitative et sources numériques : la mise en données de l'histoire
Marie CARLIN
- 21** • Retronews : corne d'abondance ou mirage de la recherche en histoire contemporaine ?
Balthazar DOMBRET
- 37** • Faire de l'histoire à l'aube des intelligences artificielles génératives : perspectives,
prospectives
Pierre JULHES & Thomas MAROT
- 59** • Enregistrer, quantifier et contrôler les migrations dans une ville industrielle du
Luxembourg : Dudelange, fin XIX^e-XX^e siècles
Alex RELICOVSKI
- 77** • Germanosearch et le portail « archives disséminées » : enjeux méthodologiques et
numériques pour l'étude des migrations allemandes aux XIX^e et XX^e siècles
Théo BEHRA

Genre et famille : une filiation à explorer

- 95** • Retranscription de la table ronde modérée par Claire-Lise GAILLARD (Ined) et discutée
par Camille CAPAROS (Université Aix-Marseille, TELEMMe), Chloé CHATRIAN (Paris 1
Panthéon Sorbonne) et Adelaïde MARINE-GOUGEON (Sorbonne Université).
- 122** • Présentation des auteurs

Doctoriales

**. Histoire quantitative
et sources numériques,
un terrain à sonder**

Introduction

« Histoire quantitative et sources numériques » : la mise en données de l'histoire

Marie CARLIN

Depuis les travaux pionniers d'Ernest Labrousse¹ et de Fernand Braudel², la méthodologie quantitative s'est imposée comme un outil fécond d'analyse historique, notamment dans le champ de l'histoire économique et sociale. L'approche sérielle et structurée de sources chiffrées (livres de compte, registres, recensement...) ainsi que l'application des méthodes de la science statistique à la science historique ont permis de mettre en relief les dynamiques de longue durée et de dégager irrégularités et ruptures. En se dégageant de l'histoire purement factuelle, l'analyse sérielle met ainsi en lumière les mouvements de fond qui structurent les sociétés.

Cette « mise en données de l'histoire³ » s'impose dans les années 1950, jusqu'à connaître un certain âge d'or dans les années 1970 et 1980 autour des historiens dits de la 2^e génération des *Annales*, suivi d'un relatif déclin dans les années 1990. Il faudra alors attendre la fin des années 1990, mais surtout 2000/2010 pour voir revenir un intérêt aux grands traitements sériels : avec les grandes campagnes de numérisation des gisements documentaires et l'augmentation des capacités de traitement et d'analyse des données, les humanités numériques ont élargi les analyses à des corpus plus vastes et variés, favorisant l'émergence de concepts nouveaux comme celui de lecture distante. Ce glissement méthodologique, qui conjugue rigueur statistique et innovation technologique, a alors permis de repenser les usages et les potentialités du quantitatif dans l'écriture de l'histoire.

Avec l'ouverture au grand public des grands modèles de langue, dont la manifestation la plus spectaculaire fut le lancement en novembre 2022 de Chat GPT par l'entreprise américaine OpenAI, il semblerait que l'histoire quantitative entame un nouveau cycle. Les promesses offertes par la masse de données disponibles et les nouveaux outils – apprentissage automatique, traitement du langage naturel, reconnaissance de formes ou modélisation de

1. LABROUSSE Ernest, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques), Faculté de droit de l'université de Paris, Paris, Dalloz 1932.

2. BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949.

3. CLAVERT Frédéric, *Mise en données du monde, mise en données de l'histoire ? L'histoire contemporaine à l'ère numérique*, 12 juillet 2013, Consulté le 26 août 2025. <https://doi.org/10.58079/pluf>.

réseaux – ouvrent des perspectives inédites pour l’exploration des sources et l’analyse à grande échelle, non sans poser également des questions fondamentales sur les cadres épistémologiques : traçabilité des résultats, gestion de la preuve, reproductibilité de la recherche mais aussi formes d’interprétation historique... Face à ces nouveaux enjeux, il convient de penser un modèle méthodologique partagé, articulant rigueur scientifique, réflexivité critique et maîtrise des données et des outils. L’enjeu n’est pas tant de céder à l’attrait de l’automatisation, qui éloigne de la connaissance des sources, que de construire collectivement des pratiques historiographiques nouvelles.

Les fondateurs

10

Ernest Labrousse, par son analyse des conjonctures économiques de la France à la veille de la Révolution⁴, impose la méthodologie quantitative comme un outil majeur de l’écriture de l’histoire économique et sociale. Dans la thèse de doctorat qu’il soutient en 1932⁵, l’historien démontre le caractère cyclique de l’économie sous l’Ancien Régime, alternance de crises et de continuité, et met en lumière le rôle central que la crise frumentaire a pu jouer dans le déclenchement de la Révolution française. En construisant des séries statistiques à partir de sources jugées mineures, telles que les mercuriales – indicateurs des prix des matières premières et des produits manufacturés – l’historien met en évidence les logiques profondes et les cohérences internes des structures économiques et sociales, marquant une rupture décisive avec l’histoire événementielle traditionnelle⁶. Ces premiers travaux posent les bases d’une historiographie statistique qui dépasse rapidement la seule histoire économique pour investir d’autres champs de la discipline comme l’étude de la démographie⁷, l’histoire des mouvements sociaux, l’histoire du livre et de la lecture... En jetant les bases d’une nouvelle grille de lecture des sources, Labrousse marque la discipline pendant une cinquantaine d’années.

Cette mise en chiffre des sources s’accompagne d’un changement des pratiques. Dans un article fondateur publié en 1959, François Furet et Adeline Daumard exposent les potentialités d’un traitement mécanique des sources – ici des archives notariales – par le biais de la mécanographie⁸. L’objectif des auteurs est de montrer comment le traitement mécanisé de données permet de renouveler la compréhension des structures économiques et sociales à long terme.

Le recours à la mécanographie – technique de traitement automatisé par cartes perforées – suppose toutefois une étape cruciale de normalisation et de codage de

4. LABROUSSE Ernest, *La crise de l’économie française à la fin de l’Ancien régime et au début de la Révolution* (2^e édition), Paris, Presses universitaires de France, 1944.

5. LABROUSSE Ernest, *Op.cit.*, 1932.

6. BORGHETTI Maria-Novella, « L’histoire à l’épreuve de l’expérience statistique : l’histoire économique et le tournant des années 1930 », *Revue d’Histoire des Sciences Humaines*, n° 6(1), 2002. <https://doi.org/10.3917/rhsh.006.0015>.

7. ROSENTAL Paul-André, « La nouveauté d’un genre ancien : Louis Henry et la fondation de la démographie historique », *Population*, n° 58(1), 2003. <https://doi.org/10.3917/popu.301.0103>.

8. DAUMARD Adeline, FURET François, « Méthodes de l’Histoire sociale : les Archives notariales et la Mécanographie », dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 14^e année, n° 4, 1959. <https://doi.org/10.3406/ahess..2865>.

l'information : il s'agit d'extraire des archives les éléments significatifs, de les classer selon des critères homogènes et de les rendre lisibles par la machine⁹. Ce travail de structuration préalable, que les auteurs décrivent minutieusement, préfigure les problématiques contemporaines de constitution et de nettoyage des jeux de données dans les humanités numériques.

Cette approche comporte déjà une conscience aiguë des limites de la quantification. La codification transforme les archives richement nuancées (actes de mariages et de décès, formulations, contextes) en séries numériques et, de ce fait, appauvrit ou « écrase » certaines informations qualitatives importantes. Le choix même des variables peut introduire des biais et exige donc un traitement long et spécialisé d'où la nécessité d'une réflexion méthodologique soigneuse sur la sélection des catégories. Mais elle met surtout en lumière les vertus heuristiques de la donnée structurée : la capacité à vérifier la cohérence interne des sources, à repérer des régularités, et à faire émerger des tendances invisibles à l'échelle du document individuel.

À ce titre, l'article de 1959 peut être lu comme une étape marquante dans l'histoire longue des humanités numériques. En cherchant à « faire parler » des archives notariales à grande échelle grâce à un processus mécanique, Furet et Daumard esquissent déjà l'idée que la technique, qu'elle soit mécanographique hier ou algorithmique aujourd'hui (le terme « informatique » ne sera inventé qu'en 1962¹⁰), ne sert pas juste à produire des données, mais à comprendre et interpréter les faits.

Si l'histoire quantitative n'a jamais marqué d'hégémonie complète sur la discipline historique¹¹, la statistique et les traitements de masse deviennent dans les années 1970 et 1980 presque garantes de la scientificité¹². Pour Emmanuel Leroy Ladurie, l'historien doit ajouter des compétences techniques de programmation à son arsenal, car seule l'histoire quantifiable mérite le statut de scientifique¹³.

Pourtant, les années 1980, et surtout 1990, marquent le recul de la méthode. En 1989, Bernard Lepetit constate que l'histoire quantitative n'est plus à la mode¹⁴. L'analyse des grands mouvements s'éclipse au profit d'une histoire plus sensible, le déclin du structuralisme, le changement de focale vers une microhistoire¹⁵, précipite la chute du quantitatif, ou du moins son « relatif discrédit¹⁶ ». Ce recul vient sans doute aussi des promesses trompeuses de l'automatisation : « la désaffection croissante de la communauté des historiens à l'égard de pratiques lourdes, complexes, parfois inabouties et souvent frustrantes¹⁷ », auxquelles les historiens ne sont pas suffisamment

9. *Ibid.*, p. 688

10. CLAVERT Frédéric, « Vers de nouveaux modes de lecture des sources », dans *Le temps des humanités digitales*, édité par Olivier Le Deuff. FYP Éditions, 2014.

11. RUIZ Émilien, *Faire une histoire quantitative de l'État ? Quelques réflexions historiographiques*. Devenir historien-ne, 13 juillet 2015, Consulté le 5 juillet 2025, 2015 « Depuis la lune de miel qui suivit les études fondatrices d'Ernest Labrousse dans les années 1930 et 1940, de ruptures en réconciliations, il n'a jamais véritablement été de soi que l'histoire et la statistique aient été faites l'une pour l'autre ». <https://doi.org/10.58079/njrz>

12. DAUMARD Adeline, FURET François, *op. cit.*, 1959 « Scientifiquement parlant, il n'est d'histoire sociale que quantitative ».

13. « En France aussi, un pronostic s'impose en ce qui concerne l'histoire quantitative telle qu'elle sera pratiquée dans les années 1980 : dans ce domaine au moins, l'historien de demain sera programmeur ou ne sera plus », Emmanuel Le Roy Ladurie, *Le territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1973, p. 11-14.

14. LEPETIT Bernard, « L'histoire quantitative : deux ou trois choses que je sais d'elle », *Histoire & Mesure*, 1989 volume 4 - n° 3-4. *Varia*.

15. *Ibid.*, p.9.

16. *Ibid.*, p.8.

17. BÉAUR Gérard, « Âge critique ou âge de raison ? Les dix ans d'Histoire & Mesure », *Histoire & Mesure*, 1996 volume 11 - n° 1-2, p.7.

formés¹⁸. De fait, la prophétie d'Emmanuel Leroy Ladurie sur l'historien programmeur ne se réalisera pas¹⁹.

Et pourtant, quelques années plus tard, plusieurs phénomènes concomitants vont redonner du souffle à une nouvelle forme d'histoire quantitative. L'arrivée de la micro informatique et des ordinateurs personnels, la mise en réseau des chercheurs avec l'arrivée d'Internet sont contemporains des grandes campagnes de numérisations dans les institutions patrimoniales telle que la BnF ou les archives départementales. En faisant sortir les collections des murs des institutions, elles facilitent non seulement le travail des chercheurs mais amorcent la prochaine révolution des humanités numériques.

La numérisation des savoirs

La Bibliothèque nationale de France, telle qu'elle est pensée par François Mitterrand en 1988, inclut déjà cette notion de réseau « télématique et télévisuel » qui devait « rendre ces livres accessibles aux universités et écoles de la France entière »²⁰.

De fait, la numérisation des fonds commence dès 1990, avec des ambitions déjà fortes autour de la reconnaissance d'image et de texte : il faut que la Bibliothèque se dote d'une collection numérique pour l'ouverture du site de Tolbiac, prévue pour le 30 octobre 1996²¹. Cette collection doit se constituer de 100 000 ouvrages, soit l'équivalent de 30 millions de pages imprimées. 90 % du fonds sera numérisé en mode image et 10 % en mode texte avec un logiciel de reconnaissance automatique de caractères (OCR)²². Ces expérimentations autour des nouveaux modes de diffusion s'accompagnent d'une réflexion sur les usages possibles de ces nouvelles collections. À l'initiative de l'établissement, un groupe de chercheurs et d'ingénieurs, mené par Bernard Stiegler et Philippe Aigrain, travaille à imaginer un dispositif expérimental de lecture et d'écriture numériques, qui prend nom de poste de lecture assistée par ordinateur (PLAO)²³.

Le PLAO, installé dans les espaces recherche, doit offrir aux chercheurs des « stations de lecture active », permettant non seulement l'accès direct aux documents numérisés, mais aussi la constitution de bibliothèques numériques personnelles, des systèmes d'annotation et d'édition de texte, des possibilités d'analyse lexicographique et d'exploitation de corpus et la manipulation de données textuelles.

Le groupe rassemble majoritairement des ingénieurs et fait appel à des enseignants-chercheurs qualifiés, appelés « grands lecteurs »²⁴, pour tester et définir les

18. *Ibid.*, p.8.

19. « Je regrette cette phrase qui est évidemment inexacte. Néanmoins, il est évident que les ordinateurs permettent aujourd'hui plus qu'hier un développement de l'histoire quantitative. », Emmanuel LE ROY LADURIE, *Une vie avec l'histoire : mémoires*, Paris, Tallandier, 2014, p.166-168.

20. BÉQUET Gaëlle, *Trois bibliothèques européennes face à Google*, Paris, École nationale des chartes, 2015, p.54. <https://doi.org/10.4000/books.enc.14063>

21. BOUCHER Thierry, *La numérisation des imprimés à la Bibliothèque nationale de France*, Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur de bibliothèques, ENSSIB, 1994, p.16-17.

22. *Ibid.*

23. BÉQUET Gaëlle, *op. cit.*, p.60-61.

24. *Ibid.*, p.60.

fonctionnalités de la station de lecture. Ces chercheurs (archéologues, historiens, sociologues, littéraires etc.), expriment des attentes précises en lien avec leur domaine de recherche, ce qui n'est pas sans conséquence sur la politique documentaire de numérisation : ils doivent pouvoir trouver les grands classiques de leur domaine de recherche²⁵. Ce travail autour d'une première bibliographie numérique, centrée sur un fonds de textes fondamentaux, reflète une démarche rigoureuse mais également très sélective, excluant largement des pans entiers de collections comme les images, jugées sans intérêt par les chercheurs. Cette orientation a suscité des critiques, notamment sur le fait que le PLAO favorise un modèle de lecture savante, alors que la Bibliothèque affiche comme objectif la démocratisation de l'accès au savoir.

Bien que le PLAO n'ait pas été reconduit après 1993, il a laissé une empreinte durable sur la réflexion autour de la mise en place d'une bibliothèque numérique et sur le devenir des services à la recherche²⁶, permettant ainsi d'alimenter les débats sur la place de l'utilisateur dans la construction du savoir numérique et inspiré un autre très grand projet de la BnF : sa bibliothèque numérique Gallica.

D'abord pensée comme la « bibliothèque de l'honnête homme »²⁷, la première version de 1997 donne accès à 2 500 imprimés libres de droit et 10 000 images²⁸. La question de la mise à disposition se pose : comment exposer les documents, comment restituer l'échelle, quels services nouveaux cette mise en ligne peut-elle rendre à l'utilisateur à distance... ? Ces questions, déjà largement débattues au cours des expérimentations précédentes, aboutissent à la reproduction fidèle du fac-similé, en mode image, sans OCR²⁹.

En 2004, l'annonce du programme *Google Books*, visant la numérisation massive des collections des plus grandes bibliothèques mondiales, suscite une réaction immédiate de la Bibliothèque nationale de France. Par la voix de son président Jean-Noël Jeanneney, elle affirme la nécessité de mettre en œuvre un vaste plan de numérisation pour garantir la visibilité du patrimoine écrit européen face au risque d'une domination culturelle américaine³⁰ (Jeanneney, 2005). Il s'agit alors de passer de 6 000 numérisations par an à 100 000. L'établissement se donne donc, à travers des investissements, mais aussi de la formation et des recrutements, les moyens de franchir cette marche titanesque : 40 postes supplémentaires et 10 millions d'euros par an sont demandés à la tutelle³¹. Avec l'accroissement des capacités de numérisation de masse, la BnF commence à réfléchir à de nouveaux modes d'interrogation des collections, d'accompagnement de la recherche et de valorisation des collections et intègre l'OCR dans ses marchés de numérisation dès 2005³².

Grâce à l'OCR, les images numérisées ne sont plus de simples fac-similés mais

25. *Ibid.*

26. *Ibid.* p.111.

27. *Ibid.* p.62.

28. BERMES Emmanuelle, *Le numérique en bibliothèque : naissance d'un patrimoine : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France (1997-2019)*, Paris, École nationale des chartes, 2020, p.14.

29. *Ibid.* p.22.

30. JEANNENEY Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut*, Paris, Mille et une nuits, 2005.

31. BERMES Emmanuelle, *op.cit.*, p. 28.

32. *Ibid.* p.32.

gagnent une dimension textuelle permettant l'indexation plein-texte, les recherches par mots-clés et partant, l'analyse de masse. Cette combinaison entre accès distant et outillage des corpus a sans doute permis l'émergence d'une méthodologie transversale qui renouvelle les modes d'analyse et d'interprétation des sources, en mobilisant les outils numériques au service des questionnements des sciences humaines et sociales³³.

Le tournant des années 2000 et l'émergence des humanités numériques

14

L'émergence des humanités numériques dans les années 2000 a marqué un tournant décisif dans l'évolution de la méthodologie quantitative en histoire, en renouvelant profondément les pratiques de collecte, de traitement et d'analyse des données. Grâce à la numérisation massive des sources et la possibilité de la recherche plein texte, les historiens peuvent désormais travailler sur des corpus d'une ampleur sans précédent et ne plus seulement compter, mais dénombrer. Ce changement de focale permet non seulement de revisiter les objets traditionnels de l'histoire quantitative mais également d'adopter des méthodologies nouvelles, dont l'une des plus remarquables est celle de lecture distante des sources.

L'introduction d'une apparente dichotomie entre deux modes de lecture – lecture distante (*distant reading*), lecture rapprochée (*close reading*) – a été élaborée par Franco Moretti, chercheur en littérature de l'université de Stanford, qui suggère de traiter les œuvres comme des ensembles structurés, produits par des dynamiques collectives et évolutives, que seule une analyse à grande échelle peut mettre en évidence. La lecture proche, qui suppose une connaissance intime du texte, est selon lui biaisée³⁴, car elle ne s'intéresse – nécessairement – qu'à une minorité d'œuvres, souvent occidentales et consacrées, en ignorant la majorité de la production littéraire. Ce type de lecture empêche donc de comprendre les grands phénomènes historiques (évolutions des genres, des formes, des marchés, etc.) qui ne peuvent apparaître qu'à l'échelle d'une analyse de masse des textes. *A contrario*, la lecture distante, qui se base sur plusieurs milliers d'ouvrages, permet de dégager des tendances, structures et évolutions globales de la littérature (par genres, thèmes, formes, réseaux, etc.) qu'une lecture rapprochée ne permet pas de percevoir³⁵. Loin de s'opposer, ces deux types de lecture doivent se compléter.

Transposée au champ historique, cette perspective ouvre des pistes pour revisiter les sources sérielles, dépasser la fragmentation documentaire et envisager des régularités de longue durée. En ce sens, le distant reading rejoint les ambitions fondatrices de l'histoire quantitative, tout en les réinscrivant dans un environnement numérique qui

33. BURDICK Anne, DRUCKER Johanna, LUNENFELD Peter, PRESNER Todd et SCHNAPP Jeffrey, *Digital Humanities*. Cambridge, MA, The MIT Press, 2012.

34. MORETTI Franco, *Conjectures on World Literature*, NLR 1, janvier-février 2000, p. 55. doi.org/10.64590/hxj

35. MORETTI Franco, *Distant Reading*, Londres, Verso Books, 2013, p. 48.

renouvelle profondément les pratiques de collecte, de traitement et d'interprétation des données. Ainsi, loin d'être une pratique obsolète, la quantification historique a connu dans les années 2010 un renouveau méthodologique propre à repenser les articulations entre données et sources³⁶.

Cependant, cette nouvelle méthodologie d'analyse des sources requiert des approches qui ne font pas traditionnellement partie de l'outillage historien³⁷ : c'est non seulement une nouvelle chaîne de traitement qui doit être mise en place, mais aussi tout un réseau d'acteurs que l'historien/ne doit entraîner dans son sillage, depuis les institutions patrimoniales qui fabriquent les collections numériques, jusqu'aux ingénieurs qui maîtrisent les langages informatiques et permettent de construire les outils d'analyse et les interfaces de valorisation. Tout ceci concourt à bouleverser le travail des historien.ne.s, en (re)mettant au centre les notions de « collaboration » et de « transdisciplinarité », mais invite aussi à une forme de réflexivité épistémologique : les chercheurs doivent être conscients des structures techniques et des médiations qu'ils utilisent pour identifier les biais ou les erreurs, mais aussi permettre de rejouer la recherche et assurer la gestion de la preuve. Les principes méthodologiques qui structurent les humanités numériques — transparence du code, traçabilité des chaînes de traitement, explicitation des preuves et identification rigoureuse des sources — se trouvent aujourd'hui fragilisés par les technologies d'IA, dont les modèles opaques, les processus d'inférence difficilement vérifiables et la variabilité des sorties rendent plus incertaines les conditions de reproductibilité et de contrôle épistémologique.

Et maintenant ?

S'il n'y a pas de véritable rupture technologique, l'usage récent des grands modèles de langues (LLM) et multimodaux (VLM) dans les disciplines des SHS annonce une nouvelle étape pour l'histoire quantitative. Grâce aux modèles de traitement automatique du langage et aux outils de reconnaissance d'entités ou de détection de motifs, les historiennes et historiens peuvent désormais envisager l'analyse de corpus d'une ampleur sans précédent.

Les premiers essais de ChatGPT dans l'exploration de documents archivistiques montrent le potentiel de l'IA pour automatiser la transcription, la normalisation et l'analyse des sources, ouvrant la voie à un accès élargi aux fonds historiques³⁸.

Dans un article de 2025, Simons, Zichert et Wüthrich³⁹ analysent les usages potentiels des grands modèles de langage pour l'histoire, la philosophie et la sociologie des sciences. Selon eux, l'apport principal de ces modèles réside dans leur capacité à traiter massivement des documents dits non structurés (correspondances, articles de presse, mémoires, ouvrages...). Alors que les approches antérieures imposent de segmenter et de baliser manuellement les contenus pour en tirer parti, les grands

36. ZALC Claire, LEMERCIER Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008.

37. KEMMAN Max, *Trading Zones of Digital History*, De Gruyter Oldenbourg, 2021, p.118-119. Kemman décrit comment les historiens doivent adopter des méthodes venues de l'informatique et des sciences des données pour analyser les sources numériques.

38. SPINA Salvatore, *Artificial Intelligence in archival and historical scholarship workflow: HTS and ChatGPT*. 2023. [10.48550/arXiv.2308.02044](https://doi.org/10.48550/arXiv.2308.02044)

39. SIMONS Arno, ZICHERT Michael, WÜTHRICH Adrian, « Expanding Conceptual Histories: Using Contextualized Word Embeddings for the History and Philosophy of the Virtual Particle Concept », *Computational Humanities Research*, 2025, 1–22. [doi:10.1017/chr.2025.10013](https://doi.org/10.1017/chr.2025.10013).

modèles de langage introduisent la possibilité d'exploiter directement ces corpus hétérogènes en identifiant automatiquement des entités, des thèmes ou des structures, déplaçant ainsi la frontière entre documents « lisibles » et documents « exploitables » en unités de sens.

Ils offrent ainsi des possibilités inédites de classification automatique, de repérage de motifs interprétatifs et de mise en relation d'éléments dispersés dans les textes, qui excèdent la simple indexation ou l'extraction lexicale rendue possible par l'OCR.

La facilité d'accès, à ce jour partiellement gratuite, le coût d'entrée technique presque nul, la puissance et la capacité de traitement peuvent pousser la tentation de substituer la puissance computationnelle à l'analyse critique.

16

Mais les auteurs mettent en garde contre plusieurs risques méthodologiques, et notamment le manque de transparence sur les corpus d'entraînement.

Les modèles grand public ne donnent pas accès à leurs données d'entraînement. On suppose que la plupart provient de données aspirées sur le web, sans véritables exigences de qualité, essentiellement entraînées sur des objets contemporains et par conséquent inadaptés à l'interprétation des objets de recherche historiques. Or la qualité des données de sortie d'un système d'information dépend de la qualité des données d'entrée. Une autre étude de 2025, testant plusieurs LLM sur un ensemble de questions historiques spécialisées, montre que les taux de réponse exacte ne dépassent pas 46 %, avec de forts biais régionaux⁴⁰. À cela s'ajoute le problème de la dépendance croissante à des modèles propriétaires, opaques et peu stables, qui empêche la reproductibilité et la vérification des résultats.

Dans ce contexte, le rôle de l'historien demeure central. La communauté des historiens produit depuis plusieurs décennies des données d'une grande robustesse scientifique, élaborées selon des protocoles rigoureux, documentées et soumises à l'évaluation par les pairs. Ces données, parce qu'elles sont solidement construites et adossées à des pratiques critiques stabilisées, constituent un matériau précieux pour le développement de modèles spécialisés fondés sur des méthodes et des standards communs. Si les sciences humaines et sociales disposent aujourd'hui d'outils pour détecter, corriger ou compenser des données défailtantes, elles ne disposent en revanche d'aucun mécanisme permettant de rectifier des méthodes insuffisamment fondées. Or, les communautés de recherche en SHS mesurent encore mal la qualité intrinsèque de leurs données et, plus encore, la valeur qu'elles représentent pour d'autres champs disciplinaires, notamment ceux mobilisant des approches computationnelles ou quantitatives.

L'avenir de l'histoire quantitative dépendra donc moins de l'automatisation des traitements que de la capacité de la communauté historique à articuler, de manière collective, des pratiques outillées, transparentes et réflexives⁴¹.

40. « AI chatbots still can't accurately answer high-level history questions: study », New York Post, 20 janvier 2025, <https://nypost.com/2025/01/20/business/ai-still-cant-answer-questions-about-history-study/>.

41. VALLERIANI Matteo, « Large Language Models That Power AI Should Be Publicly Owned », *The Guardian*, 26 mai 2025, <https://www.theguardian.com/technology/2025/may/26/large-language-models-that-power-ai-should-be-publicly-owned>.

Bibliographie

SIMONS Arno, ZICHERT Michael, WÜTHRICH Adrian, « Expanding Conceptual Histories: Using Contextualized Word Embeddings for the History and Philosophy of the Virtual Particle Concept », *Computational Humanities Research*, 2025, 1–22. doi:10.1017/chr.2025.10013

BÉAUR Gérard, « Âge critique ou âge de raison ? Les dix ans d'Histoire & Mesure », *Histoire & Mesure*, 1996 volume 11 - n°1-2. *Varia*.

BERMES Emmanuelle, *Le numérique en bibliothèque : naissance d'un patrimoine : l'exemple de la Bibliothèque nationale de France (1997-2019)*, Paris, École nationale des chartes, 2020.

BORGHETTI Maria-Novella, « L'histoire à l'épreuve de l'expérience statistique : l'histoire économique et le tournant des années 1930 », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 6(1), 2002. <https://doi.org/10.3917/rhsh.006.0015>.

BOUCHER Thierry, *La numérisation des imprimés à la Bibliothèque nationale de France, Mémoire d'études pour le diplôme de conservateur de bibliothèques*, ENSSIB, 1994.

BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949.

BURDICK Anne, DRUCKER, Johanna, LUNENFELD, Peter, PRESNER, Todd et SCHNAPP, Jeffrey, *Digital_Humanities*, Cambridge, MA, The MIT Press, 2012.

CLAVERT Frédéric, *Mise en données du monde, mise en données de l'histoire ? L'histoire contemporaine à l'ère numérique*, 12 juillet 2013, Consulté le 26 août 2025. <https://doi.org/10.58079/pluf>

CLAVERT Frédéric, « Vers de nouveaux modes de lecture des sources », *Le temps des humanités digitales*, édité par Olivier Le Deuff. FYP EDITIONS, 2014.

DAUMARD Adeline, FURET, François, « Méthodes de l'Histoire sociale : les Archives notariales et la Mécanographie », dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 14^e année, n° 4. <https://doi.org/10.3406/ahess..2865>

GAËLLE Béquet, *Trois bibliothèques européennes face à Google*, Paris, École nationale des chartes, 2015. <https://doi.org/10.4000/books.enc.14063>

- JEANNENEY Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut*, Paris, Mille et une nuits, 2005.
- KEMMAN Max, *Trading Zones of Digital History*, De Gruyter Oldenbourg, 2021.
- LABROUSSE Ernest, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques), Faculté de droit de l'université de Paris, Paris, Dalloz 1932.
- LABROUSSE Ernest, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien régime et au début de la Révolution* (2^e édition), Paris, Presses universitaires de France, 1944.
- LEPETIT Bernard, « L'histoire quantitative : deux ou trois choses que je sais d'elle », *Histoire & Mesure*, 1989 volume 4 - n° 3-4. *Varia*.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Le territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1973.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Une vie avec l'histoire : mémoires*, Paris, Tallandier, 2014.
- MEADOWS R. Darrell et STERNFELD Joshua, « Artificial Intelligence and the Practice of History », *American Historical Review*, septembre 2023. https://www.researchgate.net/publication/374261251_Artificial_Intelligence_and_the_Practice_of_History
- MORETTI Franco, *Conjectures on World Literature*, NLR 1, janvier–février 2000. doi.org/10.64590/hxj
- MORETTI Franco, *Distant Reading*, Verso, Londres – New York, 2013.
- ROSENTAL Paul-André, « La nouveauté d'un genre ancien : Louis Henry et la fondation de la démographie historique », *Population*, n° 58(1), 2003. <https://doi.org/10.3917/popu.301.0103>.
- RUIZ Émilien, *Faire une histoire quantitative de l'État ? Quelques réflexions historiographiques*. *Devenir historien-ne*, 13 juillet 2015, Consulté le 5 juillet 2025. <https://doi.org/10.58079/njrz>
- SPINA Salvatore, *Artificial Intelligence in archival and historical scholarship workflow: HTS and ChatGPT*. 2023. 10.48550/arXiv.2308.02044

VALLERIANI Matteo, « Large Language Models That Power AI Should Be Publicly Owned », The Guardian, 26 mai 2025, <https://www.theguardian.com/technology/2025/may/26/large-language-models-that-power-ai-should-be-publicly-owned>.

ZALC Claire, LEMERCIER Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008.

Retronews : corne d'abondance ou mirage de la recherche en histoire contemporaine ?

Balthazar DOMBRET

21

La presse a joué un rôle important dans notre formation de chercheur. Pour nos deux mémoires¹, *Retronews* fut d'un grand secours. L'importance des médias imprimés pour la recherche en histoire contemporaine va croissante, notamment depuis les travaux de Dominique Kalifa² ou de Anne-Claude Ambroise-Rendu³. Les apports de la presse pour la recherche historique sont nombreux, en particulier à partir de la III^e République et la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

À travers ces sources, les historiens peuvent essayer de retrouver la diversité des idées présentes à une époque donnée. Il est possible de retrouver les nouvelles qui passionnent l'opinion publique de manière quotidienne. Les journaux sont désormais incontournables pour l'histoire des représentations. En histoire des concepts, la presse permet de rendre compte de leur perméabilité à une audience non spécialiste. Pour révéler les évolutions de l'image de la Parisienne, Emmanuelle Retaillaud s'appuie sur une diversité de journaux allant de *L'Humanité* à *Vogue*⁴. Dans son habilitation à diriger des recherches, Éric Fournier utilise – entre autre sources – trente titres de journaux différents⁵. Dans son récent ouvrage, *Citoyens policiers*, Arnaud-Dominique Houte exploite intensivement la presse dans son ensemble⁶. S'il existe des limites et des biais à l'utilisation de la presse, on pourrait multiplier les exemples de catégories de recherche historique qui bénéficient de ces sources.

Malheureusement les réalités physiques humaines, qui limitent chercheur et chercheuse, rendent difficiles les études exhaustives des journaux sur de longues périodes ou l'utilisation d'un corpus trop large. Chercher à étudier chaque numéro dans son intégralité devient rapidement une tâche sisyphéenne. C'est pour cette raison qu'il n'est pas rare que les études qui utilisent la presse

1. Mémoire de Master 1 : *Réception et la représentation des barbares sous la III^e République, 1870-1914*, sous la direction des professeurs DUMÉZIL Bruno et HOUTE Arnaud-Dominique, Sorbonne Université, 2020 ; mémoire de Master 2 : *Les accidents d'automobiles à travers la presse, 1919-1929*, sous la direction du professeur Arnaud-Dominique HOUTE, Sorbonne Université, 2022.

2. KALIFA Dominique, *L'encre et le sang*, Paris, Fayard, 1995.

3. AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Petits récits et désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III^e République à la Grande Guerre*, Paris, Seli Arslan, 2004.

4. RETAILLAUD Emmanuelle, *La Parisienne – Histoire d'un mythe. Du siècle des Lumières à nos jours*, Paris, UH Seuil, 2020.

5. FOURNIER Éric, *La critique des armes – Une histoire d'objets révolutionnaires*, Montreuil, Libertalia, 2019.

6. HOUTE Arnaud-Dominique, *Citoyens policiers*, Paris, La Découverte, 2024.

comme source principale, se concentrent sur les Unes ou sur des pages précises des journaux.

Rechercher l'utilisation d'un terme ou d'une expression en dehors de quelques pages prédéfinies peut rapidement se révéler hasardeux, et principalement relever de la sérendipité. À cela s'ajoutent des conditions de conservations diverses. Par exemple le fond d'archives du *Parisien libéré*⁷, des années 1950 aux années 1990, conservé à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, a subi les affres du temps. Cela rend difficile, voir impossible, l'utilisation de certains numéros. On comprend donc rapidement à quel point la presse peut bénéficier d'une numérisation et d'une informatisation de ses fonds. La recherche dématérialisée permet-elle de palier à tous ces problèmes ? Est-il possible grâce aux outils numériques d'allier analyse qualitative et quantitative ?

I - Des lendemains qui chantent grâce à Retronews ?

C'est pour répondre à toutes ces problématiques physiques et à toutes ces difficultés de recherche que *Retronews* entre en scène. Contrairement à Gallica qui permet d'effectuer des recherches sur plusieurs types de sources, *Retronews* se concentre exclusivement sur la presse. Le site est développé par BnF-Partenariats, filiale de la Bibliothèque nationale de France, et est disponible depuis 2016. Avec plus de 2,8 millions de fascicules disponibles entre le 30 mai 1631 et le 14 décembre 2022, il est devenu une base de données incontournable pour les historiens et les historiennes des périodes modernes et contemporaines. En profitant des avancées technologiques de la reconnaissance optique des caractères (OCR), la plateforme offre des possibilités d'enquêtes très poussées aux chercheurs et chercheuses.

En fonction des paramètres de la recherche, il est possible d'obtenir des résultats très précis sur l'utilisation d'un terme ou d'une expression par la presse nationale ou régionale. Le moteur de recherche offre la possibilité de chercher un mot, un groupe de mots ou même une expression précise. Il est également possible de faire des recherches en excluant des termes. On comprend bien les immenses promesses qu'apportent alors cet outil : sur près de quatre siècles, il serait possible de retrouver l'évolution d'un mot, d'une expression, d'un concept ; à travers des sources qui peuvent refléter les diversités d'opinions de la population, davantage que des sources universitaires ou administratives. À bien des égards, la presse – qu'elle soit française ou d'autres nationalités – peut être vue comme un lieu de mémoire des sociétés modernes et contemporaines⁸.

La dématérialisation offre également l'immense avantage d'être accessible aux chercheurs sans contrainte géographique ou temporelle. Les requêtes se font en quelques secondes. Certaines recherches offrent une abondance de résultats.

7. Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, *Le Parisien libéré*, 0-TER-005 et 1-TER-1254.

8. KALIFA Dominique, RÉGNIER Philippe, THÉRENTY Marie-Ève et VAILLANT Alain, *La civilisation du journal : Histoire culturelle et littéraire de la presse au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.

Pour notre mémoire de Master 1, nous avons pu retrouver des éditoriaux inventant des origines barbares au mot « Boche », permettant d'alimenter l'esprit de revanche. Les « Boches » descendrait du légendaire chef Teutobochus, ce qui explique leur barbarie supposée⁹. Ce sont parfois des dizaines de milliers d'articles qui sont proposés aux chercheurs et chercheuses. Il semble difficile de faire une analyse qualitative d'une telle quantité de sources. Pourtant, la polysémie des mots et des concepts semble produire beaucoup de faux positifs dans les résultats disponibles.

Dans le cadre de notre recherche de Master 2, alors que beaucoup de fonds d'archives étaient fermés à cause de la pandémie de COVID19, Retronews présentait l'avantage d'être accessible peu importe la situation sanitaire. Après avoir été interpellé par les listes de « victimes de la route » en Une des numéros du *Parisien Libéré* dans les années 1950, nous en sommes venus à travailler sur les accidents d'automobiles à travers la presse pendant les Années Folles. Cette période est marquée par un glissement sémantique important. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, « l'automobile est alors un bien de luxe, en la possession quasi exclusive de la noblesse et de la bourgeoisie aisée¹⁰ ». Le propriétaire d'une automobile impliquée dans un accident est donc nécessairement un individu fortuné pour l'opinion publique. Le responsable d'un accident devient un « écraseur », dont l'automobile est le dernier avatar de la violence des riches contre les pauvres¹¹. Toutefois, après la guerre un nombre important de véhicules militaires se retrouvent sur le marché d'occasion et accessible à une population moins argentée. Ainsi, le concept d'« écraseur » ne correspond plus à l'expérience de la route – et de l'accident – des contemporains. Comme le note le journaliste Hervé Lauwick dans *L'Intransigeant* en 1925 : « le boucher, le boulanger, le moindre épicier de village ont leur camionnette, et le veau, le poulet, et le plus infime des petits pois ne vont plus autrement que sur des pneus confort et dans une rapide quatre cylindres¹². »

Toutefois, nous avons été confrontés à plusieurs problèmes qui nous ont empêchés d'utiliser de manière brute certaines données. Par exemple, les termes « chauffard » ou les « chauffards », qui se développent avant la Première Guerre mondiale, renvoient à plusieurs « M. Chauffard » ou « Mme Chauffard » sans lien avec un quelconque accident. Son ancêtre « l'écraseur » renvoie également à de la publicité pour des « écraseurs » de pommes de terres ou des vides maisons dans lesquels sont disponibles ces ustensiles pendant l'entre-deux-guerres.

Ces problèmes nous ont empêché d'utiliser telles quelles les données fournies par l'outil graphique de *Retronews*. Nous nous permettons ici une petite parenthèse méthodologique : pour contourner ces problèmes, il nous a été nécessaire de trier les résultats par une recherche qualitative. Après avoir isolé un peu plus de deux milles articles dans les favoris *Retronews*, nous avons utilisé un script en python pour accélérer le téléchargement et l'indexation des articles sélectionnés dans un logiciel

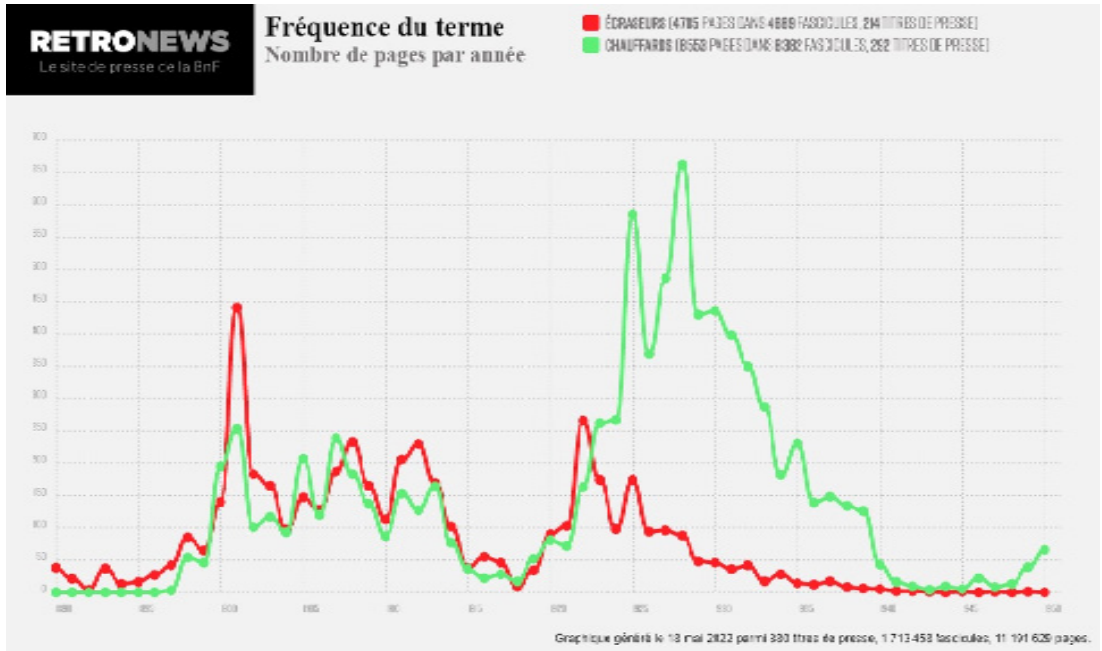
9. *L'Écho de Paris*, « Alboches, Boches », 6 octobre 1914. Disponible sur *Retronews*.

10. FRIDENSON Patrick, « La société française et les accidents de la route (1890-1914) », *Ethnologie française*, tome 21, n°3, violence, brutalité, barbarie (Juillet-Septembre 1991), p. 306-313.

11. *Ibid.*

12. *L'Intransigeant*, « Les temps modernes – En revenant de Brive... », 14 janvier 1925. Disponible sur *Retronews*.

tableur. Il est important de préciser qu'en 2020-2021, le site était très lent. Utiliser un outil externe pour ce téléchargement nous a permis de gagner du temps, mais cela aurait pu être fait manuellement via les outils du site. La difficulté est renforcée lorsque nous cherchons à produire des analyses et des graphiques sur de longues périodes. Les graphiques permettent toutefois de constater rapidement l'augmentation ou la diminution de l'utilisation d'un ou plusieurs termes sur une même période. Le graphique ci-dessous témoigne du changement linguistique qui s'opère après la guerre lorsque l'automobile se démocratise et que le concept d'« écraseur » ne correspond plus à la réalité perçue par les contemporains.



Fréquence des termes "écraseurs", "chauffards" - Généré sur Retronews

Les lenteurs de l'outil, et les faux résultats, ne sont pas les seules difficultés auxquelles les chercheurs et chercheuses doivent rester attentives en travaillant sur ces sources. À la polysémie s'ajoutent les évolutions diachroniques linguistiques, inhérentes à toute société humaine, qui s'accroissent avec le développement de la presse. Ainsi, des mots et des concepts évoluent, certains tombent en désuétude. Il est important de garder cet ancrage historique et de ne pas appliquer des clefs de lecture de l'histoire immédiate aux sources. Dans le cadre de nos recherches actuelles sur les expériences des violences interindividuelles à Paris entre 1900 et 1932, nous sommes amenés à nous intéresser à des concepts encore existants : la légitime défense, le port d'arme, le sentiment d'insécurité¹³.

13. CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, *Histoire des émotions – Volume 3. De la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2017, p. 307-323.

Par exemple, le terme « insécurité » semble connaître une fréquence comparable à celle que nous connaissons actuellement, avec plus de 35 000 résultats entre 1900 et 1939 dans l'ensemble des titres de presse disponible sur *Retronews* pour cette période. Il est donc tentant d'appuyer son analyse sur cette donnée quantitative. Pourtant, dans l'entre-deux-guerres, ce terme renvoie à plusieurs réalités différentes : insécurité économique, politique, internationale, monétaire, spirituelle, physique, etc. En précisant la recherche avec « l'insécurité des rues », nous obtenons 241 résultats, « l'insécurité à Paris » renvoie à 89 résultats et 209 pour « l'insécurité en banlieue », quant à « l'insécurité des campagnes », nous obtenons 69 résultats¹⁴. Face à la masse des résultats renvoyant à « insécurité » en général, il semble que l'insécurité liée à la violence ne soit pas la priorité pour les contemporains.

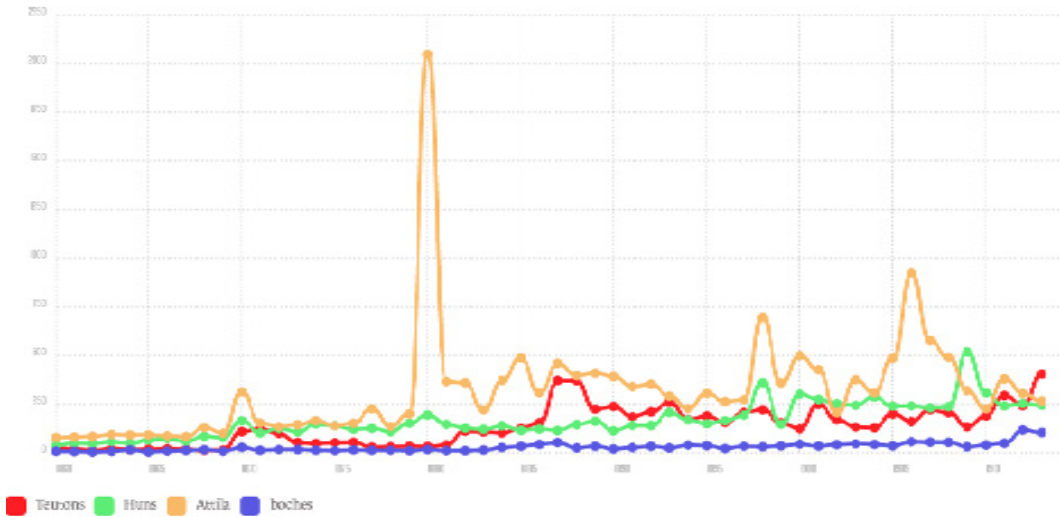
Il est important de faire attention aux doublons, en particulier lorsque l'on s'intéresse aux faits-divers. Il faut également garder en tête qu'il est possible que certains faits rapportés ne se soient jamais produits : « dans cette perspective, c'est moins le degré de véracité que la part d'effectivité qui importe, moins de démêler le vrai du faux que d'évaluer leurs articulations dans la constitution des concrétions sociales ou culturelles¹⁵. »

Le site offrait un outil d'analyse diachronique *via* des graphiques montrant les évolutions de la fréquence des termes étudiés. Ces données, qui traduisent l'usité ou la désuétude, sont précieuses pour l'histoire des sensibilités, des opinions, des concepts et, plus largement, pour toute histoire sociale. Cet outil n'est plus disponible depuis février 2025.

Nous allons vous présenter des graphiques extraits de notre mémoire de master 1. Pour cette recherche, nous nous sommes appuyés sur des termes précis qui ne laissent pas de place à des problèmes d'interprétation comme avec les termes « chauffard » ou « écraseur ». Les graphiques permettent de déterminer rapidement les pics d'utilisation et donc sur quelle période se concentrer. Par exemple, le pic d'utilisation d'Attila en 1880 correspond aux « Noces d'Attila », un opéra sorti la même année. On constate également des pics en fonction des tensions internationales avec l'empire Allemand. Cela est particulièrement net pour « Boches » qui n'est que peu usité avant 1914. On voit bien sur le graphique suivant l'évolution sur le temps long du mot « barbare ». D'abord revitalisé sous la Révolution française pour opposer les autochtones Gaulois du peuple aux Barbares Francs envahisseurs de la noblesse, le terme n'est que peu usité jusqu'à la guerre franco-prussienne de 1870. Après la défaite, l'Allemand prend les traits du Barbare de l'antiquité tardive et devient le principal ennemi de la France. Il est important ici de ne pas confondre la figure du Barbare et la figure du Sauvage, bien que certaines caractéristiques se croisent. En effet, le Barbare représente une version négative du civilisé sans aucune possibilité de changement.

14. Recherche effectuée par l'auteur le 02/05/2025.

15. KALIFA Dominique, « Usages du Faux. Faits divers et romans criminels au 19^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54^e année, n°6 (Novembre-Décembre 1999), p. 1345-1362.



© RetroNews 2020 - L'utilisation de ce graphique est soumise aux CGU et CCV du site RetroNews.fr en vigueur

Fréquence des termes «Teutons», «Huns», «Attila», «Boches» - Généré sur Retronews

Il peut être une source de fierté lorsqu'il est un ancêtre, par exemple les Gaulois, mais il n'est que source de haine lorsqu'il est un ennemi¹⁶. Le Sauvage, quant à lui, représente une figure à civiliser¹⁷. Il est une mission pour le civilisateur : le Sauvage est un civilisé en puissance¹⁸. Ainsi, dans la presse, le terme barbare ne renvoie presque exclusivement qu'à l'ennemi Allemand. Pour les commentateurs et commentatrices contemporaines, le terme de « barbare » reste privilégié pour désigner le II^e Reich. Cet usage est particulièrement net lorsqu'il est comparé avec d'autres termes désignant précisément le peuple allemand ou leurs dirigeants.

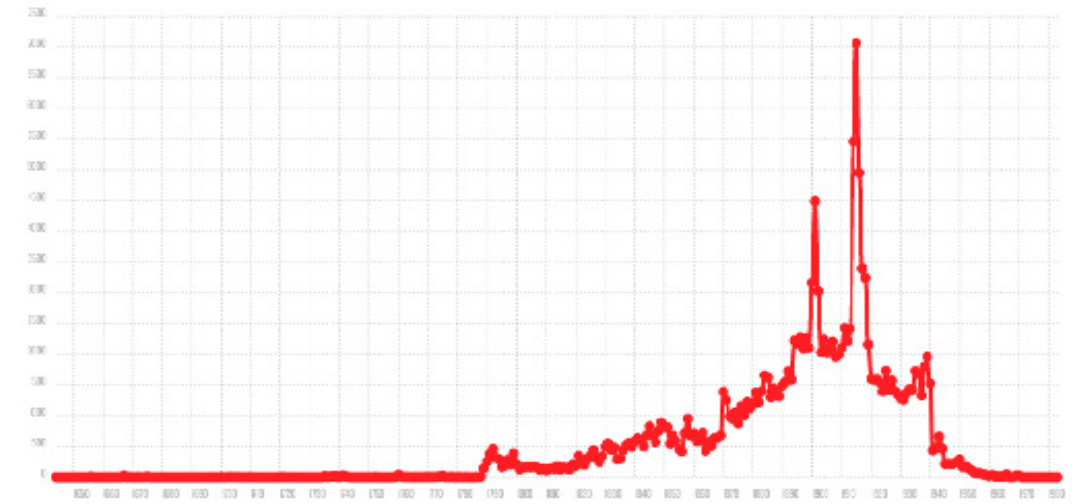
Le dernier graphique montre bien que le terme « Boches », peut-être le terme péjoratif le plus connu pour désigner les Allemands, est au final peu usité avant 1910 avec moins de 50 occurrences par an à travers la presse nationale et régionale. Les termes renvoyant à l'imaginaire Barbare connaissent un plus grand succès dans la presse. Cela est corroboré par une forte production culturelle marquée par les images des Barbares entre 1870 et 1914 : opéra, chansons, chromos, couvertures de cahiers d'écoliers, publicités, jeux et jouets.

En tenant compte des biais et des faux positifs, ces graphiques sont très utiles aux chercheurs et chercheuses. Il est donc fort regrettable de ne plus y avoir accès désormais. Il est toutefois possible que ces problèmes ne soient que temporaires. Une question nous apparaît incontournable : comment faire un travail de recherche qui serait basé uniquement sur des archives dématérialisées si celles-ci peuvent ne plus être accessibles ?

16. DUMÉZIL Bruno (Dir.), *Les barbares*, Paris, PUF, 2016, Chapitre 5 [version epub].

17. CHAPPEY Jean-Luc, *Sauvagerie et civilisation – Une histoire politique de Victor de l'Aveyron*, Paris, Fayard, 2017.

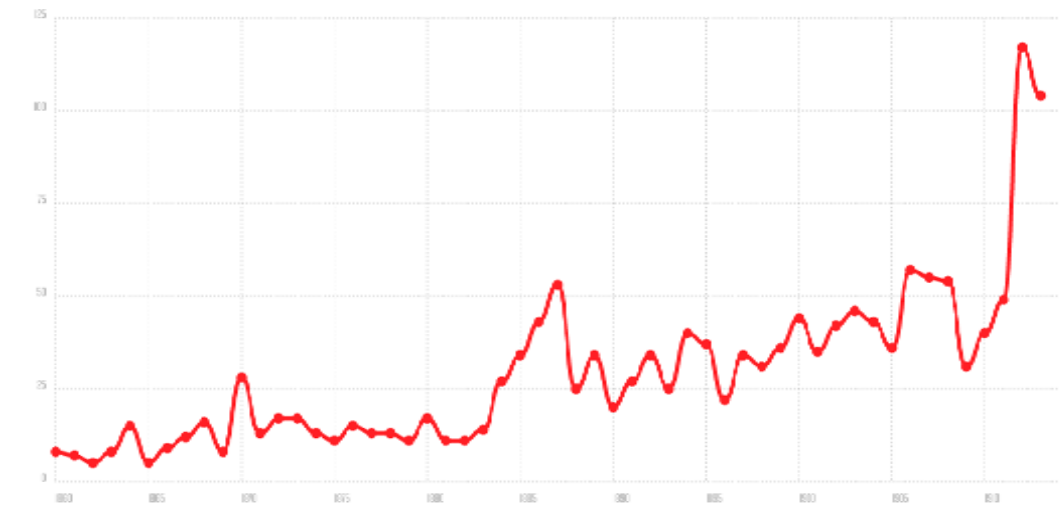
18. BANDEIRA JERONIMO Miguel, GONÇALVES DORES Hugo, MATASCI Damiano, *Repenser la « mission civilisatrice ». L'éducation dans le monde colonial et postcolonial au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2020.



■ Italiques

© RetroNews 2020 - L'utilisation de ce graphique est soumise aux CGU et CGV du site RetroNews.fr en vigueur

Généré sur *Retronews*



■ boches

© RetroNews 2020 - L'utilisation de ce graphique est soumise aux CGU et CGV du site RetroNews.fr en vigueur

Généré sur *Retronews*

II - Les violences dans la presse, une retranscription du réel ?

28

Les faits-divers violents font les choux gras de la presse. Si l'on peut remonter au XVII^e siècle avec les « canards sanglants¹⁹ », c'est avec l'affaire Tropmman en 1869 qu'ils deviennent un objet de consommation de masse²⁰. Toutefois, au-delà de leur fonction cathartique, ils jouent également un rôle dans la prise de conscience des problèmes d'une société donnée. Il est fort à parier qu'une étude sur le temps long, à travers le prisme d'un fait-divers précis comme les violences conjugales ou les violences sexuelles, démontre que c'est bien leur multiplication dans les médias – et donc la multiplication des témoignages – qui amène à une prise de conscience à travers le « récit commun d'une vie partagée²¹ ». Comme le soulève Anne-Claude Ambroise-Rendu : « l'anecdote ne suffit pas à faire un fait divers, pas plus que l'attestation ne suffit à constituer l'événement. S'il faut un acteur et un témoin pour que l'événement ait eu lieu, il faut aussi un narrateur pour qu'il soit mis en récit²² ». L'historienne parvient à cette conclusion concernant la prise de conscience des problèmes de la pédophilie : « ce que les écrivains [...] avaient échoué à faire, les médias l'ont réussi²³ ». Sans cette prise de conscience, qui passe par une transmission d'expériences, aucun changement n'est possible :

Car ce qui s'est produit – en dehors de [notre] expérience propre –, [nous] ne l'[apprenons] que par le discours ou le récit. Même s'il a pu – par moments – n'être qu'un facteur secondaire dans l'accomplissement des choses faites et subies, le langage, sitôt qu'un événement appartient au passé, redevient le facteur principal sans lequel aucun souvenir ou aucune transposition scientifique de ce souvenir ne sont possibles. Le primat anthropologique du langage dans la représentation de l'histoire passée acquiert ainsi un statut épistémologique. Car c'est par le langage qu'il faut déterminer ce qui, dans l'histoire passée, a été conditionné par le langage et ce qui ne l'a pas été. Anthropologiquement, toute « histoire » se constitue par la communication orale et écrite des générations coexistantes, qui se transmettent mutuellement leurs expériences respectives²⁴.

Le fait-divers est vecteur d'expérience. Il est également un objet clivant et polarisant. À ce titre, il joue un rôle anthropologique important dans une société où les relations sociales ne sont plus limitées à de petites unités de population. Le sentiment d'appartenance à une communauté élargie, au-delà du cadre familial, passe aussi par les expériences transmises par le fait-divers. Dans une société où les votes de chaque citoyens – et citoyennes depuis 1944 – se valent²⁵, il nous apparaît difficile de rejeter l'importance du fait-divers.

Pour mieux comprendre les rapports des Parisiens et des Parisiennes à la violence, l'étude des journaux est incontournable – en particulier avec l'immense quantité de

19. LEVER Maurice, *Canards sanglants – Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.

20. KALIFA Dominique, *L'encre et le sang*, op. cit.

21. AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Petits récits et désordres ordinaires*, op. cit., p. 10.

22. *Ibid.*

23. AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Histoire de la pédophilie XIX^e-XXI^e siècle*, Fayard, Paris, 2014, version epub.

24. KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, op. cit., p. 144.

25. Comme le rappelle Georges CLEMENCEAU : « Le principe du suffrage universel ne permet aucun compromis. Il donne le même droit au savant et à l'ignorant ; il le donne en vertu du droit naturel. » cité par ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen*, Gallimard, Paris, 1922, p. 11.

résultats disponibles pour les termes renvoyant à des actes violents. S'intéresser aux violences physiques en tant qu'événements, par l'utilisation de la méthode quantitative, donne la sensation de pouvoir analyser toute la violence en tant que concept. Ces phénomènes ont la particularité de toucher l'individu dans son intégrité physique, dans sa chair et dans sa psyché. Ils affectent également le collectif et ce à plusieurs niveaux : dans sa représentation de lui-même, dans sa morale, dans sa volonté d'une société pacifiée et policée. Ces thèmes sont particulièrement importants pour la III^e République, qui joue une part de sa légitimité sur l'apaisement de la société. Les expériences individuelles des violences entrent en tension avec les attentes collectives d'une société qui se veut apaisée. Cette tension participe à la constitution d'une vision collective et d'une vision individuelle de la citoyenneté.

La presse joue donc un rôle essentiel. Pourtant, à moins de regarder le contexte d'utilisation, il n'est pas possible de distinguer un coup de couteau représenté dans un feuilleton d'un coup de couteau rapporté dans un fait-divers dans les 150 000 résultats disponibles pour « coup de couteau » entre 1900 et 1939. De plus, de nombreux articles parlent d'une même affaire ou font l'actualisation d'une affaire en cours. La structure même du récit journalistique et les différences de style, d'une plume à l'autre, compliquent davantage l'utilisation brute de ces données. Du fait réel, « c'est-à-dire non-langagier²⁶ », nous basculons rapidement dans différentes réalités.

Après avoir intensivement utilisé des sources numériques en master, nous avons voulu, pour notre travail de doctorat, retrouver la matérialité des sources. Les registres analytiques des procès-verbaux et mains courantes des commissariats de quartiers de Paris, bien qu'arides et austères, remplissent parfaitement leur office. En nous laissant guider par ces « vestiges²⁷ » du passé, nous en sommes venus à travailler sur la question des expériences des violences interindividuelles à Paris entre 1900 et 1932. Les archives policières sont notre principale source. Toutefois, pour saisir toute la complexité de la réalité des affaires présentes dans les registres et leur réceptions par l'opinion publique, il est nécessaire d'ouvrir notre recherche à la presse. C'est pour cette raison que nous partons de l'étude qualitative, à travers les répertoires analytiques des procès-verbaux et mains courantes des commissariats des quartiers de Paris, afin de nous diriger vers une approche quantitative. Il est ainsi possible, à travers la presse, de connaître l'écho de chaque affaire – retenue par le chercheur – auprès des contemporains et contemporaines.

La violence, notion « protéiforme », offre un champ d'observation trop large pour être observée dans sa totalité. Il convient de se concentrer sur les « violences particulières²⁸ » qui ressortent de notre principale source – les registres des procès-verbaux et mains courantes des commissariats de Paris. Ainsi, nous pourrions mettre en évidence les événements où la violence est un moyen de régler les conflits et ceux

26. KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, op. cit., p. 152.

27. KOSELLECK Reinhart, *Le Futur passé*, Paris, Éditions EHESS, 2016, p. 222-224.

28. FARCY Jean-Claude, « La violence et les historiens (France, période contemporaine) », dans *Violence, conciliation et répression*, édité par Aude Musin, Xavier Rousseaux et Frédéric Vesentini, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2008. Consulté en ligne le 25/12/2024.

où des violences prédatrices, gratuites, et parfois quotidiennes semblent émerger. Nous ne parlerons toutefois pas de violences ordinaires. Les violences sont des actes qui placent les acteurs dans des cadres extraordinaires – hors situation de guerre. Parler de violences ordinaires, nous apparaît comme une banalisation des violences. Plusieurs questions se posent alors à nous : comment définir les violences rencontrées quotidiennement ? Quelle est la place de la violence dans la société ? Quelle place occupe la violence entre les citoyens dans la vision que nous avons de la citoyenneté ? Quelles sont les conditions, et comment se mettent-elles en place, pour que les violences puissent advenir dans la société ? Une autre question, plus difficile peut-être, émerge alors en négatif : quelles sont les conditions pour que les violences n’adviennent pas ? À travers les meurtres, les assassinats, les viols et violences sexuelles, les coups et blessures volontaires, les vols avec violences, le port d’armes prohibées, les rébellions et les accidents de la circulation, nous tenterons de comprendre comment les violences influencent notre rapport à l’autre et notre rapport à la citoyenneté.

Nous nous permettons ici de vous donner des exemples extraits de nos recherches actuelles. Commençons par une affaire de meurtre. Le 23 mai 1928, « vers 8h45 du matin », trois coups de feu sont entendus dans l’hôtel du 29 rue Fontaine. Les « gardiens cyclistes » qui interviennent trouvent sans difficulté l’auteur des tirs. Le tireur est atteint de « tuberculose pulmonaire ». La maladie étant à un stade avancé, il se sait condamné.

C’est pour cette raison qu’il a tiré trois balles de son pistolet Unique 10 de calibre 6,35mm sur « sa femme ». Il affirme aux deux gardiens que sa femme et lui avaient convenu de se suicider. Elle lui a demandé de la tuer puis de retourner l’arme contre lui, ce qu’il n’a pas réussi à faire. Toutefois, la scène de crime semble révéler une réalité différente dans le rapport des gardiens. Tout indique « qu’il y a eu résistance de la victime ». Cette réaction semble infirmer la version du tireur sur un double suicide romantique. L’absence de penchant suicidaire est confirmée le lendemain par les oncles de la victime. Pourtant, 10 journaux présentent l’affaire sous l’angle du double suicide romantique raté – sur les 15 qui en parlent. Cette vision de l’histoire est reprise jusque dans la presse anglophone²⁹. Cette romantisation du meurtre banalise la violence de l’évènement et affaiblit son caractère extraordinaire³⁰. Il est intéressant de noter que ce meurtre est le seul répertorié par la police du quartier Saint-Georges pour l’année 1928³¹. Il s’agit donc d’un évènement important de la vie du quartier. Toutefois, en plaçant la focale sur toute la capitale, cet évènement se retrouve noyé dans les 104 autres arrestations pour meurtre la même année³². Entre 1922 et 1935, se sont 1257 arrestations pour meurtre qui sont faites par la police à Paris³³. Ce féminicide est l’un

29. *The Chicago Tribune and the Daily news*, « Kills Wife, But Lacks Courage To Shoot Self », 24 mai 1928. Disponible sur *Retronews*.

30. CARROY Jacqueline, RENNEVILLE Marc, *Mourir d’amour – autopsie d’un imaginaire criminel*, Paris, La Découverte, 2022.

31. Décompte effectué par l’auteur dans le registre CB 33 32, commissariat du quartier Saint-Georges, APP.

32. Rapport, Conseil municipal de Paris, 1929 (A1929,PART1,N1)-(A1929,PART1,N112), p. 120. Source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / Bibliothèque de l’Hôtel de Ville (BhdV).

33. Données compilées par l’auteur entre 1919 et 1935 d’après les rapports du Conseil municipal de Paris. Aucune information disponible concernant l’année 1929.

des 29 répertoriés par *Le Petit Parisien* pour l'année 1928 à travers la France³⁴.

Les chercheurs et les chercheuses doivent également être attentives aux absences de données dans la presse. La presse ne crée pas l'événement, elle crée la publicité autour du fait. Cette publicité relève de plusieurs choix humains qui ne peuvent être ignorés. Ainsi, chercher à s'intéresser aux événements violents uniquement à travers la presse prive nécessairement d'une grande part des violences. Un bon exemple de ce phénomène se trouve dans l'affaire Fred Payne.

Le 27 février 1929, Antony Tuck vient déposer plainte au nom de sa concubine. Elle accuse le directeur du Fred Payne's Bar d'avoir tenté de « lui faire respirer de la poudre blanche », puis de l'avoir « enfermée » pour essayer de « la violer » le soir du 2 février. Suite à ce signalement, l'inspecteur Lienart arrête Fred Payne « qui nie les faits ». L'affaire, rapportée sur huit lignes, s'arrête là faute de témoignages supplémentaires³⁵. Dans le monde privé, peut-être plus que dans le milieu public, la parole joue un rôle essentiel dans la défense des victimes. À défaut du poids d'une parole, c'est le nombre qui permet d'être entendu. Cette affaire montre la difficulté pour les victimes d'être crue. En l'occurrence, elle ne peut parler qu'à travers son compagnon. Une difficulté s'ajoute encore puisque Fred Payne est un personnage influant de la scène du jazz à Paris³⁶ – alors en plein développement. On peut imaginer les difficultés auxquelles Antony Tuck s'expose en dénonçant cette tentative de viol, et les réticences qu'il a pu avoir à rapporter les faits aux autorités. Il faut aussi prendre en compte le temps qu'il a fallu à la compagne de M. Tuck pour lui confier ce qu'elle a vécu : plus de trois semaines séparent le crime de sa dénonciation³⁷.

Dans une étude quantitative, cette affaire aurait été classée en suivant la catégorisation présente dans le registre du commissariat, c'est-à-dire comme « violence³⁸ » sans plus de spécificité. Pourtant, après une analyse qualitative, on comprend qu'il s'agit d'une violence particulière. On comprend également que les conditions pour que cette violence advienne dépassent largement le cadre d'une violence entre deux individus – comme une bagarre. Ici, le produit stupéfiant et le monde du divertissement jouent un rôle essentiel et caractérisent l'époque³⁹.

Cette affaire est d'une forte contemporanéité – d'autant plus qu'elle ne voit aucun écho dans la presse contemporaine⁴⁰. Chaque déroulé d'événement est unique, mais nous voyons bien comment les structures – qui permettent à un événement de se mettre en place – se répètent. Dans l'affaire Fred Payne, il n'existe aucune preuve matérielle de la tentative de viol. Les enquêteurs sont donc limités aux paroles des acteurs. Cette affaire ne connaît aucune publicité dans les journaux.

34. Recherche effectuée avec les expressions « tue sa femme » et « a tué sa femme » dans *Le Petit Parisien* pour l'année 1928. Sur la période 1900-1939, 687 articles sont répertoriés.

35. Commissariat du quartier Saint-Georges, CB 33 32, entrée n°336, 27/02/1929, APP.

36. 180 publicités et articles sont disponibles concernant le Fred Payne's Bar entre 1928 et 1939 dans la presse française et étasunienne sur *Retronews*.

37. Commissariat du quartier Saint-Georges, CB 33 32, entrée n°336, 27/02/1929, APP.

38. Commissariat du quartier Saint-Georges, CB 33 32, entrée n°336, 27/02/1929, APP.

39. RETAILLAUD-BAJAC Emmanuelle, « La drogue à Paris dans l'entre-deux-guerres ». *Être Parisien*, édité par GAUVARD Claude et ROBERT Jean-Louis, Éditions de la Sorbonne, 2004, p. 151-161.

40. Le nom « Antony Tuck » ne renvoie à aucun résultat sur *Retronews* ou Gallica. Concernant Fred Payne, aucun des articles disponible le concernant n'évoque l'affaire.

Sans cette transmission d'expérience par la presse⁴¹, il n'est pas possible pour d'autres victimes de se signaler – si elles existent. Pourtant, c'est bien la multiplicité des témoignages qui permet à la société de prendre connaissance d'un phénomène – et de ses conditions de réalisation.

Sur notre période, les instances administratives parisiennes cherchent à quantifier l'action de la Préfecture de police de Paris. Ainsi, à partir des années 1911, les rapports du Conseil municipal de Paris établissent des données chiffrées et des statistiques des arrestations. Cette source, très précieuse et fiable aux premiers abords, doit tout de même être analysée avec attention.

Il semblerait que certaines données fournies aient subi quelques modifications à visée politique. En 1927, contrairement aux autres années, les chiffres d'arrestations sont transmis dans un rapport sous forme de tableaux statistiques relevant les arrestations entre 1911 et 1927, compilés par Émile Massard. La lecture de ce document permet de constater une forte augmentation de la violence à Paris à partir de 1925, en particulier pour les coups et blessures volontaires.

En effet, entre 1919 et 1924, les chiffres restent stables dans les informations fournies par Émile Massard et commencent à fortement augmenter en 1925, 1926 et 1927. Il semblerait que le rapporteur ne se soit pas appuyé sur les chiffres des arrestations pour la première partie des années 1920, mais sur les condamnations en correctionnelle. Cette différence de données donne donc bien l'impression d'une augmentation presque mécanique et automatique des coups et blessures volontaires. Les chiffres fournis par les précédents rapports offrent une lecture différente. Au contraire d'une augmentation brutale à partir de 1925, on constate une certaine stabilité dans les relevés de la violence. Cette apparente stabilité dans les coups et blessures volontaires semblent mieux traduire ce que nous constatons dans notre dépouillement des registres des commissariats. Il semblerait que cette différence serve à justifier l'augmentation des crédits accordés à la police municipale :

En jetant un coup d'œil sur les statistiques et sur les graphiques que nous avons annexés, notre Assemblée pourra mieux suivre les efforts accomplis chaque jour par les représentants de l'ordre, au service de leurs concitoyens. La tâche est de plus en plus lourde, la rue est de plus en plus dangereuse : aujourd'hui la circulation fait plus de victimes que la pègre. L'agent doit nous protéger de l'une et de l'autre. [...] Nous demanderons donc dans un prochain rapport, avec M. le Préfet de police, l'augmentation des effectifs comme nous avons demandé l'amélioration du matériel⁴².

Émile Massard, élu nationaliste et membre de la Ligue des Patriotes, semble donc avoir intérêt à cette augmentation des effectifs et moyens accordés à la préfecture. Toutefois, Émile Massard est chargé du rapport des chiffres de la Préfecture de police depuis 1920 et les chiffres qu'il fournit avant 1927 sont beaucoup plus cohérents. Il est donc possible que le rapport de 1927 ait des visées politiques, mais il est également

41. AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Petits récits et désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III^e République à la Grande Guerre*, op. cit., p. 10.

42. Rapport, Conseil municipal de Paris, 1927 (A1927, N147, Part2), Source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (BhdV).

possible que des erreurs de copie se soient glissées dans la chaîne de fabrication de la version imprimée – comme ce fut déjà le cas en 1925 où 801⁴³(sic) meurtres sont rapportés à Paris au lieu de 81.

On le voit, la méthode quantitative ne permet pas de rendre compte de la spécificité d'un événement ou de l'unicité d'un individu. Toutefois, l'approche qualitative seule ne permet pas de replacer l'évènement et l'individu dans son contexte.

Conclusion : analyse quantitative et analyse qualitative, deux méthodes irréconciliables?

Retronews, ou Gallica, apparaissent comme des outils incontournables. Toutefois, il semble nécessaire d'apprendre à les maîtriser et de garder un regard critique sur les résultats obtenus. L'enjeu est particulièrement important dans un régime républicain représentatif où chaque citoyen dispose d'un pouvoir égal de vote. En effet, ces outils mettent à disposition du public une immense quantité de « vestiges⁴⁴ » du passé. Tous ces « vestiges », non transformés en sources par les questionnements et la méthodologie du chercheur ou de la chercheuse, deviennent autant d'arguments historiques sur lesquels il faut être attentif :

Que ce soit pour renforcer des positions juridiques, sociales, théologiques, morales ou politiques, le fait d'utiliser des arguments historiques appartient depuis toujours à la rhétorique. Or, des arguments de ce type prennent plus de poids dès lors que l'histoire devient une sorte d'instance dernière de légitimation.

Immédiatement pris dans les lignes de fuite de cette perspective qui caractérise le concept moderne d'histoire, ils perdent en même temps de leur tranchant. Depuis que la notion d'« histoire » (*Geschichte*) est devenue un concept réflexif, les démonstrations historiques entrent dans les remous de l'ambiguïté. Dès lors qu'on peut les employer à des fins de critique idéologique, elles deviennent elles-mêmes suspectes d'idéologie⁴⁵.

Cet aspect nous apparaît d'autant plus important compte tenu de la place donnée à l'histoire dans les débats politiques de la société française. Comme le souligne Antoine Prost :

L'histoire tient dans l'univers culturel et social des Français une place éminente. Nulle part ailleurs, elle n'est aussi présente dans les discours politiques ou les commentaires des journalistes. Nulle part ailleurs elle ne bénéficie d'un statut aussi prestigieux. L'histoire est la référence obligée, l'horizon nécessaire de toute réflexion. On a dit qu'elle était une « passion française » ; peut-être pourrait-on même aller jusqu'à y voir une maladie nationale⁴⁶.

En se basant uniquement sur une approche quantitative, il est possible de saisir rapidement les grandes tendances historiques. Il est possible d'enjamber rapidement de grandes périodes temporelles. De plus, les données chiffrées produites par cette méthode apportent une rigueur scientifique indéniable à l'ensemble de l'analyse.

43. Rapport, Conseil municipal de Paris, 1925 (A1925, N159, Part2), Source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / BhdV.

44. KOSELLECK Reinhart, *Le Futur passé, Paris, op. cit.*, p. 222-224.

45. KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire, op. cit.*, p.117-118.

46. PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, p. 15.

Pourtant, aussi numérisée que soit l'analyse, elle ne peut faire l'économie du facteur humain puisqu'« il n'est pas d'histoire qui ne soit, d'une manière ou d'une autre, liée à des rapports humains, à des formes quelconques d'association, ou à des stratifications sociales⁴⁷ ». En s'appuyant sur des données quantitatives, l'historien peut dépasser le particulier pour s'intéresser au général. Il peut ainsi chercher à expliquer les événements se déroulant dans la société. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces événements naissent de la tension entre l'individu et le groupe : « chaque histoire individuelle est à tout le moins façonnée par la tension qui règne entre l'éducation et l'émancipation, entre la palette des expériences disponibles et l'expérience personnelle⁴⁸. »

En ne prenant pas en compte les expériences individuelles, l'analyse ne peut s'intéresser aux horizons d'attentes des individus. Sans cette approche anthropologique, on ne peut comprendre comment le micro, le méso et le macro s'influencent mutuellement. L'histoire quantitative ne peut se passer d'une approche qualitative, au risque de faire disparaître la singularité des histoires humaines sous le poids des nombres.

47. KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, op. cit., p. 135-136.

48. *Ibid.*, p. 273.

Bibliographie

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Petits récits et désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la III^e République à la Grande Guerre*, Paris, Seli Arslan, 2004.

BANDIN Claire, DELPORTE Christian et ROBINET François, *Histoire de la presse en France XX^e-XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2016.

CHESNAIS Jean-Claude, *Histoire de la violence : en Occident, de 1800 à nos jours*, Paris, France, Hachette, 1982. 35

DELUERMOZ Quentin, *Policiers dans la ville : La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016.

HOUTE Arnaud-Dominique, *Les peurs de la Belle Époque : crimes, attentats, catastrophes et autres périls*, Paris, Tallandier, 2022.

KALIFA Dominique, *L'encre et le sang : récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

KOSELLECK Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Paris, Points, 2011.

KOSELLECK Reinhart, *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Les Éditions de l'EHESS, 2016.

MUCHEMBLED Robert, *Une histoire de la violence : de la fin du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 2008.

MUSIN Aude, ROUSSEAUX Xavier et VESENTINI Frédéric (éd.), *Violence, conciliation et répression*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2008.

Faire de l'histoire à l'aube des intelligences artificielles génératives : perspectives, prospectives

Pierre JULHES & Thomas MAROT

37

« **A**u lieu de faire de l'IA, faites de l'histoire !¹ »

Ce reproche injonctif a été formulé en réaction à la publication, par le Service d'information du gouvernement (SIG), d'une vidéo générée par Intelligence Artificielle (IA). La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a défini l'IA comme « un procédé logique et automatisé reposant généralement sur un algorithme et en mesure de réaliser des tâches bien définies »². Parmi les formes d'IA développées au cours du dernier quart de siècle, l'Intelligence Artificielle Générative (IAG) désigne, de façon générique, les systèmes d'IA capables de créer du contenu textuel, iconographique ou sonore à partir de requêtes formulées sous forme de prompts³. Les systèmes actuels d'IAG intègrent des grands modèles de langage (*Large Language Models* ou *LLM*) permettant de « réaliser un large éventail de tâches » visant généralement à « accroître la créativité et la productivité »⁴. Ces technologies s'inscrivent dans une dynamique de développement de logiciels et d'algorithmes conçus afin de faciliter la prise de décision, raccourcir le délai de traitement d'une information, réaliser des tâches intellectuelles de plus en plus complexes. L'usage des IAG tend à bouleverser l'économie digitale et les rapports des sociétés au numérique. Il suscite donc autant l'espoir d'innovations que de craintes de manipulations⁵.

1. Formule d'un internaute citée par *Le Figaro*, 30 mai 2025.

2. *Annex to the Communication to the Commission Approval of the content of the draft Communication from the Commission. Commission Guidelines on the definition of an artificial intelligence system established by Regulation (EU) 2024/1689 (AI Act)*, Bruxelles, 6 février 2025.

3. Le prompt désigne ainsi l'ensemble des instructions fournies à un système d'IA que celui-ci utilise afin de générer une réponse, ou créer une image, statistiquement significative par rapport à la demande formulée.

4. « Comment déployer une IA générative ? La CNIL apporte de premières précisions », 18 juillet 2024.

5. Sur le premier point, voir : « Intelligence artificielle et santé. Des algorithmes au service de la médecine », Institut national de la santé et de la recherche médicale, 2024 (2018) ; FABRE Clément, « L'IA fait de l'histoire », *L'Histoire*, n°529, 2025. Voir également l'appel à communication du séminaire scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour l'année 2025-2026 intitulé « IA et innovations numériques : usages et enjeux en archéologie ». Sur le second aspect, voir les travaux de la « Mission d'information sur l'irruption de l'intelligence artificielle dans les ingérences étrangères » de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Ce cadre permet de comprendre la nature du tollé engendré par la vidéo mise en ligne par le SIG. Publiée à l'occasion de la Journée nationale de la Résistance, le 27 mai 2025, cette vidéo entendait restituer le point de vue (*point of view* ou *POV*⁶) d'une résistante dans la capitale parisienne pendant l'Occupation (1940-1944)⁷. D'une durée de vingt-six secondes, la succession de cinq plans met en scène la distribution d'un tract par une jeune femme. Celle-ci, brassard tricolore au bras, choisit de braver le couvre-feu, imposé dans un Paris lugubre, afin de distribuer une feuille clandestine. Filée, arrêtée et torturée pour cet acte, la protagoniste parvient à survivre et participe finalement à un défilé, lors de la libération de Paris, suivie par un soldat allemand et une foule euphoriques⁸. Le message véhiculé par la vidéo consistait à rappeler qu'à travers ce geste actif de résistance, une inconnue a choisi de refuser d'obéir aux lois de l'occupant : son action a ainsi participé à la défense de la France libre. Simplifiant et réinventant, au point de la falsifier, la réalité de la grammaire ordinaire des gestes résistants en contexte de résistance⁹, la vidéo a été retirée dans la foulée de sa publication après de multiples réactions¹⁰. Ainsi, alors que les services gouvernementaux souhaitaient valoriser le rôle des femmes au sein des réseaux parisiens de résistance, en s'inspirant notamment de la trajectoire de la résistante Madeleine Riffaud (1924-2024)¹¹, leur démarche de médiation, brouillonne d'un point de vue technique, fautive d'un point de vue scientifique et manquée d'un point de vue pédagogique, a ajouté de l'huile sur le feu d'un débat abrasif autour des (més)usages des IAG en histoire. Néanmoins, cet exemple permet à l'historien.ne de soulever deux questions complémentaires : peut-on utiliser les IAG pour représenter un récit historique et, si oui, comment procéder ? Celles-ci se posent avec acuité dans un contexte où l'essor des IAG accélère une nouvelle forme de délégation intellectuelle du travail aux antipodes, *a priori*, de la démarche historique. Celle-ci évolue pourtant déjà à son contact¹². Entamée depuis le développement de l'informatique au lendemain de la Seconde guerre mondiale¹³, cette évolution prolonge la révolution des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Dans le cas de la vidéo du SIG, la double délégation d'un travail manuel, qui consiste à savoir tourner, monter et diffuser une vidéo pédagogique en ligne, et intellectuel, qui vise à pouvoir expliquer la résistance des femmes pendant

6. Les POV sont conçus au format *reels*, *short* ou TikTok afin d'être diffusés sur des plateformes digitales telles que Facebook, Instagram, Tiktok ou Youtube dans des *feeds* (« nourrir », ce qui alimente le flux de données en fonction d'algorithmes) ininterrompus. Les *reels* (« bandes », « bobines ») ou *short* (« court », « bref », « succinct ») sont une fonctionnalité numérique permettant aux utilisateurs d'applications de réseaux sociaux de créer et de publier du contenu vidéo court, dynamique et vertical incluant du texte et de l'audio. L'entreprise Tiktok, créée en 2016, s'est spécialisée dans la création et le partage de courtes vidéos musicales à destination des adolescents. Elles permettent notamment de se mettre en scène avec des chorégraphies et des reprises de chansons. Par translation, un *TikTok* désigne une vidéo correspondant à ce format, visionnable sur cette application.

7. ALARY Éric, *Nouvelle histoire de l'Occupation*, Paris, Perrin, 2019.

8. *Libération*, 28 mai 2025.

9. YAGIL Limore, *Les « anonymes » de la Résistance en France. 1940-1942. Motivations et engagements de la première heure*, Paris, SPM, 2019. 10. *Le Monde*, 28 mai 2025. Voir également les vidéos des créateurs de contenus « Yann tout court » et « Nota Bene » à ce sujet.

11. RIFFAUD Madeleine, MORVAN Jean-David, BERTAIL Dominique, *Madeleine, résistante*, 3.t., Paris, Dupuis, 2021-2024. Sur la vie de Madeleine Riffaud (1924-2024), voir CHIARONI, Keren, *Resistance Heroism and the End of Empire : The Life and Times of Madeleine Riffaud*, Routledge, 2016 ; MONS Isabelle, *Madeleine Riffaud : L'esprit de résistance*, Paris, Payot, 2019.

12. MULLER Caroline, CLAVERT Frédéric, *Écrire l'histoire. Gestes et expériences à l'ère du numérique*, Paris, Armand Colin, 2025.

13. MOUNIER-KUHN, Pierre-Éric, *L'informatique en France de la Seconde Guerre mondiale au Plan calcul. L'émergence d'une science*, Paris, PUPS, 2010.

la Seconde Guerre mondiale à travers une démarche critique, fondée sur l'analyse de sources historiques existantes et vérifiables, a cristallisé le mécontentement des internautes¹⁴. Cet accueil critique a remis en cause l'usage de l'outil et la démarche éducative qui avaient initialement justifié son emploi. Si on ne peut accepter qu'il soit possible de transmettre un récit faux et faussé du passé au nom de « l'enjeu d'adapter les contenus et les formes de narration aux nouveaux usages des audiences¹⁵ », la question demeure ouverte de savoir quoi faire de cette nouvelle technologie dans le cadre de la transmission de savoirs historiques et de compétences historiennes.

Ainsi, au regard des enjeux éducatifs et scientifiques relatifs à l'usage des IAG à des fins de production, compréhension et explication des faits historiques, cet article invite historien.ne.s à réfléchir à l'impact des IAG dans la reconfiguration des deux pôles sur lesquels repose le champ académique en histoire : la production des savoirs historiques et la transmission de savoir-faire qui participent d'une démarche historique critique. Qu'ils ou elles se saisissent du problème en tant qu'enseignant.e ou chercheur.e, la question est de savoir si les IAG vont pouvoir être mobilisées dans le cadre d'études d'histoire qui chercheraient à exploiter leur potentiel algorithmique à des fins d'apprentissage, d'illustration ou de reconstitution, sans occulter leurs limites et leurs coûts. À partir du retour d'expérience d'un atelier de réflexion mené avec une classe d'étudiants en licence II¹⁶, on proposera une interrogation réflexive sur l'apprentissage de cet usage dans l'enseignement supérieur de l'histoire. Notre propos testera ensuite la capacité d'une IAG à interpréter une demande de reconstitution d'une source iconographique inexistante, à partir d'une archive existante, en questionnant le sens de cette démarche d'un point de vue méthodologique et pratique.

I - De l'usage pédagogique des IAG dans l'enseignement supérieur de l'histoire : retour d'expérience

I.1. Usages et enjeux des utilisations des IAG au temps présent

Les IAG animent le quotidien numérique des sociétés du temps présent. Ces dernières sont entraînées par des expert.e.s des données numériques (*Data Scientists*), via des bases de données algorithmiques, dans un processus d'apprentissage supervisé. Elles peuvent ensuite apprendre de manière libre. Ainsi, plus les requêtes des utilisatrices et utilisateurs sont nombreuses, plus les algorithmes peuvent améliorer les probabilités de leurs réponses. Dans un contexte où les usages des équipements numériques et des NTIC sont constants dans les pratiques des étudiant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s

14. VIAL Stéphane, *L'être et l'écran : comment le numérique change la perception*, Paris, PUF, 2013.

15. *Le Figaro*, 30 mai 2025.

16. Cet atelier a été coconstruit et animé avec Pierre Porcher-Ancelle, docteur en histoire et professeur de lycée (Académie de Versailles), dans le cadre de travaux dirigés (TD) menés à Sorbonne Université au second semestre de l'année universitaire 2024-2025. Ces TD ont pris place au sein d'un cours professé par Arnaud-Dominique Houte, professeur des universités en histoire contemporaine, cotitulaire de la chaire *Histoire, Gendarmerie, Sécurité & Territoire[s]*. Ils portaient sur l'histoire sociale et culturelle des sociétés européennes des années 1880 aux années 1960. Conscients du poids croissant de l'IA dans nos quotidiens, éducatifs et scientifiques, nous avons souhaité que nos classes respectives puissent s'interroger sur les enjeux technique, pratique et éthique de l'usage des IAG en histoire. Les lignes qui suivent ont été écrites à quatre mains avec Thomas Marot, étudiant en L3 d'histoire qui a participé à cet atelier et qui s'est prêté à l'exercice du retour d'expérience à l'issue du semestre.

en général, en histoire en particulier¹⁷, l'emploi des IAG connaît un essor important. Celui-ci est facilité car ces technologies sont accessibles gratuitement. Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), parue en 2024, 70% des Français.e.s âgé.e.s de plus de 12 ans avaient au moins entendu parler des IA, et deux Français.e.s sur dix en avaient déjà utilisé une¹⁸. Un rapport d'enquête publié par l'Université de Bordeaux rapporte qu'à l'échelle de cette faculté, 87% des personnes étudiantes déclarent utiliser un ou des outils d'IAG dans le cadre de leurs études et, parmi celles-ci, 40% déclarent les utiliser souvent¹⁹. À l'échelle nationale, l'enquête Compilatio – Le Sphinx conclut quant à elle que 55% des personnes étudiantes déclarent utiliser un outil d'IAG au moins occasionnellement alors que 65% des enseignant.e.s n'utilisent pas ces outils, et un.e enseignant.e sur dix ne les connaît pas²⁰. L'entreprise Open AI, qui a développé la plus populaire d'entre elles, Chat GPT, affirme avoir dépassé la barre des 400 millions d'utilisateurs hebdomadaires en février 2025. L'utilisation des IAG s'est donc davantage banalisée dans le quotidien numérique des étudiant.e.s, de par sa rapidité et son accessibilité permises par l'usage constant des supports informatiques. Ces dernier.e.s les utilisent à des fins de rédaction, de traduction de textes, de soutien à l'apprentissage, de programmation et/ou d'information. Mais ces usages généralisés apparaissent peu encadrés et encore peu interrogés.

Ces IAG étant au cœur d'une révolution numérique, ils posent d'importants problèmes juridiques, relatifs à la fraude à la voix, au détournement d'image, à la désinformation ou encore au plagiat. Leurs utilisations interrogent par ailleurs quant à leurs capacités à remplacer des tâches effectuées jusque-là par des personnes, réactivant ainsi des peurs et des débats connus, comme celui d'une déshumanisation des relations sociales au travail ou de l'automatisation des tâches. Elles pourraient ainsi se confondre et ne plus être discernées, comme a pu l'imaginer Ridley Scott dans son film de science-fiction *Blade Runner*²¹. Les IAG ouvrent ainsi les portes de l'imaginaire et permettent de créer, à partir de rien, si ce n'est les propres pensées et savoirs de chacun.e.s, une histoire nouvelle selon une combinaison infinie de variables. Il devient donc possible de recréer, à l'aide d'un prompt, des faits historiques. Le recours croissant à des IAG fini par lever les barrières qui séparent le réel de l'imaginaire, confondant ainsi le vrai et le plausible, le plausible et le fictionnel.

La double question de la véracité de l'information et de la crédibilité des discours historiques est soulevée à l'heure où s'installe un nouveau paradigme quant à la lecture de la parole publique, celui de la post-vérité. En effet, la mauvaise compréhension de faits liée à une mésinformation initiale, la déformation d'informations vraies dans une

17. HEIMBURGER Franziska, RUIZ Émilien, « Faire de l'histoire à l'ère numérique : retours d'expérience », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°5, 2011, p. 70-89.

18. CRÉDOC, *Baromètre du numérique. La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société*, 2024, p. 251.

19. Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'innovation (MAPI), *Rapport d'enquête. Usages de l'IA dans les pratiques étudiantes à l'université de Bordeaux*, 2025, 17p.

20. Compilatio, « *L'IA dans l'enseignement : résultats détaillés d'une enquête où étudiants et enseignants confrontent leurs regards.* », 2023 [en ligne : https://www.compilatio.net/blog/enquete-ia-enseignement-2023?utm_source=chatgpt.com].

21. SCOTT Ridley, *Blade Runner*, The Ladd company, 1982.

optique de désinformation, mais aussi la production extrapolée d'informations fausses ou invérifiables dans une logique de manipulation sont au fondement d'un nouveau rapport aux sources du savoir, à leurs modes de production et de transmission. La question du rapport général entre vérité (historique) et politique, et celui, spécifique aux sociétés libérales contemporaines, entre démocratie et expertise est posée²². Les discours post-vrais, qui reposent sur la mise en avant d'une lecture personnelle de la réalité par rapport aux faits, s'immiscent dans des espaces du dialogue de moins en moins tournés vers la raison publique, expression d'un intérêt général, établie sur le dialogue et la médiation des arguments individuels. En ce sens, le développement des IAG incarne la confusion entre des intérêts privés, ceux d'une entreprise, et publics, relatifs à la liberté d'expression et à la circulation d'informations, qui permettent à chacun.e de défendre sa contrevérité à partir de faux, par volonté de détachement de discours vrais jugés injonctifs, produits par des acteurs, des institutions ou des supports d'expertises associés à une élite. Ces démarches traduisent finalement une « volonté de ne pas savoir »²⁴. L'ère de la post-vérité repose sur une souveraineté de l'image, nourrie du fonctionnement d'algorithmes entraînés pour répondre à des besoins (de sens, de sécurité, de reconnaissance, d'appartenance etc...)²⁵. L'incursion des IAG dans l'espace informatique mondial donne une dimension nouvelle aux réflexions relatives à la manipulation des faits historiques, en introduisant une portée éthique à ces questionnements²⁶.

I.2. Chat GPT et ses images : portée de l'usage d'une IAG par un étudiant en histoire

Ces premières réflexions peuvent être étayées par une expérience concrète. À travers un exercice de reconstitution d'image, on a souhaité tester la capacité d'une IAG à (re)créer un document iconographique qui aurait pu, en théorie, exister à l'époque étudiée. Pour ce faire, l'IAG Chat GPT a été employée tout au long du second semestre 2024-2025, sous ses versions 4.5 et 4.1. Celle-ci a été choisie pour son accessibilité, mais aussi parce qu'elle est, à ce jour, la plus utilisée par les étudiant.e.s²⁷. Dans le cadre d'une présentation orale portant sur l'histoire sociale et culturelle de l'école, il s'est agi de reconstituer l'image d'un des défilés du bataillon scolaire de Paris²⁸. Cette institution, créée en France par le décret du 6 juillet 1882, a pour but d'apprendre la pratique militaire aux jeunes garçons dans une logique nationaliste. Le 14 juillet 1882, pour la première fois, 650 enfants du bataillon scolaire du V^e arrondissement de Paris participent officiellement aux célébrations de la fête nationale²⁹. Pour réillustrer cet

22. « La post-vérité. Entretien avec Gloria Origgi. Propos recueillis par Nathalie Chouchan et Stéphane Marchand », dans *Cahiers philosophiques*, n°164, 2021, p. 123-131.

23. BOUVIER Yann, et. al., *France Fictions. Histoire des idées reçues de l'histoire de France*, Paris, First, 2025.

24. CAMBIER Alain, *Philosophie de la post-vérité*, Paris, Hermann, p. 13.

25. LAINÉ Michaël, *L'ère de la post-vérité. Comment les algorithmes changent notre rapport à la réalité*, Paris, LaDécouverte, 2025, p. 23-28.

26. Voir le dossier « Éthique et intelligence artificielle », dans *Revue d'éthique et de théologie morale*, n°307, 2020.

27. L'enquête de la MAPI rapporte que « parmi les outils utilisés, ChatGPT arrive largement en tête, mentionné par 96% des répondants. » Voir MAPI, *Rapport d'enquête*, op. cit., p. 4-5.

28. ARNAUD Pierre, *Le Militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, PUL, 1991, p. 173-206.

29. LELIÈVRE Claude, « 8. Les bataillons scolaires », *École d'aujourd'hui à la lumière de l'histoire*, Paris, Odile Jacob, p. 44-47.

événement, trois prompts ont été proposés à Chat GPT, qui devait alors générer une photographie fidèle à la description du défilé des bataillons scolaires, tel que décrit par d'autres sources, comme la presse professionnelle³⁰. Cet exercice s'est conclu par un bilan consternant en raison du réalisme des créations. Tout du moins à première vue. Prompt 1 : « Bonjour Chat GPT, est-ce que tu peux me générer une photographie d'un défilé des bataillons scolaires de Paris pendant la fête du 14 juillet entre 1882 et 1892 ? »

42



Image 1 générée par IAG

Prompt 2 : « Bonjour Chat GPT, est-ce que tu peux me générer une photographie en noir et blanc d'un défilé des bataillons scolaires de Paris pendant la fête du 14 juillet entre 1882 et 1892, en prenant en compte l'uniforme et l'équipement de ces mêmes bataillons ? »



Image 2 générée par IAG

30. Par exemple, l'article « Les enfants à la fête du 14 juillet », *Manuel général de l'instruction primaire*, 22 juillet 1882, p. 22.

Prompt 3 : « Bonjour Chat GPT, est ce que tu peux me générer une photographie en noir et blanc dans le cadre d'un photoreportage sur le défilé des bataillons scolaires accompagnés de vétérans à Paris pendant la fête du 14 juillet entre 1882 et 1892, en prenant en compte l'uniforme composé d'une vareuse et de l'équipement composé d'un fusil scolaire Combi de ces mêmes bataillons ? »



Image 3 générée par IAG

En l'absence d'indications sur la nature du document, l'IAG n'est pas en mesure de produire une photographie qui pourrait correspondre à celle existante autour de 1882. Les nuances de couleurs, le grain ainsi que la texture de l'image ne correspondent pas. Par ailleurs, des imperfections demeurent visibles, notamment au niveau des uniformes qui ne sont pas conformes à ceux des bataillons scolaire³¹, et des détails des visages des enfants ou des adultes présents dans la foule : ceux-ci étaient soit dupliqués soit floutés. On peut noter que les enfants ne sont pas accompagnés lors du défilé, alors que des vétérans marchaient souvent à leurs côtés. On constate également l'absence de musiciens. Les bâtiments respectent le style de l'architecture haussmannienne, mais apparaissent mal situés à l'échelle de la capitale parisienne et plus difficiles à générer en raison de leur nombre. De fait, l'impression de profondeur sans fin et l'effet de brouillard, en arrière-plan de l'image, montrent les limites de cette génération de photographie par IAG. En l'absence du vrai, ces images apparaissent inventées.

1.3. Les freins à l'usage de l'IAG en histoire : réflexions critiques

L'IAG peut, certes, permettre de mettre en images des descriptions avec un certain réalisme, sans pour autant tromper un œil qui serait attentif au format de l'image. D'apparence, les IAG pourraient permettre de mettre au point une alternative aux sources primaires

31. MARCHAND Philippe, « Les petits soldats de demain. Les bataillons scolaires dans le département du Nord. 1882-1892 », *Revue du Nord*, n°266, 1985, p. 769-803.

à travers des productions qui viendraient préciser le travail de l'historien.ne ou palier les manques de l'archive³². Mais, pour ce faire, il est nécessaire d'être en possession d'une documentation étoffée, à même de générer des prompts suffisamment précis, pour que l'IAG puisse répondre de façon cohérente à la demande, ou il faut pouvoir l'entraîner de façon systématique à cet effet. Ces deux cas de figure posent la question des limites et des coûts inhérents à l'usage des IAG.

À l'issue de cet atelier, on a constaté que l'IAG ne comprend pas ce qu'elle lit, écrit ou crée et dépend donc du format du prompt. Cela pose problème, car, comme nous le verrons dans la deuxième partie, obtenir une reconstitution historique précise et juste suppose de déjà bien connaître le sujet ou la période en question. Or, pour les périodes ou sujets historiques mal-documentés, le caractère limité des sources conservées peut empêcher une reconstitution exacte, voire une quelconque recherche. De la même manière, la possession de connaissances biaisées ou l'inégale capacité à formuler une demande, par manque d'entraînement ou de compétences, peut empêcher d'exploiter le potentiel de l'IAG. Cela demande donc, en amont de l'étude, une connaissance accrue de l'outil et de l'objet auquel on souhaite s'intéresser, et réserve, de fait, l'utilisation scientifique de l'IAG à des chercheuses ou chercheurs expérimenté.e.s et capables d'une certaine érudition. Par ailleurs, il est impératif de se méfier de la véracité de l'information produite par l'IAG car celle-ci peut relayer des infox ou inventer des connaissances, sans le préciser, puisqu'elle ne cite jamais ses sources, par-là invérifiables. De surcroît, les IAG demeurent des outils développés par des entreprises du secteur privé dont le but est de collecter des données d'utilisation. Ils sont entraînés avec des savoirs produits de façon orientée, située et dont ils retranscrivent les biais. Ces derniers peuvent refuser de répondre à une demande qui transgresse la loi, une idéologie ou les mœurs, selon les barrières introduites par son créateur. Leur utilisation peut également aboutir à des drames, en raison de l'emprise que l'IA peut avoir sur les individus, faute d'une impossibilité pour elle de contredire l'utilisateur et en l'absence d'un contrôle parental efficace³³.

D'un point de vue matériel, le développement des IAG engendre des coûts environnementaux. Les nombreux calculs opérés par l'IA nécessitent un suremploi d'énergie. Le traitement du refroidissement des centres de données est également un défi dans un contexte de changement climatique global. Selon une étude d'Accenture, l'IAG représentera, d'ici 2030, 3,4% des émissions de carbone planétaire³⁴. Cela égalerait les émissions de l'aviation civile et commerciale sur une année. L'IAG pose donc de nombreuses questions éthiques au sein de sociétés peu amenées à réfléchir à leurs limites. Or, celles-ci sont les nôtres. L'utilisation massive de l'IAG participerait ainsi à la dégradation d'un esprit critique dès le plus jeune âge³⁵. Les jeunes

32. CLAVERT Frédéric, MULLER Caroline (Éd), « "L'histoire au temps des algorithmes" » Une réflexion prospective sur l'introduction de l'intelligence artificielle en histoire au 21^e siècle », dans *20 & 21. Revue d'histoire*, n°162, 2024, p.13-26.

33. Franceinfo, 30 août 2025 [en ligne : https://www.franceinfo.fr/internet/intelligence-artificielle/intelligence-artificielle-un-adolescent-pousse-au-suicide_7463146.html].

34. Étude du Cabinet de conseil Accenture, « Powering sustainable IA. Balancing growth with environmental responsibility », 2025 [en ligne : <https://www.accenture.com/fr-fr/insights/sustainability/powering-sustainable-ai>], p. 6.

35. ALOMBERT Anne, *Schizophrénie numérique*, Paris, Éditions Allia, 2023.

générations qui grandissent avec cet outil l'utilisent désormais pour les guider dans le champ du savoir. Toutefois, si l'usage des IAG délègue en partie un effort de réflexion et d'argumentation, celles et ceux qui les utilisent apparaissent en majorité au fait de ses limites. L'enquête Compilatio rappelle que les étudiant.e.s qui utilisent l'IAG comme source de documentation sont seulement 2% à la considérer comme la plus importante (contre 77% pour les moteurs de recherche et 17% pour les ouvrages spécialisés). Par ailleurs, enseignant.e.s (76%) et étudiant.e.s (65%) se rejoignent pour considérer que l'usage des IAG dans le cadre de devoirs ou d'examens relève de la triche.

Ainsi, bien qu'en proie à de nombreuses controverses, l'IAG reste un outil qui pourrait s'avérer utile dans de nombreux champs professionnels, dont la recherche historique, à condition d'adapter son usage aux exigences et aux besoins de cette dernière et de réduire le « flou normatif » et la modération qui entourent son utilisation³⁶. L'IA grand public n'est encore qu'à l'aube de ses capacités et elle devrait connaître un développement sans précédent dans les prochaines années. La version 5. de Chat GPT remet déjà en cause certaines des remarques précédentes. Aujourd'hui, il apparaît qu'elle peut autant nous aider que brider nos capacités intellectuelles en fonction de son utilisation et de la façon dont on forme à son emploi. Un.e « historien.ne-cyborg »³⁷ est donc né il y a quelques décennies et continue d'évoluer au contact des IAG, soulevant légitimement des questions éthiques et méthodiques. À ces interrogations, les débats relatifs à leur interdiction, à la régulation de leur accès ou à leur libre développement restent ouverts, non sans rappeler ceux soulevés par le marché de la cryptomonnaie. L'IAG pourra servir la recherche historique, bien qu'on puisse se demander de quelle autorité les sources traitées et les documents générés par IAG vont pouvoir jouir à l'avenir.

II - « Donner du relief à l'inspection » : le costume de l'Inspection Générale des Prisons du département de la Seine (IGPS), de l'archive à l'IAG

2.1 Une histoire de costumes et de considérations

L'arrêté du conseiller d'État, préfet de police du département de la Seine, Guy Delaveau, daté du 18 février 1823, indique :

« L'habit français porté par l'Inspecteur Général des Prisons dans l'exercice de sa fonction sera orné d'une broderie en argent, de la largeur de quatre-vingt-un millimètres aux collet, parent et écusson.

Cette broderie représentera deux cornes d'abondance de l'une desquelles sortira une branche de

36. BENBOUZID Bilel, « Quelques problèmes politiques fondamentaux au sujet du contrôle de l'IA », *Études françaises de renseignement et de cyber*, n°4, 2025, p. 41-42.

37. DELALANDE Nicolas, VINCENT, Julien, « Portrait de l'historien.ne en cyborg », dans *Revue d'Histoire Mderne et Contemporaine*, n°58, 2011, p. 5-29.

chêne feuillée, et de l'autre une branche d'olivier pareillement garnie de la feuille. Les boutons plaqués en argent, porteront à leur centre une fleur de lys, autour de laquelle seront gravés les mots : Inspecteur général des Prisons.

Il aura un chapeau à la française, avec ganse en argent et bouton semblable à ceux de l'habit, et il portera une épée dont le pommeau sera aussi en argent³⁸. »

Une trentaine d'année plus tard, le décret du 10 juin 1852, signé par Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française, stipule quant à lui :

« Art. 1^{er}

Le costume officiel des Inspecteurs des Prisons du département de la Seine est réglé ainsi qu'il suit :

Habit bleu foncé, collet et parements bleu de ciel, broderie en argent (feuilles de chêne et de lierre entrelacées) conformément au modèle n°12 du règlement annexé au décret du 1^{er} mars 1852,

Gilet blanc,

Pantalon bleu foncé,

Chapeau français à ganse brodée en argent,

Epée à poignée de nacre, garde argentée,

Boutons à l'aigle.

Ils porteront, en outre, une ceinture en soie bleue avec glands en argent³⁹. »

Ces deux textes définissent tantôt la forme du vêtement que doit porter l'inspecteur général des prisons (IGP), dont l'échelle d'action couvre, au XIX^e siècle, l'ensemble des maisons de détention, tantôt celui de l'Inspecteur général du département de la Seine, dont la mission consiste à inspecter les établissements pénitentiaires de ce seul territoire. Ces textes juridiques et normatifs traduisent une volonté politique qui, par deux fois, a cherché à définir une identité vestimentaire propre à ce groupe et qui serait représentative des valeurs du régime pour lequel celui-ci opère. L'habit, l'uniforme et le costume sont donc « significatifs de l'état d'esprit de chacune des époques qui les a conçus⁴⁰ ». Pour précieuses que soient ces descriptions – elles sont passées sous les radars des travaux récents en histoire du vêtement pénitentiaire⁴¹ – cette volonté d'habiller pour reconnaître les IGP s'inscrit dans une dynamique ancienne qui croise l'histoire du vêtement, des fonctionnaires d'État et de la fonction publique. Il s'agit, en somme, d'« incarner l'État » par le vêtement⁴², sans pour autant que ce processus n'ait été évident à toutes les périodes pour tous les corps.

S'agissant de la nécessité d'habiller d'une tenue identifiable et réglementée les employés (ministériels, départementaux ou municipaux) dans le cadre de leurs missions de terrain (uniforme) ou lors des cérémonies officielles (costumes), les années 1789-1815 opèrent un tournant. Les débats parlementaires, sous la Révolution française et

38. APP, D/B/144, Arrêté préfectoral réglant le port du costume des IGP, 18 février 1823, souligné dans le texte.

39. APP, D/B/144, Décret impérial réglant le port du costume des IGPS, 10 juin 1852.

40. *Uniformes civils français. Cérémonial. Circonstances (1750-1980)*, Musée de la mode et du costume, Paris, Presses Artistiques, 1982, p. 5.

41. BIBAL Dominique, MÉNARD Martine, *L'uniforme du personnel des prisons : de la Restauration à nos jours*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, 1986 ; DIEBOLD, Christophe, *et. al.*, *Histoire des uniformes de l'administration pénitentiaire*, Agen, Les Presses de l'Énap, 2013.

42. KARILA-COHEN Pierre, *Monsieur le Préfet. Incarner l'État dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, 2021.

le Consulat font de l'habit un enjeu national, dont la couleur bleue devient synonyme d'expression politique⁴³. Comme le rappelle l'abbé Grégoire en 1795 : « La Législature, par la gravité du maintien et la dignité du costume, retracera la majesté nationale⁴⁴ ». Ces considérations restent sans réponse pratique pour les fonctionnaires des administrations centrale et locale, du moins jusqu'à l'orée du Consulat. Inspirée par les débats du Directoire⁴⁵, cette période est caractérisée par un « formidable mouvement d'équipement vestimentaire de la fonction publique » de sorte que, à la veille du premier Empire, « l'administration française sert sous l'uniforme »⁴⁶. Cette distinction par le tissu est actée en droit puisqu'il devient interdit d'usurper le port de ces vêtements sous peine de sanctions (article 259 du code pénal). La tenue des fonctionnaires s'uniformise, c'est-à-dire, au sens étymologique du terme, *unus forma*, qu'elle prend une seule et même forme, déclinée ensuite selon les administrations, corps et grades. La finalité distinctive de son port rappelle en partie sa filiation militaire : l'uniforme vise d'abord à distinguer le civil du soldat et, au sein de ce groupe, à reconnaître chaque soldat au sein d'une hiérarchie de grades. Pour les gendarmes, le port de l'uniforme relève d'une « éthique militaire » propre à leur corps qui participe de leur identité⁴⁷. Son adoption au cours du XIX^e siècle est toutefois demeurée variable en fonction des terrains d'exercice qui ont pu contrarier le respect de la norme pour des questions de praticité⁴⁸. Il en va de même pour les gardiens de prisons dont le recrutement conserve, jusqu'au début du XX^e siècle, « l'influence de l'univers militaire dont les employés sont issus⁴⁹ ». Cette continuité influence la sélection et l'assortiment des pièces entre elles au moins jusque sous la République éprouvée (1929-1940)⁵⁰, avec des changements progressifs de « stratégies vestimentaires »⁵¹ (*sartorial strategies*) qui, au sein de l'administration pénitentiaire, se traduisent par l'attribution de nouveaux couvre-chefs (le képi puis la casquette remplacent le bicorne), de nouvelles chaussures et l'apparition d'une étoile comme symbole du corps⁵².

Toutefois, pour identifier les personnels supérieurs, une distinction sémantique sépare l'uniforme et le costume. Le premier désigne théoriquement le vêtement de travail, le second celui porté lors des événements officiels. Dans les faits, le second fini par inclure le premier. Pierre Karila-Cohen montre que l'emploi du terme « costume » vise à associer une logique de considération sociale à la construction de l'autorité en tant qu'elle se montre, qu'elle est perçue et reconnue⁵³. Ces costumes étaient constitués

43. PASTOUREAU Michel, *Bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 141-158.

44. Cité dans *L'étoffe des héros (1789-1815). Costumes et textiles français de la Révolution à l'Empire*, Musée des Arts et de la Mode, Paris, Union des Arts Décoratifs, 1989, p. 14.

45. WACQUET Dominique, « Costumes et vêtements sous le Directoire : signes politiques ou effets de mode ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°129, 2015, p. 19-54.

46. *L'étoffe des héros*, *op. cit.*, p. 14.

47. HOUTE Arnaud-Dominique, *Le métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2010, p. 180.

48. *Ibid.*, p. 180 et sq. LIGNEREUX Aurélien, « Être ou ne pas être gendarme : l'usage du déguisement dans la gendarmerie française du premier XIX^e siècle », dans BERLIERE, Jean-Marc, et. al. (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2008, p. 403-414.

49. MARTINET Aline, *Enfermer et Punir. Histoire des prisons et des prisonniers des Alpes-Maritimes (1792-1939)*, Paris, Classiques Garnier, 2024, p. 180.

50. Cette formulation s'inspire de l'ouvrage de MELTZ Renaud, *La France des années 1930. Les épreuves de la République*, Paris, Le Seuil, 2023.

51. TYNAN Jane, GODSON Lisa (Ed.), *Uniform. Clothing and Discipline in the Modern World*, Londres, Bloomsbury, 2021, p. 5.

52. *Ibid.*, p. 186. Voir également DIEBOLD Christophe, *200 ans d'uniformes des personnels de 1822 à aujourd'hui*, Agen, Les Presses de l'Énap, 2022.

53. KARILA-COHEN, *op. cit.*, 2021, p. 128.

d'un habit, d'une veste et d'un pantalon dans une déclinaison de bleus, d'un gilet blanc avec poches, parfois d'une culotte (au début du siècle), d'un chapeau français (bicorne) et d'une ceinture (sous le second Empire). S'y ajoutaient des éléments ostentatoires tels que les parements, insignes, broderies, boutons et épée. Ces décorations et accessoires marquent l'identité politique de l'uniforme et caractérisent la fonction⁵⁴. Sous le premier Empire, des aigles sont apposés sur les boutons, que la Restauration remplace par des fleurs de lys et la monarchie de Juillet par un coq gaulois⁵⁵. Les broderies d'argent placées au collet distinguent les fonctions entre elles. Ainsi, les IGPS sont reconnaissables par la feuille de chêne et de lierre entrelacées qui constituent leur insigne ; les directeurs des asiles portent une feuille de lierre et d'olivier entrelacées ; les membres des conseils généraux une feuille de chêne, d'olivier et d'épis de blé ; les fonctionnaires de préfecture une feuille de chêne et une branche d'olivier ; les maires une unique branche d'olivier. Cette logique de distinction est parachevée sous le second Empire à travers une série de décrets relatifs au port de l'uniforme pour les fonctionnaires ministériels ou départementaux. Le manuel de coupe de 1874 indique que le costume des IG du ministère de l'Intérieur relève d'une base partagée avec les chefs de division, sous-secrétaire d'État, directeurs et secrétaires généraux, la coupe d'habit étant la même que celle du costume des préfets, à laquelle s'ajoute « une ceinture en soie bleue, avec glands en or, à grosses torsades »⁵⁶.



Costumes de préfet (à gauche) et de maire (à droite) ⁵⁷

54. LADEVEZE F., LADEVEZE C., *Cours de coupe du tailleur de Paris ou art d'apprendre à couper et confectionner les habits d'après le système actuel de mesurage*, Paris, Typ. De Rouge, Dunon et Fresné, 1874, p. 68 et sq.

55. *Uniformes civils français*, op. cit., p. 41.

56. LADEVEZE F., LADEVEZE C., op. cit., p. 70.

57. LADEVEZE F., LADEVEZE C., op. cit., p. 74. Le costume des IG, avec ses caractéristiques distinctives, est un dérivé de celui du maire (tenue de droite).

Doter les IGP d'un costume va dans le sens d'une volonté d'identifier une fonction créée au début du XIX^e siècle (en 1817) afin qu'elle soit légitimée au yeux d'un public plus large. Il s'agit de l'inscrire dans le temps long en opposant le costume « aux caprices et aux codes changeants de la mode vestimentaire⁵⁸ ». Mais le costume des IGP n'a pas dû être aussi visible que celui des gendarmes ou des préfets. L'arrêté de 1823 n'a pas laissé de traces quant à son application, d'autant qu'à cette date un seul IGP (Alexandre de la Ville de Miremont) est en fonction. Le débat est réactivé sous la monarchie de Juillet et montre que, en 1841, le port d'une telle tenue n'allait toujours pas de soi pour ces fonctionnaires. Un rapport initial, rédigé par Miremont et lu en Conseil de section des IGP, le 15 mars 1841, à la demande de Victor Ardit, alors chef de la IV^e section des prisons au ministère de l'Intérieur, conclut à la non nécessité d'un tel parement pour ces fonctionnaires, mais souligne son utilité pour les Directeurs et inspecteurs des établissements⁵⁹. C'est bien le débat des IG entre eux qui rappelle le besoin de se vêtir spécifiquement, mais tous ne sont pas d'accord. Certains expliquent qu'ils n'ont pas besoin de porter un uniforme dans le cadre de l'exercice collégial de leurs fonctions administratives, arguant que ce signe distinctif ne leur est pas nécessaire pour qu'on reconnaisse leur valeur personnelle. Ils estiment toutefois que la tenue de cérémonie est utile pour que cette reconnaissance s'imprègne dans la société. Il s'agit, en somme, de « donner du relief à l'inspection » afin d'être reconnu ou, surtout, de ne pas être confondu⁶⁰. C'est donc un triple enjeu de reconnaissance, mais également de prestige et d'autorité qui est soulevé puisque « les inspecteurs généraux doivent être en costume pour pouvoir contrôler le costume des autres. Par ailleurs, rien ne contribue à entretenir l'esprit de corps comme le costume, et rien ne relève la dignité de l'individu comme la dignité du corps⁶¹ ». Un des inspecteurs conclut : « on veut former un corps qui ait de l'unité⁶² ».

Le port du costume vise donc autant à fédérer un nouveau groupe⁶³, qu'à construire une image d'autorité distinctive « en la rendant effective aux yeux du public et en persuadant celui qui le porte de l'importance de sa fonction »⁶⁴. Tous les inspecteurs s'opposent au port de l'uniforme, mais cinq inspecteurs votent pour l'adoption d'un costume de cérémonie contre trois. Le conseil laisse au ministre de l'Intérieur le soin de déterminer sa forme et les conditions de son port. Ils ne formulent qu'une seule demande, que les boutons du costume portent pour exergue la formule « Inspection Générale des Prisons du Royaume »⁶⁵. Cette demande est restée lettre morte, et ce n'est qu'entre mars et juin 1852 que la forme de ce costume n'a été définie.

58. Le texte anglais indique : « against the vagaries and changing codes of fashionable dress ». Voir TYNAN, GODSON, (Ed.), *Uniform., op. cit.*, p. 5.

59. AN, F/16/1158, *Registre. Inspection des prisons (1839). Procès-verbaux des séances du Conseil des inspecteurs généraux des prisons. Séance du 15 mars 1841* (n°39), p. 47-48.

60. *Ibid.*, séance du 18 mars 1841 (n°40), p. 49.

61. *Ibid.*, p. 50.

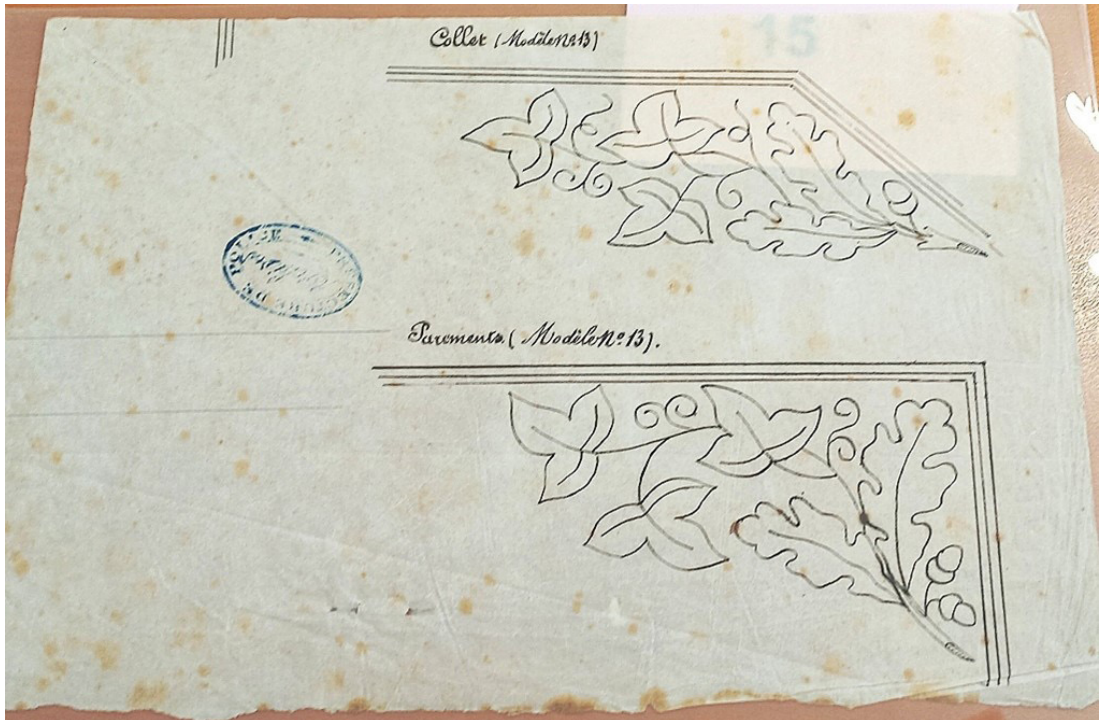
62. *Ibid.*, p. 51.

63. L'IGP compte un seul inspecteur général entre 1817 et 1830. Ils sont 4 en 1836, 8 en 1840 et 11 en 1841.

64. KARILA-COHEN, *Monsieur le Préfet., op. cit.*, p. 128.

65. AN, F/16/1158, *Registre., op. cit.*, séance du 18 mars 1841 (n°40).

Au regard de ces éléments, on est tenté de vouloir voir à quoi aurait pu ressembler une telle tenue de cérémonie puisque nous n'avons, à ce stade, retrouvé aucune illustration qui représenterait un IGP(S) en intégrant tous les détails qui aurait caractérisé son vêtement. La notion de reconstitution peut être mobilisée dans le cadre de cette expérience. Elle permet de croiser un impératif de recherche d'historicité à un objectif de médiation scientifique⁶⁶. Pour ce faire, on a cherché à reconstituer le costume porté par un IGPS à l'appui d'images générées par une IA⁶⁷. On a procédé en plusieurs temps. Tout d'abord, puisque l'IAG produisait systématiquement des images d'un inspecteur en costume, on a voulu tester sa capacité à imager un IGPS en 1852 sans informations préalables. Puis, on a rédigé des prompts en intégrant la description du costume, retranscrite *supra*, en respectant de plus en plus l'exactitude des informations fournies par l'archive. À cette retranscription de l'archive, s'est ajouté le partage avec l'IAG d'un modèle de parement et de collet également exhumé dans les fonds de la PP⁶⁸. Cinq essais ont ainsi été menés.



Détail du collet et des parements des IGPS fourni à l'IAG

66. BOSTAL Martin, « La reconstitution historique du Moyen-Âge. Un « loisir sérieux » entre médiévalisme et recherche d'historicité », dans AURELL Martin, *et al.* (dir.), *Les médiévistes face aux médiévalismes*, Rennes, PUR, 2023.

67. Tout comme l'Atelier mené en classe, ChatGPT 4.5 a été utilisé dans le cadre de cette reconstitution.

68. APP, D/B/144, Documents administratifs relatifs à l'IGPS. Modèle de parement et de collet reproduit sur feuillet, 1852.



Image 1 générée par IAG⁶⁹



Image 2 générée par IAG⁷⁰

69. Prompt 1 : « Génère une représentation iconographique d'un inspecteur général des prisons du département de la Seine en 1852 », sans partager les modèles d'insignes.

70. Prompt 2 : « Génère une représentation iconographique d'un inspecteur général des prisons du département de la Seine en tenue de cérémonie en 1851 », sans partager les modèles d'insignes. »



Image 3 générée par IAG⁷¹

71. Prompt 3 : « Crée une image représentant un inspecteur général des prisons du département de la Seine en tenue de cérémonie (année 1852). Le costume officiel des Inspecteurs des Prisons du département de la Seine est réglé ainsi qu'il suit : Habit bleu foncé, collet et parements bleu de ciel, broderie en argent (feuilles de chêne et de lierre entrelacées) conformément au modèle n°12 du règlement annexé au décret du 1er mars 1852, Gilet blanc, Pantalon bleu foncé, Chapeau français à gance brodée en argent, épée à poignée de nacre, garde argentée, Boutons à l'aigle, ceinture en soie bleue avec glands en argent. Le modèle en question est celui de la photo ci-jointe. »

Image 4 générée par IAG⁷²Image 5 générée par IAG⁷³

72. Prompt 4 : « Crée une image respectant les indications suivantes : «le costume officiel des Inspecteurs des Prisons du département de la Seine est réglé ainsi qu'il suit : / Habit bleu foncé, collet et parements bleu de ciel, broderie en argent (feuilles de chêne et de lierre entrelacées) conformément au modèle n°12 du règlement annexé au décret du 1er mars 1852. / Gilet blanc / Pantalon bleu foncé / Chapeau français à ganse brodée en argent / Epée à poignée de nacre, garde argentée / Boutons à l'aigle / Ils porteront en outre une ceinture en soie bleue avec glands en argent». Le modèle en question est celui de la photo ci-jointe. »

73. Prompt 5 : Crée une représentation iconographique représentant un prototype de costume de cérémonie d'Inspecteur général des prisons du département de la Seine. Ce costume officiel des Inspecteurs des Prisons du département de la Seine serait réglé ainsi qu'il suit : Habit bleu foncé, collet et parements bleu de ciel, broderie en argent (feuilles de chêne et de lierre entrelacées) conformément au modèle n°12 du règlement annexé au décret du 1^{er} mars 1852, Gilet blanc, Pantalon bleu foncé, Chapeau français à ganse brodée en argent, Epée à poignée de nacre, garde argentée, Boutons à l'aigle, ceinture en soie bleue avec glands en argent. Le modèle n°12 en question est celui de la photo ci-jointe. »

La première image représentant l'IGPS en 1852 pourrait sembler emprunter aux représentations des littératures policières. Elle confond la fonction du gardien (porteclé), de l'aumônier ou de l'économe (le livre pourrait être un registre comptable ou un texte religieux) et d'un notable qui, au regard du costume, serait un fonctionnaire. La deuxième représente un haut-fonctionnaire en tenue de cérémonie qui tendrait à s'inspirer des tenues issues d'autres corps, comme celui de l'état-major ou des préfets. Il ne respecte pas le langage symbolique des couleurs qui joue pourtant un rôle essentiel, notamment en ce qui concerne le bleu. Les images 3 et 4 reposent sensiblement sur les mêmes indications fournies, à ceci près que le prompt 4 intègre textuellement la citation de l'archive, sans reformulation extérieure, contrairement au prompt 3. Enfin, l'image 5 montre que l'IAG génère systématiquement une image d'IGPS portant le costume, et non le prototype seul comme demandé.

Du point de vue de la reconstitution, l'image 4 reste, selon nous, la plus convaincante et la plus fidèle dans la mesure où elle respecte les mots de l'archive, quand bien même celle-ci n'a pas pour finalité d'être probabilisée par une IA. De fait, on comprend à quel point les intentions mises dans l'écriture des prompts bouleversent les créations de l'IAG. À défaut de pouvoir confronter cette description et cette reconstitution à d'autres sources, l'usage de ces images doit être restreint à sa dimension illustrative hypothétique, dûment contextualisée quant à l'objet illustré et la méthode suivie pour le générer. La mise en image colorisée peut aider à projeter une réalité fictionnelle qui informe sur le vraisemblable, sans se conformer au vrai. De fait, l'IAG est un outil utile pour nous permettre d'imaginer ce à quoi a pu ressembler le costume des IGPS. Ce travail prolonge ainsi celui d'analyse critique qui vise à expliciter le document archivistique, tout en proposant une nouvelle façon de l'interpréter. En l'état des connaissances disponibles, cette reconstitution a le mérite de pouvoir exister et ne demande qu'à être corroborée ou réfutée, ce qui demeure l'impératif de la démarche scientifique.

Ce propos a cherché à proposer des pistes de réflexions et des retours d'expériences. L'IAG est un outil qui prolonge une intention humaine par un jeu de probabilité. Ses productions ne sont pas des analyses, mais des correspondances statistiquement probables. Elle invente souvent une réponse prétendue vraie, bien que fausse, imprécise ou extrapolée. L'IAG est donc à l'image de celles et ceux qui la forgent, l'entraînent et la brident. Elle est le reflet de la conscience ou de l'intention de celles et ceux qui l'utilisent. Pour l'historien.ne, elle est un outil permettant de corroborer des informations pratiques, mais elle est incapable de raisonner sans guidage. Cet outil peut donc être utile pour la recherche historique afin de visualiser ce que l'on ne peut qu'imaginer, discerner ou dessiner, au travers de descriptions écrites plus ou moins lacunaires, en fonction de l'état des sources. Comme tout outil ou technique, il est nécessaire d'être formé pour pouvoir l'employer, tout en gardant constamment en tête que le pouvoir de l'IA n'atteint pas la puissance logique du cerveau humain, capable d'apprendre sur le temps long. Ainsi, l'IA permet d'aller plus vite, sans pour autant aller plus loin.

Bibliographie

L'étoffe des héros (1789-1815). Costumes et textiles français de la Révolution à l'Empire, Musée des Arts et de la Mode, Paris, Union des Arts Décoratifs, 1989, p. 14.

« La post-vérité. Entretien avec Gloria Origgi. Propos recueillis par Nathalie Chouchan et Stéphane Marchand », *Cahiers philosophiques*, n°164, 2021, p. 123-131.

Uniformes civils français. Cérémonial. Circonstances (1750-1980), Musée de la mode et du costume, Paris, Presses Artistiques, 1982, p. 5.

ALLARY Éric, *Nouvelle histoire de l'Occupation*, Paris, Perrin, 2019.

ALOMBERT Anne, *Schizophrénie numérique*, Paris, Éditions Allia, 2023.

ARNAUD Pierre, *Le Militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, PUL, 1991, p. 173-206.

BENBOUZID Bilel, « Quelques problèmes politiques fondamentaux au sujet du contrôle de l'IA », *Études françaises de renseignement et de cyber*, n°4, 2025, p. 41-42.

BIBAL Dominique, MENARD Martine, *L'uniforme du personnel des prisons : de la Restauration à nos jours*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, 1986.

BOSTAL, Martin, « La reconstitution historique du Moyen-Âge. Un « loisir sérieux » entre médiévalisme et recherche d'historicité », in AURELL, Martin, et. al. (dir.), *Les médiévistes face aux médiévalismes*, Rennes, PUR, 2023.

BOUVIER Yann, et. al., *France Fictions. Histoire des idées reçues de l'histoire de France*, Paris, First, 2025.

CAMBIER Alain, *Philosophie de la post-vérité*, Paris, Hermann, p. 13.

CHIARONI Keren, *Resistance Heroism and the End of Empire: The Life and Times of Madeleine Riffaud*, Routledge, 2016.

MONS Isabelle, *Madeleine Riffaud : L'esprit de résistance*, Paris, Payot, 2019.

CLAVERT Frédéric, MULLER Caroline (Éd), « “L'histoire au temps des algorithmes” » Une réflexion prospective sur l'introduction de l'intelligence artificielle en histoire au 21^e siècle », dans *20 & 21. Revue d'histoire*, n°162, 2024, p.13-26

DELALANDE Nicolas, VINCENT Julien, « Portrait de l'historien.ne en cyborg », dans *Revue d'Histoire Mderne et Contemporaine*, n°58, 2011, p. 5-29.

DIEBOLD Christophe, *et. al.*, *Histoire des uniformes de l'administration pénitentiaire*, Agen, Les Presses de l'Énap, 2013.

DIEBOLD Christophe, *200 ans d'uniformes des personnels de 1822 à aujourd'hui*, Agen, Les Presses de l'Énap, 2022.

FABRE Clément, « L'IA fait de l'histoire », *L'Histoire*, n°529, 2025.

56 HEIMBURGER Franziska, RUIZ Émilien, « Faire de l'histoire à l'ère numérique : retours d'expérience », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°5, 2011, p. 70-89.

HOUTE Arnaud-Dominique, *Le métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2010, p. 180.

KARILA-COHEN Pierre, *Monsieur le Préfet. Incarner l'État dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, 2021.

LAINÉ Michaël, *L'ère de la post-vérité. Comment les algorithmes changent notre rapport à la réalité*, Paris, LaDécouverte, 2025, p. 23-28.

LELIEVRE Claude, « 8. Les bataillons scolaires », *École d'aujourd'hui à la lumière de l'histoire*, Paris, Odile Jacob, p. 44-47.

LIGNEREUX Aurélien, « Être ou ne pas être gendarme : l'usage du déguisement dans la gendarmerie française du premier XIX^e siècle », dans BERLIERE Jean-Marc, *et al.* (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2008, p. 403-414.

MARCHAND Philippe, « Les petits soldats de demain. Les bataillons scolaires dans le département du Nord. 1882-1892 », *Revue du Nord*, n°266, 1985, p. 769-803.

MARTINET Aline, *Enfermer et Punir. Histoire des prisons et des prisonniers des Alpes-Maritimes (1792-1939)*, Paris, Classiques Garnier, 2024, p.180.

MELTZ Renaud, *La France des années 1930. Les épreuves de la République*, Paris, Le Seuil, 2023.

MOUNIER-KUHN Pierre-Éric, *L'informatique en France de la Seconde Guerre mondiale au Plan calcul. L'émergence d'une science*, Paris, PUPS, 2010.

MULLER Caroline, CLAVERT, Frédéric, *Écrire l'histoire. Gestes et expériences à l'ère du numérique*, Paris, Armand Colin, 2025.

PASTOUREAU Michel, *Bleu. Histoire d'une couleur*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 141-158.

RIFFAUD Madeleine, MORVA Jean-David, BERTAIL Dominique, *Madeleine, résistante*, 3.t., Paris, Dupuis, 2021-2025.

TYNAN Jane, GODSON Lisa (Ed.), *Uniform. Clothing and Discipline in the Modern World*, Londres, Bloomsbury, 2021, p. 5.

57

VIAL Stéphane, *L'être et l'écran : comment le numérique change la perception*, Paris, PUF, 2013.

WACQUET Dominique, « Costumes et vêtements sous le Directoire : signes politiques ou effets de mode ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°129, 2015, p. 19-54.

YAGIL Limore, *Les « anonymes » de la Résistance en France. 1940-1942. Motivations et engagements de la première heure*, Paris, SPM, 2019.

Enregistrer, quantifier et contrôler les migrations dans une ville industrielle du Luxembourg : Dudelange, fin XIX^e-XX^e siècles

Alex RELICOVSKI

59

L'immigration dans les villes luxembourgeoises à partir de la fin du XIX^e siècle a depuis plusieurs années attiré l'attention des chercheurs et les travaux disponibles sont désormais importants. La question centrale a été celle de comprendre la croissance urbaine en lien avec l'arrivée des migrants en ville, mais les études portant sur la mobilité intra-urbaine et l'insertion des nouvelles populations dans le tissu urbain sont-elles peu nombreuses. Les sources mobilisées, issues le plus souvent des recensements de population et des estimations des arrivées et des départs établies par les communes, de même que les sources démographiques qui restent à dépouiller, demeurent éparpillées et lacunaires¹. En résulte que l'historiographie en question, bien qu'en plein essor, obéit à des logiques nationales, car il est difficile d'établir avec justesse les lieux d'arrivée et de sortie des migrants à partir des recensements, qui ne mentionnent que l'origine nationale des migrants. Pour l'histoire contemporaine, les recensements se font tous les cinq ans après 1875, mais se poursuivent à une cadence moins régulière au cours du XX^e siècle². Ces derniers indiquent l'origine géographique des individus, notamment à partir du recensement de 1871, le premier à mentionner leur nationalité, mais ne donnent aucune information sur leurs mouvements vers et au-delà de la ville. Pour mesurer cette mobilité, il convient de connaître avec précision les adresses successives des individus, et de croiser les statistiques officielles et leur évolution dans le temps avec des sources nouvelles, émises à d'autres échelles de l'État. Au tournant du siècle, la ville de Dudelange, au sud du pays, a accumulé de nombreux documents relatifs à l'identification de ses résidents. Son développement rapide lié à l'industrie sidérurgique, qui prend son essor dans la région de la Minette dans la seconde moitié

1. Dans l'ouvrage issu de sa thèse consacrée à l'étude des dossiers de naturalisation au Luxembourg, Denis Scuto résume ainsi cette situation : « On ne dispose donc, pour évaluer l'immigration, que d'informations éparpillées, discontinues, issues de sources aussi différentes que les documents communaux, les archives judiciaires, les relevés de la Bienfaisance publique, les témoignages de contemporains... ». Cf. SCUTO Denis, *La nationalité luxembourgeoise (XIX^e-XXI^e siècles). Histoire d'un alliage européen*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012, p. 72.

2. LEHNERS Jean-Paul, « À propos de la démographie historique au Grand-Duché de Luxembourg : sources, problèmes, perspectives, bibliographie », dans Jean-Claude MULLER (éd.), *Annuaire - Jahrbuch* 1993, Luxembourg, Imprimerie Centrale S.A., 1993, p. 259.

du XIX^e siècle³, présente un cas de figure similaire à d'autres « villes-usine⁴ » de la Grande Région, caractérisées par leur forte mobilité liée à un contexte de grands flux de main-d'œuvre frontalière. Dans le cas français, les exemples de Longwy et de Jœuf, étudiés respectivement par Gérard Noiriel⁵ et Piero Galloro⁶, ont fait école. Au Luxembourg, la recherche sur les migrations s'est structurée plus récemment. Si les premiers travaux remontent aux années 1970-1980 et concernent surtout les mouvements d'émigration, les chantiers de recherche initiés par Denis Scuto et d'autres historiens, à partir des années 1990-2000, ont contribué à l'émergence d'un champ en voie d'institutionnalisation, visant à décrire les migrations dans leur ensemble⁷. Alors que certains travaux insistent à présent sur l'aspect transnational du phénomène migratoire dans un espace avant tout frontalier⁸, les études centrées sur les groupes nationaux, comme les Italiens⁹, ou plus récemment les Russes¹⁰, demeurent l'axe privilégié par la recherche. En parallèle, des recherches commencent à exploiter des fonds d'archives unifiés, comme les formulaires de déclaration d'arrivée dans les communes du sud du pays, pour reconstituer les trajectoires migrantes de manière transversale, dans une perspective d'utilisation critique des outils numériques¹¹. Ces approches mériteraient d'être étendues à d'autres périodes et à un corpus plus large. C'est là l'apport que nos sources espèrent amener, à partir de l'étude des mobilités urbaines, vues sous l'angle administratif à l'échelle locale. Ces dernières constituent un fonds encore inexploré mais dont l'étude s'avère essentielle pour une meilleure compréhension de la mobilité des individus, à Dudelange sur le temps-long : il s'agit des plus de 50 000 cartes d'enregistrement des résidents dans la commune, dont la production va de la fin du XIX^e siècle aux années 1970, à l'exception de la période d'occupation allemande de 1940-1945. Ces archives urbaines ont bénéficié des efforts de numérisation entrepris ces dernières années par l'université du Luxembourg pour aboutir à un traitement informatique des données sur les migrations dans le pays¹².

3. LEBOUTTE René, PUISSANT Jean et SCUTO Denis, *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973)*, Paris, Éditions Sedes, 1998.

4 Ce qualificatif est néanmoins à nuancer. Malgré la centralité de l'ARBED pour le développement industriel de Dudelange, la ville regroupe en réalité une pluralité d'usines et de fabriques différentes, mobilisant une main d'œuvre variée. Pour une étude de cas récente, cf. JACQUOT Lionel et al. (dir.), *Bataville (1931-2001). Ville-usine de la chaussure*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2023.

5 NOIRIEL Gérard, *Immigrés et prolétaires, Longwy, 1880-1980*, Marseille, Éditions Agone, 2019 (1ère éd. 1984).

6 GALLORO Piero D., *La main-d'œuvre des usines sidérurgiques de Lorraine, 1880-1939. Étude des flux. L'exemple des Forges de Jœuf*, thèse d'histoire, dir. Alain Wahl, université de Metz, 2 vol., 1993-1996 ; GALLORO P., *Ouvriers du fer, princes du vent. Histoire des flux de main-d'œuvre dans la sidérurgie lorraine (1880-1939)*, Metz, Éditions Serpenoise, 2001.

7. SCUTO D., « Historiographie de l'immigration au Luxembourg », *Hémécht. Revue d'Histoire luxembourgeoise*, vol. 60, no. 3-4, 2008, p. 391-413.

8 LEINER Stefan, *Migration und Urbanisierung. Binnenwanderungsbewegungen, räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Saar-Lor-Lux-Raumes (1856-1910)*, Saarbrücken, Kommissionsverlag: Saarbrücker Druckerei und Verlag GMBH, 1994 ; SAUER Arnaud, *Entre les lignes. Flux, mobilités et réseaux de la main-d'œuvre étrangère dans le bassin transfrontalier de la Minette durant l'entre-deux-guerres*, thèse d'histoire, dir. Denis Scuto, ENS Paris/université du Luxembourg, 2024 ; KACI Maxime et al., « L'espace frontalier franco-luxembourgeois du Moyen Âge à nos jours : nouveaux éclairages sur les interactions entre pouvoirs et pratiques », *Hémécht*, vol. 72, no. 2, 2025, p. 133-138.

9 GALLO Benito, *Les Italiens au Grand-Duché de Luxembourg. Un siècle d'histoire et de chroniques sur l'immigration. Luxembourg*, Imprimerie Saint-Paul, 1987. Cf. également la thèse de Sophie Schram, la première à aborder l'histoire des migrations féminines dans la région à partir de sources d'histoire orale, mais se limitant aux Italiennes de Dudelange : SCHRAM Sophie, *Weibliche Lebenswelten und Erinnerungskulturen. Das Beispiel « Kleinitalien » – ein Einwandererviertel in Luxemburg*, Opladen – Berlin – Toronto, Budrich UniPress Ltd., 2016.

10 GANSCHOW Inna, *100 Jahre Russen in Luxemburg. Geschichte einer atomisierten Diaspora*, Luxembourg, Fondation Lydie Schmit, 2020.

11 VENKEN Machteld et SAUER Arnaud, « Arrival declaration forms. A new gateway for mapping migration to Luxembourg », *Frontiers. Hum. Dyn.*, vol. 4, 2022, p. 1-19 ; VENKEN Machteld et JACQUET David, « Remigration to Luxembourg. Examining a New Research Question by Means of Digital Hermeneutics », dans Sarah OBERBLICHER, Eva PFANZELTER et Valerio LARCHER (dir.), *Return and Circular Migration in Contemporary European History*, Berlin, De Gruyter, 2022, p. 67-91.

12. Notre thèse bénéficie du soutien de la commune de Dudelange, dans le cadre du projet Local Sources qui vise à la prise en compte et à la valorisation de sources locales pour l'étude de l'histoire contemporaine du Luxembourg : [<https://www.uni.lu/c2dh-en/research-projects/local-sources>].

L'exploitation de ce fonds d'archives soulève plusieurs questions. D'une part, il rend nécessaire l'élaboration d'une chaîne de traitement souple et documentée pour l'extraction et l'analyse des données, nous permettant d'en relever les étapes, qui vont de la transcription des sources à leur mise en base de données. Loin d'être un processus linéaire, cette opération est néanmoins nécessaire, à l'heure où des voix parmi les *digital historians* en appellent à plus de transparence dans le travail quotidien sur les données, qui passe par un retour réflexif nécessaire sur les méthodes utilisées¹³. D'autre part, il révèle l'enjeu de travailler à partir d'un corpus d'archives extensif, difficilement appréhendable par la seule main humaine. Nous rejoignons alors les discussions de Claire Lemerrier et Claire Zalc à propos du « vertige¹⁴ » induit par le travail sur des bases de données étendues. En évoquant le travail pionnier des *Galériens de Louis XIV*, les autrices disent bien : « André Zysberg traite 60 000 fiches de galériens, quand 1 000 auraient suffi à son propos¹⁵ ». Si les méthodes dont nous disposons aujourd'hui semblent à première vue pouvoir nous aider à dépasser un tel écueil par les possibilités de traitement qu'elles offrent, leur usage suppose toujours une médiation, dont il faut interroger les effets sur la construction du corpus et son interprétation. Dans cet article, nous cherchons donc à montrer qu'il est possible d'atteindre un tel objectif, mais au prix de moins de contrôle sur les données, et au risque de reproduire des effets de sources.

I. Fichiers nominatifs et archives urbaines au service des États à partir de la fin du XIX^e siècle

L'étude des dispositifs matériels de gestion du savoir dans les sociétés européennes, à la croisée de l'histoire intellectuelle et de l'histoire et de la sociologie des sciences, connaît actuellement des renouvellements. Si elle a longtemps plutôt préoccupé les modernistes¹⁶, les enjeux qu'elle analyse se sont étendus depuis plusieurs années à l'histoire contemporaine, notamment sous l'impulsion des travaux de Bruno Latour sur l'écrit comme facteur de stabilisation du savoir scientifique et administratif¹⁷. Le champ des *paper studies*¹⁸, ainsi que les tournants matériels (*material turn*) et

13 DU MOUZA Cédric, LAMASSÉ Stéphane et RYGIEL Philippe, « De l'histoire numérique à l'histoire données ? », *Les Cahiers de Framespa*, 42, 2023 ; HOESTRA Rik et KOOLEN Marijn, « Data scopes for digital history research », *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, vol. 52, n° 2, 2018, p. 1-16 ; REISINGER Gunther, « Digital source criticism: net art as a methodological case study », dans Dieter DANIELS et Gunther REISINGER (dir.), *Netpioneers 1.0: Contextualizing Early Net-Based Art*, Berlin, Sternberg Press, 2010, p. 123-142 ; KARILA-COHEN Karine et al., « Nouvelles cuisines de l'histoire quantitative », *Annales HSS*, vol. 73, n° 4, 2018, p. 771-783.

14 LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 2008, p. 12.

15 *Id.*
16 DENIS Vincent et LACOUR Pierre-Yves, « La logistique des savoirs. Surabondance d'informations et technologies de papier au XVIII^e siècle », *Genèses*, vol. 102, n° 1, 2016, p. 107-122 ; KAFKA Ben, *The Demon of Writing: Powers and Failures of Paperwork*, Princeton, Princeton University Press, 2020 (1^{ère} éd. 2002). Voir également la synthèse de WACQUET Françoise, *L'ordre matériel du savoir. Comment les savants travaillent, XVI^e-XXI^e siècles*, Paris, CNRS Éditions, 2022, (1^{ère} éd. 2015), p. 72-85.

17 Voir à titre d'exemple LATOUR Bruno et WOOLGAR Steve, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, Éditions La Découverte, 1996 (1^{ère} éd. 1979) ; LATOUR Bruno, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, Éditions La Découverte, 1989 (1^{ère} éd. 1987) ; *Id.*, *La fabrique du droit. Une ethnographie du conseil d'État*, Paris, Éditions La Découverte, 2004 (1^{ère} éd. 2002).

18 Pour une bonne synthèse en allemand, voir HESS Volker et MENDELSON J. Andrew, « Paper Technology und Wissensgeschichte », *NTM: Zeitschrift für Geschichte der Wissenschaften, Technik und Medizin*, vol. 21, 2013, p. 1-10.

informationnels (*information turn*) dans l'histoire des savoirs à l'échelle mondiale¹⁹ nous intéressent ici, puisqu'ils permettent de considérer la matérialité de sources comme un objet d'analyse en soi, en tant qu'infrastructure déterminante dans la constitution des États modernes. Ces derniers traversent une période, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, d'homogénéisation, à l'échelle européenne, de leurs techniques administratives, liée au développement de la bureaucratie²⁰. Un des objets importants de cette « révolution de papier²¹ » est le fichier nominatif, dont le support est la fiche²². Produite en série, elle assigne à chaque individu une identité déterminée par des classifications forgées par les agents étatiques, grilles de lecture du monde social dont il convient d'interroger l'historicité, la validité et l'évolution dans le temps. Dans l'histoire des migrations, la période est marquée par une nationalisation des pratiques d'identification, liée à l'apogée de l'État-nation territorial²³. Fondée sur une distinction entre nationaux et étrangers, notamment pour l'accession aux droits sociaux, la construction de l'existence juridique des individus inclus dans cette nouvelle forme d'organisation socio-politique dépend des grilles forgées en amont par les administrations²⁴. Dans la pratique, cela se voit au regard des nouveaux types de documents qui émergent aux différents échelons de l'État. Au-delà du passeport et de la carte d'identité, on voit apparaître les premiers registres de police des étrangers ainsi que les documents d'enregistrement qui les complètent. Leurs modalités de classement, d'archivage et de consultation permettent aux administrations d'accéder facilement à l'état civil des individus enregistrés. Implémentées au niveau de la ville, il y a interrelation entre histoire urbaine et histoire de la régulation des migrations, la nation reposant sur les autorités locales pour l'identification des individus²⁵. Ainsi, les formes d'application des réglementations sur les étrangers doivent être comprises à la lumière des archives produites par les administrations communales. Le « point de vue communal²⁶ » est donc à prendre en compte. Pourtant, à l'échelle des administrations locales, peu d'études se sont intéressées aux pratiques concrètes de contrôle des migrations²⁷, bien que les circuits administratifs

19 NIJENHUIS Ida *et al.* (dir.), *Information and Power in History. Towards a Global Approach*, Londres, Routledge, 2020 ; CHANDLER Alfred D. Jr. et CORTADA James (dir.), *A Nation transformed by Information. How Information has shaped the United States from Colonial Times to Present*, Oxford – New York, Oxford University Press, 2000.

20 DREYFUS Françoise, *L'Invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, Éditions La Découverte, 2000.

21 GARDEY Delphine, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines, 1800-1940*, Paris, Éditions La Découverte, 2008.

22 ABOUT Ilsen et DENIS Vincent, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 2010, p. 60 ; KRAJEWSKI Markus, *Paper Machines. About Cards & Catalogues, 1548-1929*, Cambridge – Londres, The MIT Press, 2011 (1^{ère} éd. 2002) ; VAN FAASSEN Marijke et OPREL Marieke, « Paper trails to private lives. The performative power of card indexes through time and space », dans I. Nijenhuis *et al.* (dir.), *op. cit.* p. 254-273.

23 ABOUT I. et DENIS V., *op. cit.*, p. 56-70.

24 ROSENTAL Paul-André, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales HSS*, vol. 66, no. 2, 2011, p. 335-373.

25 GREEFS Hilde et WINTER Anne (dir.), *Migration Policies and Materialities of Identification in European Cities. Papers and Gates, 1500-1930s*, Abingdon, Routledge, 2019.

26 DE BARROS Françoise, « Les acteurs municipaux et "leurs" étrangers (1919-1984) : gains et contraintes d'un détour communal pour l'analyse d'un travail de catégorisation étatique », *Genèses*, n° 72, vol. 3, 2008, p. 42.

27 À titre d'exemple, cf. VIAL Éric, « Pratiques d'une préfecture : les demandes d'expulsion de ressortissants italiens dans l'Isère de 1934 à la Seconde Guerre mondiale », dans Marie-Claude BLANC-CHALÉARD *et al.* (dir.), *Police et migrants. France 1667-1939*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 167-180. Cf. également ZALC Claire, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Éditions du Seuil, 2016.

soient aujourd'hui mieux connus, notamment pour le second XX^e siècle²⁸. Comme le rappelle Delphine Diaz : « Les sources étatiques doivent être prises pour ce qu'elles sont : des archives foisonnantes, produites par et pour le contrôle²⁹ ». Avec la mise en place de l'État-nation, les communes ont bien perdu de l'autonomie héritée de l'époque moderne, au profit d'une centralisation incarnée par les préfetures, les ministères ou les commissions nationales. Mais dans le cas de la création du migrant comme objet juridique à partir de la fin du XIX^e siècle, celui-ci est désigné avant tout au niveau local³⁰, par des pratiques classificatoires (attribution d'un statut réglementaire, dénombrement), par deux types distincts de tâches : celles qui appliquent aux individus des règles administratives, qu'elles soient juridiques ou techniques, et celles qui contrôlent la bonne application de ces règles. Dans le cas luxembourgeois, le service de la police des étrangers est centralisé au parquet de la cour depuis mai 1884, mais l'application effective des mesures prises par ce dernier restent, au moins en théorie, débattues au niveau communal³¹. C'est notamment le cas à Dudelange.

II. Dudelange, ville industrielle en pleine expansion au tournant du XX^e siècle

Dudelange passe de 1600 habitants en 1880 à plus de 10 000 habitant·e·s dans les premières années du XX^e siècle³². La commune est élevée au statut de ville par ordonnance grand-ducale, le 4 août 1907³³. Avec la fondation de la Société des Hauts Fourneaux et Forges de Dudelange (SHFFD) le 5 juillet 1882, des ouvrières et ouvriers non-qualifié·e·s, souvent issu·e·s du secteur agricole, affluent vers les sites de construction de la future usine, qui ne cessera ensuite de s'agrandir. Tournée dès l'origine vers la production d'acier, dont l'exportation profite de l'aménagement du chemin de fer au Luxembourg à partir de la fin du XIX^e siècle, l'usine continue de s'agrandir au tournant du siècle, aboutissant à la création des Acières réunies de Burbach-Eich-Dudelange (ARBED) en 1911-1912³⁴. Devenu un des premiers exploitants d'acier européen, l'ARBED est dès le départ tourné vers l'Allemagne du Zollverein, union douanière à laquelle le Luxembourg, sous pression, se rallie en 1842, et notamment vers la Sarre, ainsi que vers la Lorraine des Wendel³⁵. Les

28 BRUNO Anne-Sophie, RYGIEL Philippe, SPIRE Alexis et ZALC Claire, « Jugés sur pièces. Le traitement des dossiers de séjour et de travail des étrangers en France (1917-1984) », *Population*, vol. 61, n° 5, 2006, p. 737-762.

29 DIAZ Delphine, *En exil. Les réfugiés en Europe, de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2021, p. 24.

30 NOIRIEL Gérard, « Surveiller les déplacements ou identifier les personnes ? Contribution à l'histoire du passeport en France de la I^{re} à la III^e République », *Genèses*, vol. 30, 1998, p. 82-84.

31 SCUTO D., *op. cit.*, p. 150. Voir notamment les circulaires du ministère de l'Intérieur relatives aux écritures administratives : Archives nationales de Luxembourg (ANLux), fonds du ministère de l'Intérieur, INT-0012, dossier « Simplification des écritures (1911-1924) ».

32 STATEC, *Statistiques historiques 1839-1989*, Luxembourg, Éditpress, 1990, p. 15.

33 NEUMAN Henri, *Les Communes. Leur administration, leurs finances et leurs domaines (1840-1891)*, Luxembourg, Imprimerie V. Bück, 1894 ; CONRADY Jean-Pierre et KREPS Robert, *Dudelange. Passé et présent d'une ville industrielle*, t. 1, Luxembourg, Éditpress, 1991, p. 114.

34 CHOMÉ Félix, ARBED. *Un demi-siècle d'histoire industrielle, 1911-1964*, Luxembourg, Éditions ARBED, 1972 (1^{ère} éd. 1964).

35. ROTH François, « Réflexions sur l'industrialisation de la Lorraine et du Luxembourg (1850-1950) », *Hémécht*, vol. 46, n° 3, 1994, p. 638-639.

seules aciéries de l'ARBED mobilisent ainsi plus de 60% des travailleur·euse·s industriel·le·s du pays en 1913, dont une part majoritaire est étrangère³⁶. Cette industrialisation rapide entraîne une transformation profonde de la composition démographique de Dudelange³⁷. Ainsi, une population mobile, souvent peu qualifiée, vient répondre aux besoins croissants d'une industrie lourde en pleine expansion. Face à cette croissance, l'État luxembourgeois met en place dès 1893 un dispositif de surveillance des étranger·ère·s : leur enregistrement dans la commune au plus tard deux jours après leur arrivée est décidé par la loi du 30 décembre sur la police des étrangers. Reprenant celle de 1880, la nouvelle loi y ajoute la nécessité pour tout individu migrant de remplir une déclaration d'arrivée détaillée (Fig. 1), renseignant l'état civil et les changements de résidence antérieurs et futurs³⁸. La déclaration d'arrivée vient ainsi compléter les plus de 600 000 fiches individuelles spécifiquement dédiées aux migrant·e·s pour la période 1880-1940, conservées aux archives du Ministère de la justice, section « Police des étrangers³⁹ ». Ces dernières sont en usage jusqu'aux années 1970. Ces mesures rejoignent les dispositions analogues prises en

Fig. 1 : Déclaration d'arrivée à Dudelange d'un migrant d'origine italienne (Archives communales de Dudelange, n. p.)

France la même année, suite à la loi sur la « protection du travail national⁴⁰ », témoignant de la méfiance des autorités pour ces populations mobiles. Elles sont modifiées à plusieurs reprises au cours de la période. La Première Guerre mondiale marque un tournant⁴¹. Comme en France, les sorties de guerre de 1918-1919 renforcent les suspicions envers les populations étrangères⁴². Dans les années 1920, le Luxembourg durcit encore ses politiques migratoires, avec des arrêtés successifs imposant des autorisations de travail, des pièces justificatives, ou encore une surveillance sanitaire. Cette logique de filtrage repose sur une tension entre les besoins économiques du pays, en pleine reconstruction, et une volonté de contrôle : ainsi en 1929, les étranger·ère·s représentent 40% de la main-d'œuvre dans les usines, avant de retomber à 25% en 1933⁴³. L'année d'après, la carte d'identité est rendue obligatoire

pour tout individu migrant⁴⁴. Alors que les mouvements de population étaient

36. SCUTO D., « Histoire des immigrations au Luxembourg (XIX^e-XXI^e siècles) », dans *25 ans d'action pour l'immigration, 1985-2010*, OGBL, 25^{ème} anniversaire du Département des Immigrés, Luxembourg, OGBL, 2010, p. 25.

37. TRINKAUS Fabian, *Arbeitereistenzen und Arbeiterbewegung in den Hüttenstädten Neunkirchen, Saar und Düdelingen, Luxemburg: 1880-1935/40: ein historischer Vergleich. Saarbrücken*, Kommission für Saarländische Landesgeschichte, 2014.

38. Loi du 30 décembre 1893, concernant la police des étrangers, *Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg*, Mémorial A n^o. 1, 4 janvier 1894, p. 1-5.

39. ANLUX, min. Justice, Police des étrangers, « Fichier alphanumérique ». Cité dans SCUTO D., *La Nationalité luxembourgeoise*, op. cit., p. 148.

40. NOIRIEL Gérard, *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p. 169-176 ; *Id.*, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Éditions Gallimard, coll. « Folio histoire », 2001, p. 301-302.

41. RYGIEL Philippe, *Le Temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2007, p. 127-128. Pour la France, cf. la synthèse de DORNEL Laurent, *Les Étrangers dans la Grande Guerre*, Paris, Musée de l'Histoire de l'immigration – La Documentation française, 2014. Pour le Luxembourg, cf. SCUTO D., « Identifier, contrôler, réprimer. L'effet de 14-18 sur la circulation des personnes », *Mutations. Mémoires et perspectives du Bassin Minier*, vol. 10, 2018, p. 133-143.

42. Cf. à ce sujet VIDAL-NAQUET Clémentine, « Une si longue sortie de guerre. Première guerre mondiale », dans Guillaume PIKETTY (dir.), *Sortir de la guerre. Des guerres de Religion aux conflits asymétriques*, Paris, Passés composés – Ministère des armées, 2025, p. 257-291.

43. Notamment l'arrêté grand-ducal du 30 novembre 1929. Cf. SCUTO D., *La Nationalité luxembourgeoise*, op. cit., p. 89-93.

44. *Ibid.*, p. 194.

stables dans la première moitié du XX^e siècle, avec des soldes migratoires compensés, le Luxembourg devient, après la Seconde guerre mondiale, un pays d'immigration durable. Cette situation culmine avec la signature, en 1972, d'accords avec le Portugal et la Yougoslavie pour l'accueil de travailleurs étrangers⁴⁵.

Les cartes de résident·e viennent progressivement compléter les mesures mises en place à la fin du XIX^e siècle (Fig. 2). Classées alphabétiquement, elles sont à l'origine pensées pour faciliter la manipulation des registres d'état civil, permettant à l'administration communale de garder la trace des mobilités successives des résident·e·s et d'y ajouter les changements d'état civil, comme le mariage. Elles s'affirment pourtant comme spécifiquement utiles à la surveillance des migrant·e·s, permettant *a fortiori* de renvoyer l'agent à la déclaration d'arrivée correspondante. En ce sens, leur généralisation à l'ensemble des communes du Grand-Duché est souvent discutée, et nombre de communes qui leur sont au départ réticentes, militent ensuite pour leur extension⁴⁶.

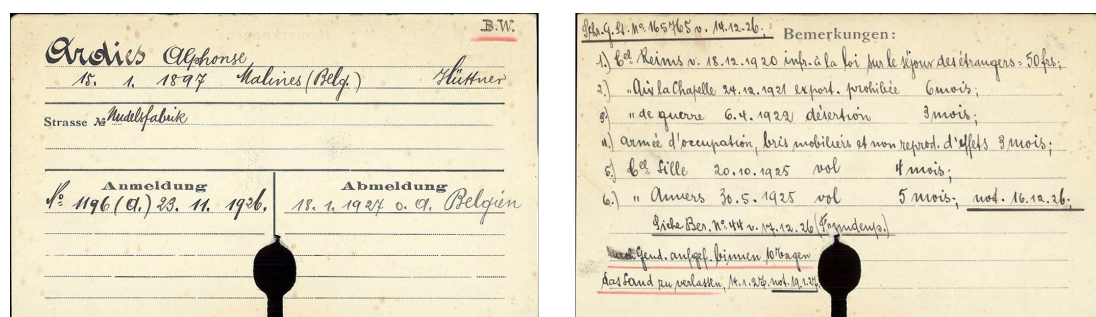


Fig. 2 : Exemple d'une carte d'enregistrement. État civil sur le recto et parcours criminel sur le verso

Pourtant, bien que le régime des cartes ait constitué un outil important pour les administrations du Grand-Duché, on ne peut évaluer avec justesse leur généralisation à l'ensemble des communes. Leur étude peut néanmoins nous aider à mieux comprendre le rapport administratif à l'écrit dans le pays. Pour ce qui est de la professionnalisation des métiers administratifs, notamment à l'échelle locale, celle-ci semble s'être faite sur l'ensemble de la période : les compétences des secrétaires communaux en matière de maniement de l'état-civil sont, par exemple, discutées à plusieurs reprises dans les premières années du XX^e siècle⁴⁷. Dans le cas du fichier de la Police des étrangers, centralisé dans la capitale, la confection des plus de 140 000 fiches nominatives est dévolue, encore à la même période, à un « soldat volontaire⁴⁸ ». Bien que ce ne soit qu'une hypothèse, elle révèle néanmoins les enjeux de travailler avec un corpus de sources large, à une période où la standardisation des techniques de l'écrit en est encore à ses débuts. L'exploration des moyens numériques à notre disposition peut alors nous fournir plusieurs pistes et constitue une étape à part entière de notre raisonnement, nous

45 SCUTO D., « Histoire des immigrations... », *art. cit.*, p. 33.

46 ANLux, min. Intérieur, INT-0012, Circulaire aux administrations communales, 26 septembre 1918, p. 5.

47 ANLux, Intérieur, Caisse de prévoyance des employés communaux, INT-0031-1a.

48 ANLux, Justice, Police des étrangers, J-073-33, Application des « systèmes des fiches » au service de la police des étrangers, lettre du procureur général Victor Thorn au ministre d'État Paul Eyschen, 7 mai 1905, n. p.

permettant en retour de mieux cerner ce que les sources ont à nous dire sur la nature de l'écrit administratif dans le pays. Notre chaîne de traitement s'articule en trois temps, de l'océrisation complète du corpus à son traitement quantitatif, en passant par la phase de mise en données et les questions qu'elle pose aux chercheur·euses·s.

III. Retour d'expérience sur la Reconnaissance automatique de texte (ATR) avec Transkribus

L'idée d'extraire du contenu textuel à partir d'images est une préoccupation scientifique ancienne, remontant au début du XX^e siècle⁴⁹, mais c'est à partir des années 1990 que la reconnaissance automatique de caractères (ATR) a fait un bond en avant, bénéficiant des avancées du *machine learning* et des réseaux de neurones artificiels profonds⁵⁰. Ces avancées ont permis de passer d'une reconnaissance par règles à un apprentissage automatique ou semi-automatique, par la machine assistée ou non par l'humain, du langage visuel et contextuel. L'importance de l'ATR pour l'étude de documents anciens en fait une étape de nos jours souvent nécessaire pour la recherche historique, qu'il s'agisse de l'OCR (*Optical Text Recognition*), ou océrisation, pour les textes imprimés, ou de l'HTR (*Handwritten Text Recognition*) pour l'écriture manuscrite.

Des développements récents ont permis de réduire les besoins en données d'entraînement tout en améliorant considérablement la précision, atteignant des taux d'erreur de caractères (CER) inférieurs à 2% pour certains manuscrits (on considère qu'un taux d'erreur de maximum 5% est acceptable). Des plateformes comme eScriptorium⁵¹ ou Transkribus⁵², développées à partir du milieu des années 2010, ont démocratisé l'usage de ces modèles grâce à des interfaces conviviales et à des infrastructures collaboratives, auxquelles prennent part des chercheurs à la fois en histoire et en sciences de l'information ou encore en informatique. Aujourd'hui, l'enjeu ne réside plus uniquement dans la reconnaissance elle-même, mais dans la capacité à constituer de grands corpus cohérents, à harmoniser les traitements semi-automatisés, et à exploiter ces données à des fins de recherche. Nous avons choisi Transkribus, logiciel développé à partir de 2013 par des chercheur·euse·s issus de plusieurs universités européennes réuni·e·s au sein de l'associa-

49. Ce développement reprend en partie PINCHE Ariane et SROKES Peter A., « Historical Documents and Automatic Text Recognition: Introduction », *Journal of Data Mining and Digital Humanities*, 19 mars 2024, p. 2-3.

50. RICE Stephen, KANAI Junichi et NARTKER Thomas, « An evaluation of OCR accuracy », *Information Science Research Institute*, vol. 20, n° 9, 1993, p. 1-25.

51. Sur eScriptorium, cf. STOKES Peter A. *et al.*, « The eScriptorium VRE for Manuscript Cultures », *Classics@Journal*, vol. 18, 2021.

52. NOCKELS Jo *et al.*, « Understanding the application of handwritten text recognition technology in heritage contexts: a systematic review of Transkribus in published research », *Archival Science*, vol. 22, no. 3, 2022, p. 367-392.

53. [<https://readcoop.org>].

tion READ-COOP, à l'origine un projet de l'université d'Innsbruck en Autriche⁵³. La force de cet outil réside en particulier dans les nombreuses techniques qu'il emploie à divers moments du travail de reconnaissance de caractères : segmentation et prétraitement des lignes de texte, combinaison de modèles différents selon les étapes, possibilité d'extraction larges et grande souplesse dans le traitement des erreurs, enfin des modèles de reconnaissance de caractères mis en ligne par READ-COOP et accessibles publiquement, permettant des bonnes possibilités de transcription de sources historiques gratuites. C'est également un outil utilisé dans l'étude des migrations, à partir de *card index* similaires⁵⁴.

Le modèle utilisé a été d'emblée pensé comme suffisamment versatile et s'adaptant bien à une approche mixte, ce qui est utile pour des documents qui allient à la fois écriture manuscrite et imprimée, comme les archives des administrations. Basé sur un modèle qui a été entraîné sur des centaines de documents transcrits à la main, la marge d'erreur liée à l'HTR a pu être réduite à quelque 4%, ce qui veut dire que dans 96% des cas, la machine reconnaît les régions texte et transcrit à peu près justement l'écriture manuscrite. Le fichier TIFF (*Tagged Image File Format*), plus lourd que le JPG, permet une plus grande précision, notamment pour la prise en compte de détails typographiques comme les signes de ponctuation ou les accents. Mais bien que la marge d'erreur ait été réduite au maximum, des doutes demeurent sur la capacité du modèle à fonctionner avec un tel nombre de sources.

Nous constatons vite que Transkribus offre des opportunités d'extraction de l'information qui varient selon les cas. À mesure que notre modèle est entraîné, ce dernier est de plus en plus efficace avec les chiffres, comme c'est le cas pour les dates, et les abréviations (dans la plupart des cas les pays d'origine et les rues de résidence). Ces typographies sont probablement plus facilement reconnaissables, ce qui n'est pas le cas de portions de texte plus longues et non-standardisées, rendant les résultats de la reconnaissance de caractères difficilement opérants pour une analyse quantitative. Ce sont là des écueils bien connus et liés à l'HTR en tant que tel, puisque la haute variabilité de l'écriture manuscrite entre les individus induit des difficultés pour le modèle qui a été entraîné, ce qui n'est pas le cas pour l'OCR⁵⁵.

Mais les résultats variables donnés par notre modèle s'expliquent également par la difficulté de traitement des cartes, qui présentent tellement de cas particuliers qu'il est difficile, avec les moyens à notre disposition, de les traiter uniformément à base d'un modèle, aussi entraîné qu'il ait pu être en amont. Quelques exemples seulement. Le

54. PFANZELTER Eva, « Digital Historical Remigration: The Example of the South Tyrolian Return Option », dans S. OBERBLICHER et al., *Return and Circular Migration*, op. cit., p. 51.

55. Cf. à titre d'exemple RETSINAS George et al., « Best Practices for a Handwritten Text Recognition System », dans Seiichi UCHIDA, Elisa BARNEY et Véronique EGLIN (dir.), *Document Analysis Systems: 15th IAPR International Workshop, DAS 2022, La Rochelle, France, May 22-25, 2022, Proceedings*, Cham, Springer, 2022, p. 247-259. À titre de comparaison, cf. ABADIE Nathalie et al., « A Benchmark of Named Entity Recognition Approaches in Historical Documents. Application to 19th s Century French Directories », dans *Id.*, *Document Analysis Systems*, op. cit., p. 445-460.

bilinguisme inhérent à l'administration luxembourgeoise, qui fait usage à la fois de l'allemand et du français, a constitué une première difficulté, nécessitant la correction manuelle des cartes dans les deux langues. Surtout, le travail dans les deux langues semble induire des rapports à l'écrit différenciés. L'allemand est ainsi utilisé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, et alors que les germanophones écrivent au stylo à plume, qui conserve une bonne lisibilité, les francophones écrivent au stylo à bille à partir de l'après-guerre, compliquant l'HTR. Des difficultés supplémentaires s'ajoutent à cela, dont le remplissage inégal des zones de texte est le plus problématique (blancs, ratures nombreuses, statut matrimonial inscrit dans le champ profession, abréviations de lieux difficilement trouvables ensuite).

Ces problèmes semblent alors moins liés aux performances de l'outil choisi qu'aux évolutions que connaît la culture de l'écrit administratif et sa diffusion inégale au Luxembourg. Les patronymes varient ainsi fortement en fonction de l'orthographe ou de la prononciation que les déclarants leur donnent lors de leur présentation devant les agents de la commune. À titre d'exemple, la mention du nom et du lieu de naissance des migrants d'Europe centrale et orientale à l'oral impose une orthographe, donc une catégorisation, incertaines, surtout dans le cas de cartes classées alphabétiquement. Celles-ci connaissent pourtant une certaine formalisation au début de la période. Dans le cas français, Alphonse Bertillon substitue, à partir de 1896, au classement alphabétique des fiches, un classement fondé sur l'orthographe phonétique des noms qui y sont déclarés, à l'aide d'un calcul des combinaisons orthographiques des patronymes, ce qui permet d'éliminer les incertitudes dues aux homonymes, à l'illettrisme ou à l'origine étrangère des personnes⁵⁶. Dans le cas de Dudelage, le classement alphabétique semble demeurer la norme jusqu'à nos jours, ce qui peut induire des formes nombreuses d'un même nom. La phase de « nettoyage » des données ne peut donc, dans ce cas être sous-estimée⁵⁷. Celle-ci demande de grands efforts en temps liés au passage d'une catégorie, celle issue de l'export HTR, à une autre, celle qui va créer notre base de données. C'est cette étape que nous allons voir à présent.

IV. Les problèmes de l'exportation et de la mise en données

La phase d'HTR ou de transcription à la main ne produit pas immédiatement une base de données exploitable, mais un ensemble de blocs de texte plus ou moins bien identifiés. Un des avantages de Transkribus est d'offrir une large palette de moyens d'exportation possibles, et nous avons privilégié dans un premier temps le schéma XML (*Extended Markup Language*). La structure arborescente du format XML rend

56. BERTILLON Alphonse, *Du classement phonétique*, Paris, Société d'Éditions scientifiques, 1896. Cette méthode est encore utilisée de nos jours. Cf. DAVID Martin, *Les fichiers de police*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1999. Cité dans ABOUT I., « Les fondations d'un système national d'identification policière en France (1893-1914). Anthropométrie, signalements et fichiers », *Genèses*, vol. 54, no. 1, 2004, p. 28-52 [ici p. 34].

57. Cf. la critique pertinente de ce terme, dans BELIGNÉ Max, LOUDCHER Sabine et LEFORT Isabelle, « Du nettoyage des données à la critique des sources », dans Léo DUMONT, Octave JULIEN et Stéphane LAMASSÉ (dir.), *Histoires de mots. Saisir le passé grâce aux données textuelles*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2023, p. 219-232.

facilement possible l'extraction des données, qui obéissent à la structuration par blocs de texte offerte par l'HTR⁵⁸. Le XML-PAGE, standard privilégié par READ-COOP, conserve à la fois une structure logique, par ordre de lecture (qui peut être corrigée à la main avant et pendant l'entraînement du modèle) et une structure en termes de zones de texte (« *Text-Regions* »). Ce faisant, il sépare efficacement ce qui relève de la ligne et de la région de texte, permettant une lisibilité facilitée dans le XML. Chaque zone de texte acquiert un identifiant unique (« *Id* »), rangé par sa position dans le texte (« *reading Order* »). Un score de confiance complète cela, ainsi que des coordonnées (Fig. 3).

```

18     </ReadingOrder>
19     <TextRegion id="tr_1728385488" custom="readingOrder {index:0;} structure {score:0.97; type:CR_name_first-name;}>
20       <Coords points="50,20 1435,20 1435,100 50,100"/>
21       <Textline id="tr_1728385488_t1_2" custom="readingOrder {index:0;}>
22         <Coords points="96,35 1361,37 1361,87 96,85"/>
23         <Baseline points="96,80 126,82 156,82 186,82 216,82 246,84 276,82 306,84 336,82 366,82 396,82 426,82 456,84"/>
24         <TextEquiv>
25           <Unicode>Arensdorff Nikolaus ~ Karl Katharina</Unicode>
26         </TextEquiv>
27       </Textline>
28     <TextEquiv>
29       <Unicode></Unicode>
30     </TextEquiv>
31   </TextRegion>
32   <TextRegion id="tr_1728385489" custom="readingOrder {index:1;} structure {score:0.95; type:CR_Date_place_birth;}>
33     <Coords points="156,95 951,95 951,170 156,170"/>
34     <Textline id="tr_1728385489_t1_1" custom="readingOrder {index:0;}>
35       <Coords points="150,115 929,115 929,165 150,165"/>
36       <Baseline points="150,160 180,160 210,158 240,156 270,158 300,156 330,156 360,158 390,156 420,156 450,154"/>
37       <TextEquiv>
38         <Unicode>27.2.1915 Pfaffenthal</Unicode>
39       </TextEquiv>
40     </Textline>
41   <TextEquiv>
42     <Unicode></Unicode>

```

Fig. 3 : Exemple d'une sortie XML issue d'un traitement par HTR

L'avantage de la sortie XML est que Transkribus structure déjà l'information en amont, ce qui nous permet ensuite d'affiner la catégorisation nous-même selon les cas rencontrés. Ainsi, une zone de texte (« *Text_Region* ») peut être facilement corrigée, ensuite, directement grâce à un script Python⁵⁹. Mais l'inconvénient est que ce type de structure impose un ordre interprétatif, et ce qui lui résiste dans la structuration est la plupart du temps perdu. Les conditions d'élaboration du code et les choix faits en amont deviennent alors des aspects centraux du travail sur nos données. Pour Camille Paloque-Bergès, le code peut être défini comme « la série d'instructions textuelles qui prévaut au traitement des données dans les programmes et les logiciels, de l'exécution d'une action sur les données (par des algorithmes) à l'affichage d'un contenu (par des

58. Sur le schéma XML, cf. BURNARD Lou, *Qu'est-ce que la Text Encoding Initiative ?*, Marseille, OpenEdition Press, 2015 ; FLANDERS Julia et JANNIDIS Fotis, « Data Modeling », dans Susan SCHREIBMAN, Ray SIEMENS et John UNSWORTH (dir.), *A New Companion to Digital Humanities*, Oxford, John Wiley & Sons, 2016, p. 232.

59. Pour une introduction au langage Python appliqué aux humanités numériques, cf. KARSDORP Folger, KESTEMONT Mike et RIDDELL Allen, *Humanities Data Analysis. Case Studies with Python*, Princeton, Princeton University Press, 2021.

instructions appelées « balisage ») sur les médias informatisés⁶⁰ ». Or les instructions textuelles à définir s'avèrent très vite à la fois trop difficiles et imprécises pour rendre compte de la diversité de nos données.

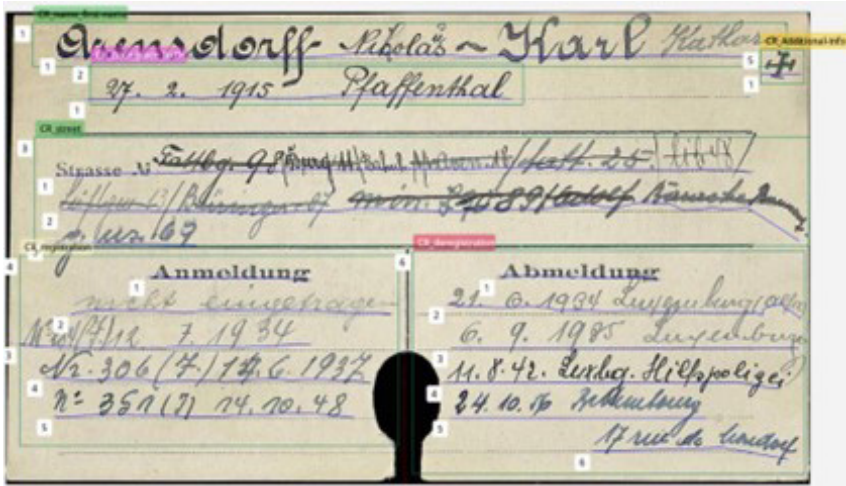


Fig. 4 : La carte correspondant à la sortie XML précédente

Nous avons donc choisi de créer les colonnes de notre base de données sur la base des zones de texte. Pour intégrer ces informations dans une base de données, il faut transformer le fichier XML en structure tabulaire, où chaque colonne ou ligne de notre base correspond à une ligne identifiée sur la carte. Ce passage impose de multiplier les lignes de code pouvant inclure au mieux les zones de texte non-claires dans notre base de données, en effectuant des choix de structure. Dans nos premières versions du code de parsing par XML, ce dernier ne prend qu'une ligne par région texte. L'exemple le plus commun est l'omission des lieux successifs de départ, extrêmement importants puisqu'ils nous permettront, à terme, de calculer les durées de séjour en plus de cartographier les lieux concernés. Si une personne a plusieurs lieux de départ déclarés dans le temps, le risque est de n'en garder qu'un et donc d'en perdre, ou bien de prévoir une structure plus complexe, par exemple à base d'identifiants croisés. Enfin, si une zone de texte est identifiée avant celle qui lui succède sur la carte, cela oblige à vérifier les informations au cas par cas, ce qui est impossible à partir d'un corpus aussi large. C'est le rôle des étiquettes chiffrées identifiées par Transkribus (Fig. 4).

Toute tentative d'harmonisation à partir d'un code informatique implique donc une normalisation, et cela s'applique tant au format XML qu'à son analyse syntaxique dans notre script. En réduisant la diversité du réel à une structure lisible, ce travail permet du même coup de révéler certaines des lacunes des sources. Le cas de la visibilité des femmes dans les sources est un exemple particulièrement pertinent. Quand elles ne sont pas enregistrées avec leur conjoint ou un membre de leur famille, leur profession

60. PALOQUE-BERGÈS Camille, « Les sources nativement numériques pour les sciences humaines et sociales », *Histoire@Politique*, vol. 30, n° 3, 2016, p. 224.

n'est simplement pas marquée, ce qui suppose qu'elles étaient femmes au foyer, et leur contribution à l'économie industrielle, de mieux en mieux connue, ne ressort pas dans nos résultats⁶¹. Notre base de données enregistre ces absences comme un champ vide. Dans nos premiers calculs statistiques, elles représentent ainsi moins du tiers des migrants dans la commune pendant toute la période, mais sont près de 60% parmi les personnes sans profession (Fig. 5). Leur inclusion dans notre base de données dépend d'un traitement quantitatif, soit d'un comptage au cas par cas pour les identifier, par exemple en les comptant dans les personnes classées sans profession. Sans des sources supplémentaires, il est alors impossible d'attester avec justesse leur profession.

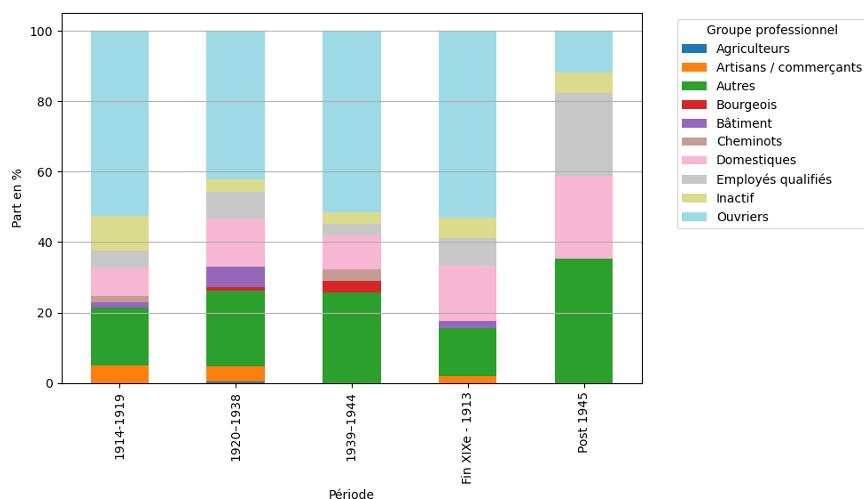


Fig. 5 : Répartition en % des groupes professionnels par période (premier échantillon de 500 cas)

Nous pouvons également mentionner certains cas particuliers, comme le nombre important de personnes déclarées parties vers l'hôpital de Dudelange durant les deux conflits mondiaux, que ce soient les infirmières, sur-représentées, ou les blessés de guerre, ce qui nécessite de créer une catégorie à part dans la base de données. Il s'agit donc d'une interprétation en lecture rapprochée de résultats extraits automatiquement. De tels exemples sont nombreux, et montrent la difficulté de traiter un corpus de données aussi large. Le cas des *Ostarbeiter* mérite en ce sens notre attention. En reprenant fidèlement celle écrite sur la carte, le XML leur assigne une nationalité et un lieu de sortie, ce dernier étant simplement désigné sous le terme de « *Sport* ». Cela correspond au *Sportlager*, camp de travail géré par l'ARBED qui, à partir de 1942 pouvait accueillir jusqu'à plus de 2000 travailleurs forcés, prisonniers de guerre de l'Est⁶². Cela pose l'historien face à un paradoxe, qui est à la fois l'euphémisation du statut de ces individus dans les sources puisqu'ils sont désignés de manière laconique par l'administration communale, et leur visibilité rendue grâce à la chaîne de traitement utilisée.

61. Cf. l'étude classique de DOWNS Laura Lee, *L'inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939)*, Paris, Albin Michel, 2002.

62. BAPTISTA BARRA Fernando Ricardo, « Les Ostarbeiter dans la sidérurgie luxembourgeoise (1942-1945) », dans Charles BARTHEL et Joséé KIRPS (dir.), *Terres rouges. Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*, vol. 1, Luxembourg, Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman – Archives nationales de Luxembourg, 2009, p. 16-70 ; GANSCHOW I., 'Keiner weinte. Es gab keine Tränen mehr'. *Ukrainische, russische und belarussische Zwangsarbeiterinnen in Luxemburg im Zweiten Weltkrieg aus transnationaler Sicht*, Luxembourg, CapybaraBooks – C²DH, 2025.

Il convient alors de retravailler les catégories, comme les colonnes incluses dans notre base de données.

Le contrôle sur les données devient alors la question centrale. Comment s'assurer que notre base de données finale comportera l'ensemble des données contenues sur les cartes ? Frédéric Clavert définit ce type de pratique comme une « double lecture⁶³ » des sources à l'ère numérique, entre la lecture distante proposée par Moretti en 2000⁶⁴, qui est une médiation des sources par le quantitatif à l'œuvre devant les larges corpus de données, et la lecture proche à laquelle sont d'avantage habitués les historien·ne·s. En proposant une extraction rigide, demandant un code particulièrement performant, l'usage de Transkribus nous a aidé à envisager des perspectives autres afin d'approcher d'une transcription qui soit la plus fidèle possible. Il s'agit d'une lecture des sources médiée par le code informatique, qui peut être ensuite interprétée et corrigée par la main humaine.



Le tournant digital et la numérisation des sources qui lui est corrélée induisent donc une chaîne de traitement complexe pour transformer la source numérisée en jeu de données. Le travail de l'historien·ne à l'heure du digital se fait alors « entre la poussière de l'archive et la lumière bleue de l'écran⁶⁵ ». L'expérience quotidienne de l'utilisation d'outils digitaux fait que les étapes se confondent, entre les difficultés à entraîner un modèle, l'accumulation des données, leur transcription et leur intégration dans une base de données, autant de ce que Caroline Muller et Frédéric Clavert nomment « des pratiques implicites et discrètes⁶⁶ ». Ces dernières rapprochent l'historien·ne du digital de l'archiviste, puisqu'à partir du traitement automatisé ressortent des étapes de manipulation des fichiers, de schémas et de structures d'indexation, des concepts propres à une histoire plus large des systèmes d'information à laquelle les fichiers des individus sont eux-mêmes reliés⁶⁷. Avec la mise en données, ce que le système rend visible n'est pas toujours ce qui comptait pour les agents communaux ou les migrant·e·s eux-mêmes.

Une critique rigoureuse des sources est alors essentielle afin de donner à voir ce que les cartes d'enregistrement ne nous disent pas. En retraçant leurs conditions de production et d'émission, nous pourrions à terme interroger les rapports des différentes échelles de l'État luxembourgeois à ses migrations, que ce soit au niveau

63 CLAVERT Frédéric, « Vers de nouveaux modes de lecture des sources », dans Olivier LE DEUFF (dir.), *Le temps des humanités digitales*, Limoges, FYP éditions, 2014.

64 MORETTI Franco, *Graphs, Maps, Trees: Abstract Models for Literary History*, Londres – New York, Verso, 2007 ; *Id.*, *Distant Reading*, Londres – New York, Verso, 2013. Cf. à propos des débats engagés par la lecture distante : CLAVERT Frédéric et MULLER Caroline, « L'histoire au temps des algorithmes. Une réflexion prospective sur l'introduction de l'intelligence artificielle en histoire au 21^e siècle », 20 & 21. *Revue d'histoire*, vol. 162, no. 2, 2024, p. 13-26.

65 MULLER C. et CLAVERT F., « De la poussière à la lumière bleue. Émotions, récits, gestes de l'archive à l'ère numérique », *Signata*, vol. 12, 2021.

66 *Ibid.*

67. VAN FASSEN M. et OPREL M., *op. cit*

du ministère, du Parquet ou de la commune. Bien que le traitement de ce fonds documentaire extensif soit possible, offrant de nombreuses possibilités d'analyses quantitatives, les données extraites restent, comme nous l'avons vu, imprécises et sujet à interprétation. Cela montre, néanmoins, la nécessité de s'intéresser aux sources locales, qui souvent échappent aux entreprises d'archivage nationales. La masse des sources, fruit d'un effort de numérisation coûteux, induit aussi des biais et des risques dans le traitement comme dans l'écriture du code. C'est pourquoi, du scan à l'analyse historique, il est indispensable de documenter les choix effectués, les étapes précises du code informatique ainsi que les exclusions.

Enfin, c'est par la transparence au niveau des méthodes digitales utilisées, ainsi que par la coopération interdisciplinaire que ces biais peuvent être dépassés. Pour ce qui est de l'effet de sources, ou la tendance à entrevoir le monde social par le seul prisme des catégories utilisées dans les archives, nous en revenons à un des écueils classiques liés au traitement de séries documentaires larges. À la manière de l'histoire sérielle des années 1960/70 et de ses renouvellements dans les décennies suivantes⁶⁸, l'histoire numérique engage l'apport de l'historien·ne pour penser une discipline dont l'usage et les méthodes, souvent considérées comme allant de soi, sont à la base d'un tournant proprement réflexif et herméneutique⁶⁹. Le risque est en effet l'objectivation, et de ne pas donner leur voix aux acteur·rice·s eux-mêmes et elles-mêmes, qui seraient cantonné·e·s au regard que l'État porte sur eux, ou à des séries statistiques. Autant de « schémas cognitifs⁷⁰ » qui rapprochent les préoccupations liées aux sources de l'histoire des migrations, de leur écriture en tant que données, plus d'un siècle plus tard.

68. FURET François, « Histoire quantitative et construction du fait historique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 26, no. 1, 1971, p. 63-75 ; LEMERCIER C. et ZALC C., *op. cit.*, p. 8-18.

69 FICKERS Andreas, TATARINOV Juliane et VAN DER HEIJDEN Tim, « Digital History and Hermeneutics: Between Theory and Practice: An Introduction », dans A. FICKERS et J. TATARINOV (dir.), *Digital History and Hermeneutics. Between Theory and Practice*, Berlin, De Gruyter, 2022, p. 1-19.

70 RYGIEL Ph. (dir.), *Le Bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2008, p. 10.

Bibliographie

ABOUT Ilsen et DENIS Vincent, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 2010.

BELIGNÉ Max, LOUDCHER Sabine et LEFORT Isabelle, « Du nettoyage des données à la critique des sources », dans Léo DUMONT, Octave JULIEN et Stéphane LAMASSÉ (dir.), *Histoires de mots. Saisir le passé grâce aux données textuelles*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2023, p. 219-232.

74

CLAVERT Frédéric et MULLER Caroline, « L'histoire au temps des algorithmes. Une réflexion prospective sur l'introduction de l'intelligence artificielle en histoire au 21^e siècle », *20 & 21. Revue d'histoire*, vol. 162, n° 2, 2024, p. 13-26.

DE BARROS Françoise, « Les acteurs municipaux et “leurs” étrangers (1919-1984) : gains et contraintes d'un détour communal pour l'analyse d'un travail de catégorisation étatique », *Genèses*, n° 72, vol. 3, 2008, p. 42-62.

DU MOUZA Cédric, LAMASSÉ Stéphane et RYGIEL Philippe, « De l'histoire numérique à l'histoire données ? », *Les Cahiers de Framespa*, 42, 2023.

GALLORO Piero D., *Ouvriers du fer, princes du vent. Histoire des flux de main-d'œuvre dans la sidérurgie lorraine (1880-1939)*, Metz, Éditions Serpenoise, 2001.

GARDEY Delphine, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines, 1800-1940*, Paris, Éditions La Découverte, 2008.

GREEFS Hilde et WINTER Anne (dir.), *Migration Policies and Materialities of Identification in European Cities. Papers and Gates, 1500-1930s*, Abingdon, Routledge, 2019.

HOESTRA Rik et KOOLEN Marijn, « Data scopes for digital history research », *Historical Methods: A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, vol. 52, n° 2, 2018, p. 1-16.

KARSDORP Folgert, KESTEMONT Mike et RIDDELL Allen, *Humanities Data Analysis. Case Studies with Python*, Princeton, Princeton University Press, 2021.

LEBOUTTE René, PUISSANT Jean et SCUTO Denis, *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973)*, Paris, Éditions Sedes, 1998.

MULLER Caroline et CLAVERT Frédéric, « De la poussière à la lumière bleue. Émotions, récits, gestes de l'archive à l'ère numérique », *Signata*, vol. 12, 2021.

NIJENHUIS Ida *et al.* (dir.), *Information and Power in History. Towards a Global Approach*, Londres, Routledge, 2020.

NOCKELS Jo *et al.*, « Understanding the application of handwritten text recognition technology in heritage contexts: a systematic review of Transkribus in published research », *Archival Science*, vol. 22, no. 3, 2022, p. 367-392.

NOIRIEL Gérard, *Immigrés et prolétaires, Longwy, 1880-1980*, Marseille, Éditions Agone, 2019 (1^{ère} éd. 1984).

75

NOIRIEL Gérard, *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

OBERBLICHER, Sarah, PFANZELTER, Éva et LARCHER, Valerio (dir.), *Return and Circular Migration in Contemporary European History*, Berlin, De Gruyter, 2022.

PINCHE Ariane et STOKES Peter A., « Historical Documents and Automatic Text Recognition: Introduction », *Journal of Data Mining and Digital Humanities*, 19 mars 2024, p. 2-3.

ROSENTAL Paul-André, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales HSS*, vol. 66, no. 2, 2011, p. 335-373.

RYGIEL P., *Le Temps des migrations blanches. Migrer en Occident (1840-1940)*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2007.

SCUTO Denis, *La nationalité luxembourgeoise (XIX^e-XXI^e siècles). Histoire d'un alliage européen*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2012.

SCHREIBMAN Susan, SIEMENS Ray et UNSWORTH John (dir.), *A New Companion to Digital Humanities*, Oxford, John Wiley & Sons, 2016.

Germanosearch et le portail « archives disséminées » : enjeux méthodologiques et numériques pour l'étude des migrations allemandes aux XIX^e et XX^e siècles

Théo BEHRA

77

Depuis plusieurs décennies, les sciences humaines et sociales s'émancipent progressivement des cadres nationaux qui ont longtemps dominé et restreint leurs analyses. L'essor des approches transnationales, centrées sur les circulations, les transferts culturels et les hybridations, a remis en cause les conceptions figées des identités et des nations. Ce changement de paradigme a trouvé un écho particulièrement fécond dans le champ des études sur l'exil (*Exilforschung*) et sur les migrations (*Migrationsforschung*), où il a ouvert de nouvelles perspectives méthodologiques et interprétatives.

L'histoire allemande, par ses singularités, se prête de manière exemplaire à cette relecture. Comment ignorer, en effet, une instabilité territoriale persistante, avec des frontières sans cesse redessinées au gré des conflits et des traités ? Comment passer sous silence les mouvements migratoires intenses des XIX^e et XX^e siècles ? Entre 1871 et 1914, près de trois millions de personnes quittent le territoire, tandis que plus de 20 000 colons s'installent en Afrique. Après 1933, ce sont 300 000 Juifs qui fuient le régime nazi et la guerre... Autant d'événements qui entraînent une dispersion inédite des populations. De fait, archives administratives (témoignant de la présence et du passage des Allemands) et fonds privés (produits par des individus ou des communautés) se retrouvent aujourd'hui bien au-delà des frontières actuelles de l'Allemagne. C'est à cette réalité que renvoie l'expression d'« archives disséminées ».

La vigueur des recherches sur les diasporas¹, le fait colonial², et l'histoire croisée³ ont largement contribué au renouvellement des études transnationales. Ces travaux, auxquels s'ajoutent des contributions récentes (on pense aux travaux de d'Indravati Félicité⁴ et de Lucie Lamy⁵), invitent à une réflexion

1. DUFOIX Stéphane, *La dispersion : une histoire des usages du mot diaspora*, Paris, Éd. Amsterdam, 2011.

2. OSTERHAMMEL Jürgen, *La Transformation du monde. Une histoire globale du XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2017.

3. WERNER Michael et ZIMMERMANN Bénédicte, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité. » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2003/1 58^e année, p.7-36.

4. FÉLICITÉ Indravati, *Le Saint-Empire face au monde. Contestations et redéfinitions de l'impérialité (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, CNRS, 2024.

5. LAMY Lucie, *La fabrication de l'appartenance : être ou devenir germano-balte après la Seconde Guerre mondiale (1945-2004)*, thèse en histoire, université Paris Cité, 2024.

plus approfondie sur la répartition spatiale des archives. Une telle démarche requiert une approche méthodologique combinant trois dimensions : d'abord l'analyse et la contextualisation de la dispersion géographique des documents ; ensuite le recours aux outils numériques pour établir une cartographie ; enfin, à partir de ce support, la mise en place d'une coopération internationale entre chercheurs.

Germanosearch s'inscrit dans cette perspective. Ce projet est porté par la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA), en collaboration avec le Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherche sur l'Allemagne (CIERA), l'École normale supérieure de Lyon et l'Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST – CNRS). Il est piloté par Sonia Goldblum (professeure des universités en histoire des idées allemandes à l'ENS de Lyon), Morgane Le Boulay (ingénieure de recherche au laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe – SAGE) et Karim Fertikh (maître de conférences en science politique à Sciences Po Strasbourg). Son objectif principal peut se résumer simplement : faciliter l'accès aux sources germaniques.

Le portail se déploie en réalité en deux volets distincts. Le premier, conçu sous la responsabilité de Morgane Le Boulay, porte sur les archives numérisées disponibles en Allemagne. Le second, élaboré dans le cadre du laboratoire franco-allemand⁶ de la MISHA sous le pilotage de Karim Fertikh, recense les fonds relatifs à l'histoire allemande mais conservés à l'étranger. Le site poursuit ainsi un double objectif : d'une part, faciliter l'accès à des ressources ; d'autre part, valoriser le fait que l'histoire allemande s'est en partie constituée hors de ses frontières.

En tant qu'ingénieur d'études recruté à la MISHA pour ce projet, j'ai contribué à deux niveaux : d'un côté, sur le plan technique, à la conception numérique du portail ; de l'autre, à travers une enquête documentaire visant à établir une première base de données sur les archives disséminées. Bien que n'étant pas spécialiste des migrations, cette immersion m'a permis de mesurer les enjeux scientifiques soulevés par un tel chantier. Il me semble toutefois essentiel de préciser que les lecteur·trices désireux d'approfondir ces thématiques gagneront à se tourner vers la bibliographie spécialisée (notamment celle mentionnée plus bas) bien plus à même d'explorer les questions soulevées. Mon propos ici est avant tout celui d'un technicien, chargé de présenter les objectifs, les principes et les potentialités du projet, tout en invitant la communauté scientifique à s'en saisir.

Le présent article retrace donc la construction, les objectifs et les enjeux scientifiques de *Germanosearch*. Après une présentation de son fonctionnement, nous analyserons les perspectives ouvertes par le volet « Archives disséminées », en croisant l'étude des anciens territoires allemands et celle des grandes vagues migratoires des XIX^e et XX^e siècles. Nous aborderons ensuite les défis méthodologiques posés par la dispersion des sources, avant de conclure sur le potentiel collaboratif, scientifique et pédagogique de l'outil.

6. Le laboratoire franco-allemand de la MISHA, est un dispositif stratégique de soutien à la coopération en sciences humaines et sociales (SHS) et à la structuration d'équipes de recherches internationales.

Centraliser l'accès aux archives allemandes : présentation de *Germanosearch*

L'étude de l'histoire allemande et des espaces germaniques se heurte aujourd'hui à deux difficultés majeures. D'une part, la multiplication des plateformes numériques (portails d'archives, bases de données, bibliothèques spécialisées) a engendré une telle profusion de ressources en ligne que leur appréhension globale devient problématique. Cette abondance, loin de faciliter la tâche, tend parfois à submerger les chercheurs sous une masse d'informations éparses. D'autre part, cette complexité est renforcée par la fragmentation institutionnelle caractéristique du paysage archivistique allemand. Le fédéralisme, conjugué à une histoire politique morcelée, a entraîné une répartition des fonds entre de multiples acteurs. À cette diversité s'ajoutent des systèmes de classement hétérogènes, des interfaces de recherche disparates et des métadonnées non harmonisées, ce qui nuit à la lisibilité et complique la mutualisation des ressources.

Face à ces défis, la République fédérale a bien sûr développé des solutions. Le *Bundesarchiv*, pilier du système archivistique allemand, a mis en place des outils de recherche performants et poursuit ses efforts de numérisation et de standardisation. À cela s'ajoutent des initiatives thématiques : on peut citer par exemple l'*Archivführer zur deutschen Kolonialgeschichte* qui recense une grande partie des sources relatives à l'histoire coloniale allemande. En France, des initiatives comme *Germano-Fil*, portée par le CIERA et l'Institut historique allemand de Paris, ont permis de faciliter la recherche documentaire. Cependant, pour des chercheurs, particulièrement celles et ceux qui ne sont pas spécialistes des études germaniques ou qui ne maîtrisent pas la langue allemande, cette dispersion des sources peut demeurer un frein. Identifier, localiser et consulter les documents nécessite des connaissances implicites ou une certaine familiarité avec les institutions concernées, ce qui peut rendre le processus chronophage pour les non-initiés. À cela s'ajoute une autre forme de dispersion, liée cette fois aux mouvements migratoires, aux exils, aux conflits et aux redécoupages territoriaux. Une part importante de la mémoire documentaire germanophone se trouve désormais conservée hors des frontières actuelles de l'Allemagne, parfois dans des lieux ou des fonds qui ne sont pas spontanément identifiés comme pertinents pour les études germaniques. C'est précisément pour répondre à ce double défi, de fragmentation interne et de dispersion externe qu'a été conçu *Germanosearch*. Sans prétendre se substituer aux outils existants, ce portail propose une autre manière d'appréhender ce paysage archivistique. *Germanosearch* a été conçu comme un méta-répertoire, c'est-à-dire un répertoire de répertoires, articulé, nous l'avons vu, autour de deux portails. Le premier recense les archives numérisées disponibles en Allemagne. Il est structuré selon une classification thématique (politique, religion, droit, colonisation, migrations, etc.), elle-même parfois déclinée en sous-thèmes plus précis, tels que « migrations populaires » ou « exil ». Le site propose à la fois une barre de recherche simple et une recherche avancée. L'utilisateur·trice peut interroger la base selon de multiples critères : type de documents, période historique, nature des sources, institution détentric,

mots-clés, description, type d'accès ou encore aire géographique.

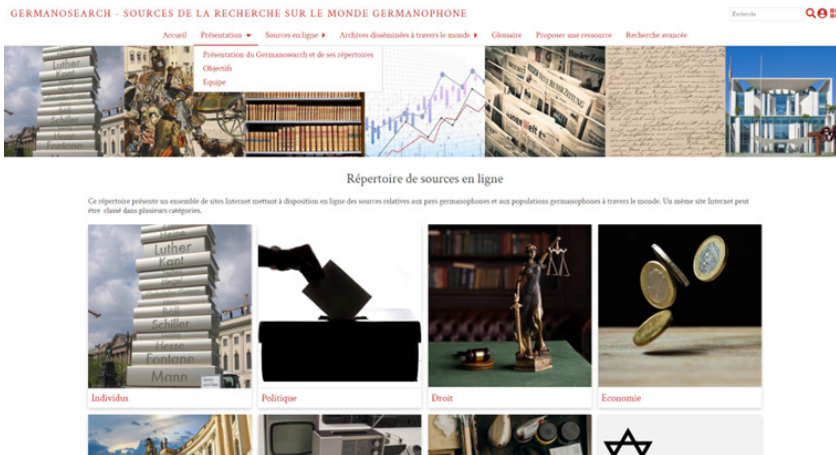


Figure 1. Répertoire de sources en ligne. Source : GermanoSearch

Chaque notice est accompagnée d'une fiche descriptive comportant des métadonnées ainsi qu'un lien direct vers le site source. Ainsi, un historien travaillant sur la colonisation allemande pourra non seulement consulter l'*Archivführer zur deutschen Kolonialgeschichte*, mais aussi découvrir des notices connexes, comme celles des bibliothèques photographiques de Francfort et de Bâle.



Figure 2. Exemple de recherche. Source : GermanoSearch

Le second portail, intitulé « Archives disséminées », cartographie les fonds conservés hors d'Allemagne. Il associe un moteur de recherche classique à une carte interactive permettant de visualiser la répartition mondiale des ressources. Ainsi, les archives dispersées en Europe y sont partiellement localisées et décrites. Pour un tel travail de recensement, l'ampleur de la tâche impose une méthode rigoureuse. L'erreur aurait été de se lancer à l'aveugle dans un inventaire potentiellement infini, sans logique directrice. Le choix a donc été fait de replacer chaque fonds dans son contexte historique : interroger où, quand, pourquoi et par qui un document a été produit, déplacé



Figure 3. Exemple de fiche. Source : Germanosearch

ou conservé. Deux axes principaux ont guidé la structuration de cette première base de données, non exhaustive mais déjà significative. Le premier concerne les anciens territoires allemands, dont l'histoire politique et territoriale a façonné une dispersion particulière des sources. Le second se rapporte aux migrations historiques, qui ont largement influencé la géographie actuelle des dépôts d'archives.

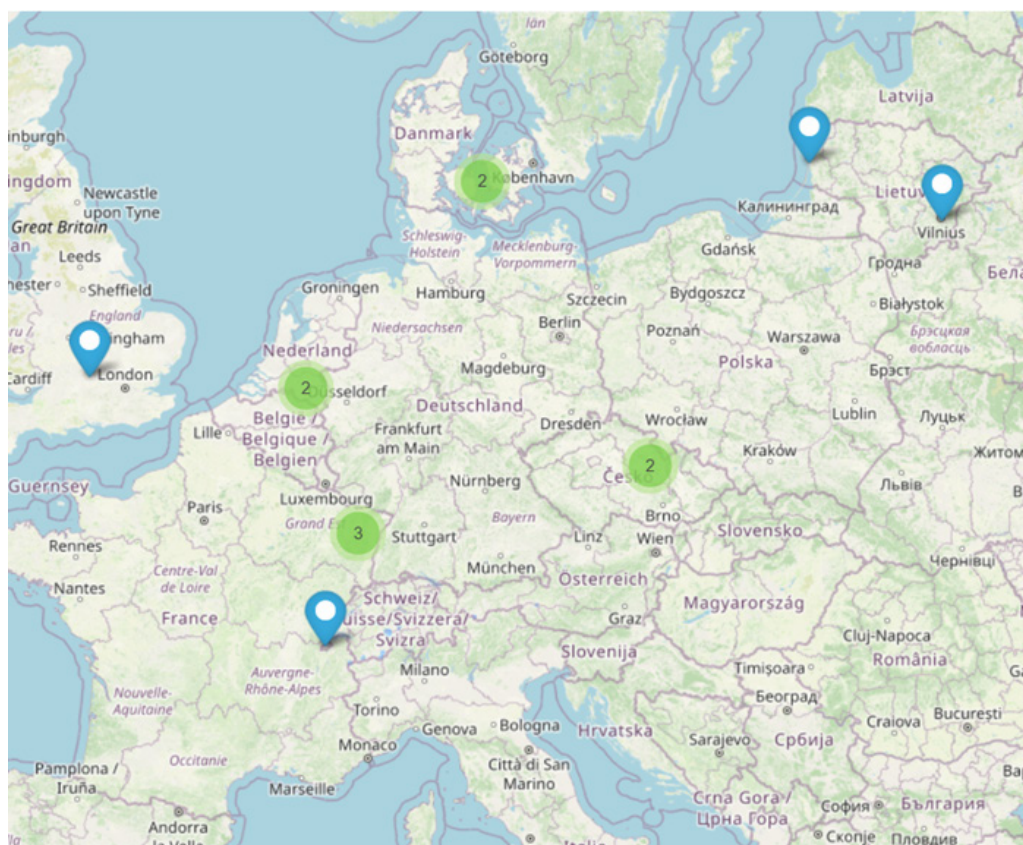


Figure 4. La carte interactive. Source : Germanosearch.

Archives disséminées : une perspective transnationale sur les migrations allemandes

Les territoires autrefois allemands

L'histoire allemande est marquée par une forte instabilité territoriale. Ses frontières n'ont cessé d'être redessinées au fil des siècles, au gré des recompositions politiques et des bouleversements de pouvoir. Du Saint-Empire romain germanique à l'Allemagne contemporaine, en passant par les États modernes ou l'Empire wilhelminien, l'espace germanique a connu de multiples reconfigurations. Guerres, traités et changements de régime ont directement influé sur la localisation des documents.

82



Figure 5. Les pertes territoriales de l'Allemagne (1919-1945). Carte produite par Adam Carr, juin 2006.

Cette histoire mouvementée a laissé des traces tangibles dans les archives d'Europe centrale et orientale. À Wrocław (Breslau), Gdańsk (Danzig), Poznań (Posen) ou Szczecin (Stettin), les documents d'époque allemande côtoient aujourd'hui les fonds polonais, témoins silencieux de la Silésie, de la Poméranie ou de la Prusse orientale, intégrées à l'Allemagne jusqu'en 1945. Plus au sud, les archives tchèques conservent la mémoire des Sudètes, où vivait une importante population germanophone avant son expulsion en 1945-1947. En Lituanie, les archives de Klaipėda (Memel) rappellent que la Baltique fut également un espace sous influence germanique. Quant

à Königsberg (devenue Kaliningrad), ancienne capitale de la Prusse orientale, elle illustre à quel point certains centres majeurs de la vie politique et culturelle allemande se trouvent désormais hors du monde germanophone. L'Alsace-Moselle constitue un cas singulier : dans les mêmes rayonnages, on trouve des documents rédigés en gothique allemand et d'autres en français, reflet d'une région passée quatre fois sous souveraineté différente entre 1870 et 1945. D'autres régions frontalières révèlent la même complexité historique : le canton d'Eupen, en Belgique, rattaché à l'Allemagne jusqu'en 1919 puis brièvement réintégré sous le III^e Reich ; ou encore le Schleswig, au sud du Danemark, marqué par des transferts répétés entre Allemands et Danois. La dispersion archivistique témoigne ainsi de la nature composite de l'espace germanique, où les frontières politiques ont rarement coïncidé avec les aires culturelles et linguistiques. Elle rend visibles des territoires façonnés par la coexistence de plusieurs langues administratives, la superposition de systèmes juridiques et l'imbrication des pouvoirs civils et religieux. En ce sens, ces archives peuvent être lues à la fois comme les témoins d'un monde germanique historiquement éclaté, et comme le produit même de cette fragmentation.

Suivre les flux migratoires germaniques (XIX^e–XX^e siècle)

L'histoire allemande ne saurait être comprise uniquement à travers le prisme de ses transformations territoriales. Elle a tout autant été façonnée par les mouvements de population : migrations populaires, entreprises coloniales, exils et déplacements forcés. Ces mobilités multiples ont laissé derrière elles non seulement des trajectoires humaines, mais aussi un riche patrimoine documentaire aujourd'hui dispersé à travers le monde.

Le XIX^e siècle est celui des grandes vagues d'émigrations européennes, auxquelles les populations germaniques ont largement participé. Entre 1871 et 1914, près de trois millions d'Allemands quittent le continent, fuyant la misère rurale mais aussi attirés par la promesse d'un avenir meilleur. Les États-Unis et le Canada ont constitué les principales destinations de cette diaspora transatlantique. Les grands ports d'arrivée, tels que New York (Ellis Island)⁷ ou Baltimore⁸, ont produit une importante documentation administrative : listes de passagers et fiches d'enregistrement. Ces sources peuvent être croisées avec celles des ports de départ européens : Hambourg⁹, Brême¹⁰ ou encore Le Havre¹¹. Des institutions comme l'*Auswanderermuseum BallinStadt* à Hambourg ou le *Deutsches Auswandererhaus* à Bremerhaven mettent en valeur ce patrimoine, notamment grâce à une base de données consultable en ligne. Les archives de Hambourg conservent également des

7. Voir *The Statue of Liberty—Ellis Island Foundation* [<https://www.statueofliberty.org/discover/passenger-ship-search/>]

8. Voir *Baltimore Passenger Lists 1820-1948* [<https://www.familysearch.org/en/search/collection/2018318>]

9. Voir *Hamburger Passagierlisten, 1850-1934* [<https://www.ancestry.fr/search/collections/1166/>]

10. Voir *Bremen Passenger Lists* [<http://www.passengerlists.de/>]

11. Voir *Marins passagers et bateaux (AD Seine-Maritime)* [<https://www.archivesdepartementales76.net/n/marins-passagers-et-bateaux/n:120>]

fonds relatifs aux migrants en partance pour les Amériques. Ces archives permettent surtout de reconstituer des itinéraires individuels et familiaux.

Installées principalement dans le Midwest, notamment dans les États du Wisconsin, de l'Ohio, du Missouri ou de l'Illinois, les communautés germano-américaines ont généré une forte documentation communautaire. On y trouve des registres paroissiaux, des archives d'écoles bilingues, des fonds associatifs, des sociétés de secours mutuel, des clubs et associations culturels, ainsi qu'une importante production d'imprimées en langue allemande. Cette presse, très abondante jusqu'à la Première Guerre mondiale, est aujourd'hui en partie numérisée par la *Library of Congress*¹².

Plusieurs institutions universitaires nord-américaines se consacrent à la conservation et à l'étude de ces archives. Le *Max Kade Institute for German-American Studies* (Université du Wisconsin-Madison) représente un pôle majeur de recherche sur ce sujet. À Washington, le *German-American Heritage Museum* collabore activement avec les associations communautaires germano-américaine¹³ pour valoriser ce patrimoine. D'autres établissements jouent un rôle important : l'Université d'Albany dispose d'une collection spécialisée sur l'immigration des juifs germanophones¹⁴. L'université d'Indiana (IUPUI) possède de vastes collections sur les germano-américains¹⁵. Tandis que l'*Immigration History Research Center*¹⁶ (Université du Minnesota) adopte une perspective plus large sur les migrations. La *North Dakota State University* possède, quant à elle, des collections consacrées aux allemands de Russie¹⁷. L'université de Pennsylvanie¹⁸, Stanford¹⁹, Harvard²⁰, Yale²¹ et de l'Université de Californie²² conservent quant à elles des documents relatifs à l'exil intellectuel. Enfin, des universités comme celles de Cincinnati²³, Notre Dame²⁴ ou Milwaukee²⁵ conservent des fonds complémentaires sur l'implantation allemande dans leurs régions respectives. Il va de soi que cette liste est loin d'être exhaustive tant la richesse et la densité des ressources disponibles aux États-Unis sont considérables.

Les pays d'Amérique du Sud ont constitué une autre destination importante de l'émigration allemande, en particulier le Brésil, l'Argentine, le Chili et la Bolivie. Le Brésil, notamment, accueille dès le milieu du XIX^e siècle d'importantes communautés germanophones venues s'installer dans les États du Sud : Rio Grande do Sul, Santa Catarina et Paraná. Cette présence s'est traduite par la constitution de réseaux économiques, culturels et religieux, dont les traces sont aujourd'hui conservées dans plusieurs institutions.

12. Voir *Newspaper and Current Periodical Reading Room* [<https://www.loc.gov/research-centers/newspaper-and-current-periodical/collections/newspapers/>]

13. Un aperçu : [<https://gahc.org/resources/>]

14. Voir *German and Jewish Intellectual Émigré Collections* [<https://archives.albany.edu/description/repositories/ger/>]

15. Voir *Indiana University Indianapolis German-American Archives* [<https://archives.iu.edu/repositories/iupuiga/>]

16. Voir *Immigration History Research Center Archives* [<https://www.lib.umn.edu/collections/special/ihrca/>]

17. Voir *The Germans from Russia Heritage Collection* [<https://library.ndsu.edu/grhc/>]

18. Voir *Kislak Center for Special Collections, Rare Books and Manuscripts* [<https://www.library.upenn.edu/kislak/>]

19. Voir *Special Collections Stanford University Libraries* [<https://library.stanford.edu/libraries/special-collections/>]

20. Voir *Harvard Library* [<https://library.harvard.edu/>]

21. Voir *Yale Library* [<https://library.yale.edu/>]

22. Voir *UCLA Library* [<https://www.library.ucla.edu/>]

23. Voir *The German-Americana Collection* [<https://libraries.uc.edu/libraries/arb/collections/german-america.html>]

24. Voir *Hesburgh Library* [<https://www.library.nd.edu/german/>]

25. Voir *German-Americans - Archives Department* [<https://guides.library.uwm.edu/archives-germanamericans/>]

Parmi les principales, on peut citer l'Institut Martius-Staden à São Paulo et les musées historiques municipaux de communes « d'origine allemande », comme le musée Schmitt-Presser à Novo Hamburgo ou encore le musée historique du vicomte de São Leopoldo. D'autres musées notables incluent le musée de l'immigration de l'État de São Paulo, le musée Venâncio Aires ou encore le musée judaïque de São Paulo. Les archives locales d'anciennes colonies comme celles de Joinville et de Blumenau conservent des documents liés à l'histoire des immigrants allemands. Sur le web, les portails de l'Association pro-mémoire de l'immigration allemande et de Brasil Alemanha permettent de consulter des bases de données et des publications. Sur le plan académique, plusieurs universités et centres de recherche mènent des travaux sur cette thématique, tels que l'Université de São Paulo, l'Université d'État Paulista, l'Université fédérale du Paraná, ou encore le Centre de mémoire de l'Unicamp. En Allemagne, des institutions comme l'Institut ibéro-américain de Berlin ou le Centre brésilien de l'Université de Tübingen relient ce pont académique entre les deux pays. En Europe orientale, à partir de la fin du XVIII^e siècle, la politique d'accueil initiée par l'impératrice Catherine II ouvre les frontières de l'Empire russe à des milliers de colons allemands. Attirés par des privilèges, ces migrants s'installent dans des régions aussi diverses que la Bessarabie, la Crimée, la Volhynie, la Galicie, la Podolie, le Banat, le Caucase ou encore la vallée de la Volga, autour de Saratov. Ils fondent des colonies qui donneront naissance à un ensemble de communautés regroupées, plus tard, sous l'appellation d'« Allemands de Russie ».

L'étude de leur histoire repose aujourd'hui sur un réseau abondant mais dispersé de ressources archivistiques, réparties principalement entre la Russie, l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, les États baltes, la Pologne et la Roumanie. Ces fonds documentent non seulement la période impériale, marquée par l'implantation des colonies, mais aussi les répressions stalinienne, avec les déportations massives de germanophones vers la Sibérie. Ils conservent également la mémoire des politiques de germanisation forcée menées sous le III^e Reich, ainsi que des exodes et réinstallations survenus après 1945. Ce corpus permet enfin de retracer les migrations secondaires des Allemands de Russie, notamment vers les Amériques ou vers l'Allemagne.

De manière générale, deux institutions majeures en Russie conservent des documents relatifs aux minorités allemandes sous l'administration impériale et soviétique : le Centre russe pour la conservation et l'étude des documents d'histoire contemporaine (RGASPI), situé à Moscou, et les Archives historiques centrales de l'État de Saint-Pétersbourg. Pour ce qui est des Allemands de la Volga, plusieurs centres sont particulièrement importants. L'Institut des Allemands de la Volga est spécialisé dans l'étude de cette communauté. À cela s'ajoutent les Archives d'État de l'oblast de Saratov (GASO), les Archives historiques d'État des Allemands de la Volga (également connues sous le nom d'Archives d'Engels), les Archives d'État de l'oblast de Volgograd (GAVO), ainsi que les Archives centrales d'État de l'oblast de Samara (SGASO).

Concernant les Allemands de Volhynie-Galicie, les principales ressources sont les archives d'État de l'oblast de Jytomyr (Ukraine), les Archives centrales des documents historiques de Varsovie, ainsi que les Archives nationales de Pologne. Les site web *Volhynian Germans* et *Galizien German Descendants* constituent également des ressources rassemblant des données généalogiques et historiques accessibles en ligne. Pour les Allemands de la mer Noire, les documents sont dispersés entre plusieurs centres. En Ukraine, les Archives d'État de l'oblast d'Odessa sont essentielles. Des fonds connexes se trouvent aux Archives nationales de la République de Moldavie, aux Archives nationales de Roumanie, ainsi qu'aux Archives d'État de l'oblast de Rostov, en Russie. Dans le Caucase, deux institutions principales conservent des archives sur les Allemands installés dans cette région : les Archives historiques centrales de la République de Géorgie et les Archives d'État du kraï de Stavropol (GASK). En Sibérie, région vers laquelle de nombreux Allemands furent déportés ou déplacés de force, plusieurs dépôts conservent des documents utiles à la recherche : les Archives de la République de Bachkirie, les Archives d'État de l'oblast de Kemerovo et les Archives d'État de l'oblast d'Orenbourg.

Les Allemands de la Baltique, installés principalement dans l'actuelle Lituanie, Lettonie, Estonie et Biélorussie, sont bien représentés dans plusieurs institutions. On peut citer les Archives historiques de l'État lituanien, les archives locales de Klaipėda (anciennement Memel), l'Association internationale des Allemands de Lituanie, les Archives d'État de Lettonie, les archives nationales d'Estonie, ainsi que les Archives centrales de l'État de Biélorussie. Enfin, en complément à ces ressources régionales, la Société pour la généalogie allemande en Europe de l'Est (*Society for German Genealogy in Eastern Europe – SGGEE*) met à disposition en ligne un ensemble de ressources.

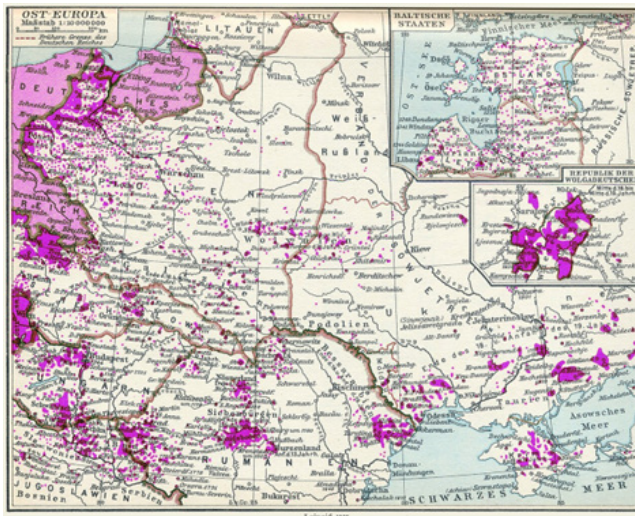


Figure 6. Minorités allemandes en Europe de l'Est selon une carte allemande, 1925 Source : Spiridon Ion Cepleanu since Alfred Baldamus, Julius Koch, F.W. Putzger (dir), Ernst Schwabe (dir.) Historischer Schul-Atlas, Velhagen & Klasing publ., Bielefeld and Leipzig 1927.

En Ukraine, les archives sont aujourd'hui gravement menacées par la guerre, ce qui confère une urgence particulière aux efforts de sauvegarde et de numérisation en cours. Grâce au soutien financier de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), accordé en 2023, le Conseil international des archives (ICA) a pu renforcer sa coopération avec plusieurs archives d'État régionales en Ukraine, dans le but de numériser et de sécuriser les collections les plus vulnérables²⁶. D'autres initiatives, parfois antérieures au conflit, participent également à la valorisation de ce patrimoine. C'est le cas, par exemple, de la bibliothèque numérique d'Odessa ou encore du groupe de recherche consacré aux Allemands de la mer Noire. En Afrique, la brève mais intense expérience coloniale allemande (1884-1918) a produit une documentation administrative d'une grande richesse. Dans les anciennes possessions africaines (Namibie, Togo, Cameroun et Tanzanie), les archives nationales conservent des documents qui montrent les mécanismes concrets de la domination coloniale. Ces sources, complémentaires des fonds conservés aux archives fédérales allemandes (Bundesarchiv), permettent une approche comparée des systèmes coloniaux. Par exemple, les archives nationales de Namibie contiennent non seulement les documents de l'administration coloniale, mais aussi sur le génocide des Herero et Nama (1904-1908).

L'avènement des autoritarismes marque un tournant dans l'histoire des mobilités germaniques : il inaugure une succession de violences de masse. Dès 1933, l'arrivée au pouvoir du régime nazi provoque un exode sans précédent. Environ 300 000 personnes – Juifs persécutés, opposants politiques, intellectuels, artistes, membres de minorités stigmatisées – sont contraintes de fuir l'Allemagne et les territoires sous domination nazie. Les destinations principales restent l'Amérique du Nord, la Palestine mandataire et les pays d'Amérique latine. Ces trajectoires d'exil ont laissé une empreinte documentaire abondante : correspondances, demandes de naturalisation, archives d'accueil, etc. Des institutions comme les Arolsen Archives (qui conservent plus de 11 millions de documents sur les victimes du national-socialisme), le *United States Holocaust Memorial Museum* à Washington, ou les centres Leo Baeck de New York et Jérusalem constituent aujourd'hui des pôles incontournables pour l'étude de ces « migrations contraintes ».

Un autre volet essentiel concerne l'exode intellectuel et artistique. Le départ forcé de nombreux savants et créateurs a entraîné la dispersion d'un patrimoine intellectuel considérable, particulièrement vers les États-Unis. Des figures comme Albert Einstein, Hannah Arendt, Thomas Mann ou Theodor W. Adorno ont emporté avec eux non seulement leur savoir, mais aussi des traces matérielles de leur activité : bibliothèques personnelles, manuscrits préparatoires, carnets de recherche, correspondances. Ce transfert massif d'archives individuelles et de réseaux intellectuels a largement marqué la circulation des idées au XX^e siècle.

26. International Council on archives, Ukrainian Archives Forge Ahead with Emergency Digitization Project Amidst Crisis, 28 février 2024 [Consulté le 5 juin 2025], URL : <https://www.ica.org/ukrainian-archives-forge-ahead-with-emergency-digitization-project-amidst-crisis/>

Ces documents, se trouvent aujourd'hui principalement conservés dans les grandes institutions américaines. La *Library of Congress* à Washington détient ainsi plusieurs fonds majeurs, dont la célèbre collection Hannah Arendt, tout comme les universités de Yale (collection Thomas Mann), Harvard (*Modern German Culture Collections*), UCLA (collection Franz Werfel), Robert D. Farber (collection Nahum Glatzer), Fredonia (collection Stefan Zweig) Bard College (collections Hannah Arendt et Heinrich Blücher). Ces archives présentent un intérêt particulier car elles documentent non seulement les œuvres abouties, mais aussi le processus même de la création intellectuelle en contexte d'exil, à travers les différentes strates d'élaboration des textes et la correspondance active entre ces penseurs déracinés.

Deux institutions méritent une mention spécifique pour leur rôle dans la préservation de ce patrimoine. L'*Institute for Advanced Study* à Princeton, qui a accueilli Albert Einstein et d'autres scientifiques (Hermann Weyl, Georges Placzek, Kurt Gödel), conserve des archives essentielles sur la reconstruction de la vie intellectuelle en exil. Parallèlement, l'*American Philosophical Society* et l'*American Institute of Physics* possède des fonds (Hans Bethe, Albert Einstein, Werner Heisenberg, Wolfgang Pauli, Erwin Schrödinger, Franz Boas, Rudolf Höber) qui témoignent de l'apport fondamental des scientifiques de langue allemande.

Ce déplacement des savoirs et des archives ne s'est pas opéré de manière aléatoire. Très tôt, plusieurs universités nord-américaines, au premier rang desquelles Harvard, Columbia, Stanford, Yale ou UCLA, ont adopté une stratégie volontariste, parfois offensive, d'acquisition. Dans une logique de *soft power* intellectuel, elles ont constitué des centres spécialisés, racheté des bibliothèques entières et créé des collections spéciales. Cette politique ambitieuse a eu pour conséquence de faire des États-Unis l'un des principaux foyers de recherche sur l'histoire, la pensée et la culture allemande... en dehors même de l'Allemagne.

Le projet met ainsi en évidence les multiples facettes de la mémoire migratoire allemande. Les archives étudiées révèlent à la fois les mécanismes de construction d'une identité transnationale et les modalités de sa transmission intergénérationnelle. Elles montrent comment certains supports (associations historiques, musées locaux, groupes de recherche, productions éditoriales) deviennent des vecteurs de revendication identitaire. La comparaison des contextes nationaux permet en outre de mettre en lumière les diverses formes de patrimonialisation : valorisation, marginalisation, déni ou oubli. Pris dans leur ensemble, ces documents esquissent les contours d'une « Allemagne » qui ne se réduit plus à une entité géopolitique, mais qui se déploie comme un espace culturel recomposé, une mosaïque transnationale faite de fragments épars mais interconnectés.

Défis méthodologiques et épistémologiques

Un premier défi réside dans l'hétérogénéité des fonds archivistiques. Les disparités sont multiples : différences de normes de classement entre pays, voire entre institutions d'un même État ; diversité des pratiques de description et de numérisation ; pluralité linguistique des notices (allemand, polonais, roumain, russe, tchèque, etc.). Cette situation pose une question cruciale d'interopérabilité : comment établir des références communes tout en préservant les métadonnées originales ? Le portail propose une réponse sous la forme d'un compromis entre standardisation et respect des spécificités. Deux formulaires distincts ont été développés : l'un pour les sources numérisées, l'autre pour les archives physiques disséminées. S'appuyant sur un vocabulaire contrôlé, ils permettent de saisir, organiser et filtrer les données. Chaque fiche peut ainsi être produite avec un degré de précision variable. Les notices associent des champs structurés et des mots-clés thématiques, ce qui en facilite la consultation et le croisement.

Un deuxième défi concerne l'accessibilité pratique des documents. Bien que nombre de fonds soient, en principe, ouverts au public, leur consultation se heurte à divers obstacles : restrictions légales, obligation de présence en salle de lecture... Le portail signale donc, autant que possible, ces contraintes d'exploitation. S'ajoute un enjeu de dispersion géographique : faut-il viser l'exhaustivité ou accepter une approche sélective ? Face à l'ampleur des ressources, le projet adopte une stratégie progressive. Le portail recense d'abord des cas emblématiques et bien documentés, tout en restant ouvert à des enrichissements futurs. Cette démarche pragmatique assume le caractère nécessairement chronophage de toute entreprise archivistique. Cette orientation implique deux exigences supplémentaires. Elle suppose, d'une part, une conscience aiguë des lacunes documentaires, inévitables dans un tel projet. Elle exige, d'autre part, une vigilance face aux déséquilibres de représentation : certains récits, tels que ceux des exils intellectuels, tendent à dominer, tandis que d'autres, comme les archives familiales, demeurent relégués au second plan.

Enfin, la question des catégories archivistiques soulève une réflexion épistémologique majeure. Définir ce qui constitue une « archive allemande » oblige à naviguer entre plusieurs critères parfois contradictoires : la langue du document, l'origine institutionnelle, la localisation géographique ou encore l'appartenance culturelle, réelle ou supposée, de ses producteurs. Ces dimensions ne se recoupent pas nécessairement et génèrent des zones d'incertitude, voire de friction. De nombreuses interrogations en découlent : faut-il inclure les documents produits par des germanophones ayant abandonné leur langue ? Ceux issus de communautés ayant rompu tout lien avec l'Allemagne en tant qu'entité politique ? Un manuscrit rédigé en anglais par Albert Einstein a-t-il sa place dans un corpus germanique ? Et comment traiter les archives produites par des Tchèques, Polonais ou Hongrois germanophones, sans risquer une assignation identitaire rétroactive à une « germanité » qu'eux-mêmes ne revendiquaient pas nécessairement ?

Ces interrogations ne concernent pas seulement le classement documentaire : elles impliquent des choix historiographiques. Toute tentative de catégorisation suppose en effet un travail de contextualisation critique, puisque les archives ne sont jamais neutres. Elles portent l’empreinte des conditions historiques, sociales et politiques de leur production et doivent être interprétées à la lumière des trajectoires individuelles et collectives qu’elles incarnent. Dès lors, une tension apparaît : faut-il privilégier une logique d’efficacité documentaire, au risque de figer des catégories historiquement problématiques ? Ou assumer une fonction critique, en rendant visibles les questions identitaires sous-jacentes ? L’enjeu consiste sans doute à articuler ces deux dimensions : proposer un outil fonctionnel et accessible à la recherche, tout en explicitant les choix de classement qui en structurent l’architecture et en laissant place à l’ambiguïté historique des appartenances. En exposant ouvertement ces questionnements, le projet ne prétend pas fournir de solutions définitives. Il cherche plutôt à offrir un cadre de réflexion partagé. Conscient de l’impossibilité d’une exhaustivité documentaire comme de l’illusion d’une neutralité archivistique, le portail se conçoit avant tout comme un espace de dialogue.

Un projet collaboratif en devenir

Le portail « Archives disséminées » a vocation à dépasser sa fonction première d’outil documentaire pour devenir un espace de collaboration scientifique. Cette évolution part d’un constat simple : l’éparpillement géographique des archives exige nécessairement une démarche collective. L’élargissement d’un réseau international de partenaires en constitue le socle. Cette communauté aurait pour mission d’identifier des fonds encore méconnus et d’enrichir progressivement la base de données. L’architecture du site permet déjà aux utilisateur·trices de suggérer l’ajout de nouvelles archives. La dimension formative constitue un autre axe central de cette entreprise. Fonctionnant comme un atelier d’humanités numériques appliquées à l’histoire transnationale, le portail offre aux jeunes chercheur·ses un terrain d’expérimentation concret. Étudiant·es et doctorant·es peuvent y acquérir des compétences en participant à des activités variées : repérage de fonds, rédaction de notices analytiques, réflexion méthodologique sur les thématiques abordées. Ce volet pédagogique fait du projet un incubateur de recherche, propice à l’émergence de nouveaux mémoires et thèses, en phase avec les évolutions récentes des sciences humaines.

Grâce au soutien financier du CIERA en 2024-2025, cette vocation collaborative s’est concrétisée par l’organisation, en mai 2025, d’un séminaire de master réunissant chercheur·ses confirmés et étudiant·es autour des approches transnationales en études germaniques. Ces échanges ont permis d’enrichir la réflexion collective et de renforcer la dimension formatrice du projet.

Cartographier l'Allemagne au-delà de ses frontières

En somme, « Archives disséminées » se présente comme un instrument de recherche permettant d'étudier les migrations germaniques tout en interrogeant les notions d'identité diasporique. En rassemblant des sources dispersées, il contribue, à son échelle, à une approche transnationale des études germaniques, en donnant accès à des documents parfois difficiles à localiser. Nous sommes conscients des limites de cette entreprise. L'inventaire demeure nécessairement partiel, tributaire des collaborations déjà nouées ou à venir. Certains types de sources restent encore sous-représentés. De même, les catégorisations employées, bien que réfléchies, ne sauraient épuiser la complexité des situations historiques.

Pourtant, à travers les connexions qu'il permet d'établir entre des fonds dispersés, le portail ouvre des perspectives stimulantes. Il invite à considérer l'histoire allemande non comme un récit linéaire, mais comme une mosaïque de trajectoires individuelles et collectives. Les cas documentés, des colonies agricoles au Brésil aux communautés d'Allemands de Russie, en passant par les exils intellectuels, montrent toute la fécondité d'une approche centrée sur les circulations et les marges. Ce travail ne prétend pas révolutionner l'historiographie, mais vise à compléter les outils existants pour une lecture plus nuancée et originale des mondes germaniques. S'il parvient à encourager quelques chercheur·ses à croiser les échelles d'analyse et à questionner les cadres nationaux traditionnels, il aura rempli son objectif principal. L'avenir dira dans quelle mesure cette approche pourra renouveler certaines de nos interrogations sur les dynamiques historiques. Une chose est sûre : en rendant visibles certaines sources, le projet contribue déjà à élargir le champ des possibles pour la recherche à venir.

Bibliographie

BADE Klaus J., « From Emigration to Immigration: The German Experience in the Nineteenth and Twentieth Centuries », *Central European History*, vol. 28, n° 4, Cambridge University Press, Central European History Society, 1995, p. 507-535.

DIAZ Delphine, *En exil : les réfugiés en Europe, de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 2021.

DUFOIX Stéphane, *La dispersion : une histoire des usages du mot diaspora*, Paris, Éd. Amsterdam, 2011.

92

FARGES Patrick, *Le trait d'union, ou, L'intégration sans l'oubli : itinéraires d'exilés germanophones au Canada après 1933*, Paris, Éditions Maison des sciences de l'homme, 2008.

FARGES Patrick, GOLDBLUM Sonia, KNÖRZER Heidi, SCHUBERT Katja, TRAUTMANN-WALLER Céline (dir.), « Archives de la Diaspora / Diaspora des Archives. Penser la mémoire de la dispersion à partir de l'espace germanophone », *Tsafon. Revue d'études juives du Nord*, hors-série n° 11, 2023.

GELLER Jay Howard et MORRIS Leslie, *Three-way street: Jews, Germans, and the transnational*, Ann Arbor (Mich.), University of Michigan press, 2016.

HÄHNEL-MESNARD Carola et HERBET Dominique (éd.), *Fuite et expulsions des Allemands : transnationalité et représentations, 19^e-21^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

KRAWATZEK Félix et SASSE Gwendolyn, « Integration and Identities: The Effects of Time, Migrant Networks, and Political Crises on Germans in the United States », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 60, n° 4, *Society for Comparative Studies in Society and History*, Cambridge University Press, 2018, p. 1029-1065.

LUEBKE Frederick C., *Germans in the New World: Essays in the History of Immigration*, University of Illinois Press, 1990.

RYGIEL Philippe, *Le temps des migrations blanches : migrer en Occident, 1840-1940*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2007.

SAINT SAUVEUR-HENN Anne (éd.), *Migrations, intégrations et identités multiples : Le cas de l'Allemagne au XX^e siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011.

SEBAUX Gwénola, *Identités, migrations et mobilités transnationales : Europe XIX^e, XXI^e siècle étude de cas, Allemagne, Autriche, Roumanie, France, Israël*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

Varia

**. Genre et famille :
une filiation à explorer**

Table ronde Genre et famille : une filiation à explorer

Modératrice : Claire-Lise GAILLARD (présidente de séance), « *Célibataire épouserait demoiselle avec dot* » : *histoire du marché de la rencontre en France (XIX^e au XX^e siècle)*, sous la direction de Dominique Kalifa et Claire Lemerrier.

Intervenantes :

. Camille CAPAROS, *Plume des secondes : papiers de famille et écriture féminine dans la noblesse de la France méridionale (XVII^e-début du XIX^e siècles)*, sous la direction de Emmanuelle Chapron et d'Isabelle Luciani ;

. Chloé CHATRIAN, *Les enfants combattants dans les armées françaises au XIX^e siècle : expériences et représentations*, sous la direction d'Anne-Emmanuelle Demartini ;

. Adélaïde MARINE-GOUGEON, *Des colons en itinérance : stratégies (trans)impériales des Blancs créoles de la Martinique au XIX^e siècle (1815-1914)*, sous la direction de Jacques-Olivier Boudon et Myriam Cottias.

95

Claire-Lise GAILLARD : Nous reprenons l'après-midi avec une table ronde intitulée *Genre et famille: une filiation à explorer*. Je vais commencer par évoquer des éléments généraux sur l'articulation entre genre et famille et explorer justement, cette filiation de l'un à l'autre. Et puis je donnerai la parole à nos trois intervenantes pour qu'elles présentent rapidement leur recherche. Après quoi nous passerons à la discussion. Je voudrais commencer par un rapide point historiographique que j'emprunte en grande partie à Vincent Gourdon qui, dans un collectif espagnol *Histoire de la famille, histoire sociale* a fait cet exercice de synthèse, afin d'essayer de comprendre l'évolution de l'histoire de la famille. Et il rappelle que l'histoire de la famille est très installée au moment où l'histoire des femmes et du genre viennent renouveler l'historiographie à la fin du XX^e siècle.

D'abord par la pratique de la démographie historique qui a beaucoup étudié les structures de la parenté et des ménages. Et dans les années 1980, la démographie historique rejoint un autre courant, celui de l'anthropologie de la parenté. C'est là que l'on trouve des travaux sur la domination notamment, donc des éléments et des approches très structurelles. Et vous n'êtes pas sans savoir que l'histoire des mentalités, à partir des années 70, est venue renouveler ces approches. Notamment avec les travaux de Philippe Ariès publiés en 1971¹ qui portent cette approche au sein des *Annales*. Cela permet pour l'histoire de la famille, d'apporter et de mettre en valeur de nouvelles sources, notamment le folklore, les contes, les discours, les choses qui vont au-delà des sources traditionnelles qui pourraient être les tables de recensement ou les actes d'État

1. Philippe Ariès, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1971.

civil. Dans les années 1990/2000, il y a eu un recul général de l’histoire sociale, de l’histoire quantitative au profit plutôt de l’histoire culturelle et historique des politiques, donc de l’histoire de la famille. La pratique est renouvelée par de petites études de cas qui permettent de comprendre finement les mécanismes avec une vision plus stratégique, plus tactique, des comportements familiaux plutôt que structurels.

Mais depuis une trentaine d’années, il y a un renouveau de l’histoire de la famille grâce à deux avancées méthodologiques, notamment avec les analyses généalogiques et statistiques qui permettent par exemple de comprendre l’histoire des migrations – qui a été beaucoup renouvelée par l’apport des humanités numériques – et l’analyse des parcours de vie. Plus récemment, finalement, advient la rencontre avec la question du genre, qui n’a pas été si évidente. C’est une dimension qui a même été plutôt négligée par la démographie historique. Les démographes se le sont vus reprocher, notamment sous la critique de Michelle Perrot, qui a regretté dans le colloque de 1983 « L’histoire des femmes est-elle possible ? », que la démographie historique, alors même qu’elle s’intéressait précisément à la question de la famille, ne mette pas la question des femmes au cœur du sujet. Il y avait tout de même eu une réaction dans les *Annales de démographie historique* dans les années 1980, avec un numéro thématique *Démographie historique et condition féminine*².

Mais c’est plus généralement par l’établissement de l’histoire de la vie privée, qu’on a commencé, dans l’histoire de la famille, à amener l’histoire des femmes dans les années 90. Cela a permis de mettre en lumière des trajectoires féminines, avec d’abord un intérêt qui est lié pour les femmes mariées, pour les femmes mères, souvent pour les élites urbaines, soit les femmes qui correspondent aux normes. Un intérêt particulier est porté à la femme seule qui correspond à une situation hors du commun. Pour ce qui est des évolutions les plus récentes, de nouveaux terrains commencent à être travaillés dans une perspective plus sensible aux rapports de pouvoirs et aux approches de genre : la famille coloniale, dont on aura un exemple aujourd’hui avec la question des métissages. L’étude, également, des classes populaires, notamment des banlieues, avec les études de Fabrice Boudjaaba sur Ivry, de Sandra Brée, également. Et aussi un intérêt renouvelé pour les relations familiales hors ménages, c’est-à-dire tout ce qui n’est pas seulement parents/enfants, mais la famille élargie, la famille recomposée, le parrainage, le marrainage. Comme deux colloques récents l’ont montré en s’intéressant aux mariages et aux recompositions familiales. Notamment celui organisé par la Société de Démographie Historique qui se tiendra à l’automne 2025³ et portera sur les recompositions des familles et des ménages.

Un autre renouvellement important aussi, les conflits interfamiliaux. Les études cherchent à mesurer l’agentivité des membres, notamment des femmes et des enfants⁴.

2. « Annales de démographie historique, 1981. Démographie historique et condition féminine. », 1981, n° 1, 1981, https://www.persee.fr/issue/adh_0066-2062_1981_num_1981_1, consulté le 24 juin 2025.

3. Recomposition des familles et des ménages, du Moyen Âge à nos jours, 27 et 28 novembre 2025 à l’INED (Campus Condorcet).

4. ANRICH Inès, *Filles en conflits : les liens familiaux à l’épreuve des vocations religieuses féminines (France et Espagne années 1830 - années 1900)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Dominique Kalifa puis de Jeanne Moisan et de Rebecca Rogers, Université Paris 1, 2022.

Vous connaissez aussi certainement les travaux sur les séparations conjugales, sur les séparations de fait, de corps, du divorce, qui bénéficient des apports des études au prisme de l'histoire des intimités et des sexualités, avec les travaux de Aïcha Limbada⁵, de Juliette Zanetta ou de Margot Giacinti⁶ sur les violences conjugales par exemple. Et puis davantage également sur la vie affective, voire sexuelle, et je pense à mon propre travail sur le choix du conjoint⁷ mais aussi à celui de Pauline Mortas⁸ sur le marché lié à la sexualité.

Ce qui nous intéresse davantage est de réfléchir à la manière d'articuler l'histoire du genre et l'histoire de la famille. Il ne s'agit pas simplement de deux courants historiographiques : l'histoire du genre peut d'abord être envisagée comme une méthode. C'est d'ailleurs un point que l'on transmet largement aux étudiantes et étudiants : le genre n'est pas un objet, mais une démarche. La famille, quant à elle, relève a priori davantage d'un objet d'étude : lieu de transmission de la fortune (dots et héritages), du patrimoine et du nom, elle constitue également un espace de production et de reproduction. Elle représente en outre le premier lieu de sociabilité, donc d'éducation et de socialisation, et renvoie enfin à un ensemble de relations non choisies et de contact entre les générations. Bien qu'elle soit un objet, la famille peut également être mobilisée comme une catégorie d'analyse, utile pour comprendre les rapports de genre. C'est cette inversion de perspective qui est proposée dans le chapitre « Quitter sa famille par le mariage ou l'entrée en religion : l'indépendance des jeunes gens en question (France, XIX^e siècle) ». Avec Inès Anrich et Aïcha Lambada, nous y utilisons la grille d'analyse de la famille pour éclairer les rapports de genre, en nous concentrant sur un moment spécifique : la sortie de la famille. Le croisement de nos trois terrains montre que ce moment de rupture — qu'il s'agisse du mariage ou de l'entrée en religion — rend visibles les rapports de pouvoir qui structurent les relations familiales. Cette étape de transition met en évidence les marges de manœuvre des jeunes concerné·es, ainsi que leur forte variation selon l'âge, mais surtout selon le genre. Le contrôle familial s'exerce de manière bien plus stricte sur les filles que sur les garçons, notamment en raison du statut juridique des femmes. Nous mettons ainsi en lumière le fait que cet événement révèle la valeur économique attribuée aux femmes, autour de laquelle se cristallisent fréquemment les conflits familiaux.

On peut aussi penser les apports à l'histoire du genre que permet l'histoire de la famille. Par exemple, on peut en règle générale prêter attention à la dimension filiale ou adelphe des relations et rapports sociaux, pour voir s'il existe des rapports de genre différents. Je pense par exemple aux relations de marrainage épistolaire, quels sont les effets de cette projection familiale sur cette relation homme-femme ? Et on sait

5. LIMBADA Aïcha, *La nuit de nocce. Une histoire de l'intimité conjugale*, Paris, La Découverte, 2023.

6. GIACINTI Margot, « *Quand il n'y a pas mort d'hommes.* » *Socio-histoire du féminicide en France (1791-1976)*, thèse de doctorat sous la direction d'Anne Verjus, ENS Lyon, 2023.

7. GAILLARD Claire-Lise, « *Célibataire épouserait jeune fille ayant dot* », *Une histoire du marché de la rencontre en France (XIX^e-XX^e siècles)*, sous la direction de Dominique Kalifa puis Claire Lemercier, Université Paris 1, 2021.

8. MORTAS Pauline, « *Articles intimes pour dames et messieurs* » : *une histoire du marché lié à la sexualité (France, années 1880 - années 1930)*, sous la direction de Dominique Kalifa puis Anne Rasmussen, Sylvie Chaperon, Université Paris 1, 2023.

que, dans le cas des marraines de guerres, la relation peut s'incarner dans la figure d'une mère de substitution aussi bien que dans un flirt épistolaire. Précisément, c'est aussi l'histoire du genre qui amène à penser d'autres formes de parenté, comme la notion de famille choisie issue des théories *queer*. Pour ouvrir la discussion, pour donner la parole à nos invitées, je vais poser deux questions un peu générales, auxquelles vous n'êtes pas obligées de répondre tout de suite bien sûr, mais qui donnent un cadrage. J'aimerais que l'on puisse réfléchir à la manière dont vous positionnez vos recherches de ce point de vue, c'est-à-dire : est-ce-que pour vous l'histoire de la famille est plus une approche thématique ou méthodologique ? Et est-ce-que vous avez le sentiment d'utiliser sur vos terrains la boîte à outils du genre pour raconter l'histoire de la famille ou à l'inverse l'histoire de la famille est plutôt au centre ?

Camille CAPAROS : Merci beaucoup pour cette introduction historiographique nécessaire, et pour l'invitation à partager les résultats de la thèse intitulée *Plume des secondes : papiers de famille et écriture féminine dans la noblesse de la France méridionale (XVII^e-début du XIX^e siècles)* et que j'ai soutenue en décembre 2023. Ce titre de ma thèse semble correspondre à la question posée aujourd'hui. En premier lieu, il s'agissait de localiser et de comprendre la place de l'écriture des femmes dans les massifs archivistiques de la noblesse de la France méridionale, c'est-à-dire de la Provence et du Languedoc d'Ancien Régime. Dans ce contexte, le terme de « papier de famille » renvoie à la fois aux archives familiales – donc aux travaux sur la parenté, les liens de parenté, qu'ils soient artificiels, naturels, spirituels et les alliances matrimoniales, biologiques, etc. En ce qui concerne les archives de la noblesse, et notamment de la noblesse de la France méridionale, on va plutôt parler d'archives de la parentèle, ou encore d'archives des parents ou des alliés. En effet, ces fonds regroupent souvent les papiers de plusieurs familles, ce sont donc des archives stratigraphiques puisqu'elles font état de plusieurs maisons alliées. Les femmes participent à leur constitution : elles prennent la plume, classent, inventorient, rassemblent, sauvegardent les papiers des branches maritales et paternelles.

Ensuite, le terme de famille est davantage assimilé à la « maison noble » qui est comprise comme une institution qui œuvre à sa reproduction sociale, politique, financière. Comme l'a montré Christiane Klapisch-Zuber⁹, les femmes circulent au sein des familles et sont alors perçues comme des instruments de l'enrichissement matériel et symbolique des lignages.

Ma thèse a donc consisté à conjuguer au féminin les questions centrales, et souvent rattachées à la masculinité, que sont la mémoire, l'identité, le patrimoine matériel et symbolique des familles de la noblesse méridionale. Pour ce faire, j'ai utilisé la notion de patrimoine, c'est-à-dire le capital (culturel, social, éducatif...) que les femmes

9. KLAPISCH-ZUBER Christiane, *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1990, 393 p. ; KLAPISCH-ZUBER Christiane, *Mariages à la florentine. Femmes et vie de famille à Florence (XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil (Hautes Études), 2020, 216 p.

apportent dans la maison de leur époux, qu'elles transmettent à leurs enfants et qu'elles font prospérer tout au long de leur vie¹⁰.

Ainsi, mon travail a contribué à comprendre la place des femmes dans les papiers familiaux, à la fois en termes de création (pratique de l'écriture), en termes de conservation (gestes féminins d'archivage) et de transmission puisque elles ont participé à la sauvegarde de ces documents et donc à leur matrimonialisation. En prenant part à ces différents processus scripturaires et archivistiques, elles ont donc participé à la construction du récit mémoriel du second ordre d'Ancien Régime, lui-même inhérent à l'identité sociale, politique et économique de ce groupe.

À partir des années 2000, l'historiographie des écrits du for privé a redécouvert les livres de raison, des manuscrits longtemps laissés de côté par les historiens. Au sein de ces fresques familiales, les femmes sont peu visibles, à part les veuves qui prennent la suite de leur époux dans la tenue de la comptabilité des êtres et des choses¹¹. L'intérêt de mon travail a été d'agrandir l'étude de l'écriture en contexte familial, en étudiant tous les supports de l'écriture féminine (livres de raison, de comptabilité, correspondances, listes diverses, papiers de gestion...). En effet, parce qu'elles sont souvent polygraphes, elles contribuent, dans l'intime et le banal, à l'écriture de la mémoire familiale de leur famille. Elles inventent leur propre espace scripturaire, font donc preuve d'une véritable agentivité et rendent visible leur responsabilité au sein de la structure familiale. Au-delà de cette approche de l'action des femmes, des scriptrices elles-mêmes, j'ai voulu aussi interroger la place de leurs documents dans la mémoire familiale : comment ces fonds familiaux ont-ils été conservés ? Pourquoi certains papiers féminins ont disparu ? Au contraire, quelles étaient les raisons de leur sauvegarde ? Qu'est que cela dit de la mémoire et de l'héritage au féminin ?

Mon travail mêle donc l'étude des pratiques archivistiques, celle de l'écriture féminine et de l'historiographie de la noblesse en contexte familial.

Finalement, les femmes sont des actrices centrales de l'œuvre mémorielle de la noblesse aux époques moderne et contemporaine, puisqu'elles produisent, classent, inventorient, sauvegardent, créent des archives qui nourrissent l'identité familiale.

La deuxième partie de ma recherche s'est portée sur la place des femmes au sein de leur famille. Le terme de « secondes », rappelle bien sûr qu'elles font partie du second ordre dans la hiérarchie d'Ancien Régime, mais je l'ai également choisi pour mettre en avant leur place de secondes au sein des structures familiales : elles sont les filles de, les épouses de, les cousines de, etc.

Elles sont tout le temps définies, et se définissent par leur position dans la parenté et cette position fait clairement partie de leur identité. Notamment la maternité, qui leur donne une place sociale, particulièrement quand elles enfantent des garçons. Par

10. Andrée Courtemanche affirme que le « matrimoine » correspond au capital de savoir-faire que les femmes apportent au foyer de leur époux : culinaire (cueillette des plantes, gestion de la basse-cour et du potager), médical (soins et confection de médecines), savoir obstétrical (aide aux mères), social (qui intègre notamment les valeurs familiales, la généalogie, la bonne renommée et la socialisation des enfants) et enfin un patrimoine matériel (cf. COURTEMANCHE Andrée, *La richesse des femmes : patrimoines et gestion à Manosque au XIV^e siècle*, Montréal, Bellarmin, 1993, p. 15).

11. MOUYSSSET Sylvie, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison : France, XI^e-XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2007.

exemple, les écrits masculins soulignent les qualités procréatrices et domestiques. Cependant, si la plupart des femmes étudiées embrassent pleinement des rôles prédéfinis pour elles – épouse, mère, maîtresse de maison –, elles en utilisent la totalité des droits, les défendent et en usent comme des espaces d’empouvoirement. Entre autres, leur devoir maternel est protéiforme : elles sont à la fois des soignantes, des éducatrices, mais aussi des marieuses. Elles éduquent leurs enfants pour qu’ils continuent les valeurs familiales au sein d’unions capables de perpétuer et de renforcer l’assise sociale et économique de leur maison.

Pour assurer ces devoirs, les femmes disposent de compétences diverses dont l’écriture est l’instrument central. Elles utilisent des livres de compte pour, par exemple, lister les dépenses consenties pour l’éducation de leurs enfants ou pour tenir des journaux d’éducation. En tant que maîtresses de maison, elles tiennent des comptabilités pour gouverner leurs domestiques, aménager les jardins, gérer la liste des courses, etc. Enfin, comme de bonnes épouses, elles manifestent leur respect et leur amour au sein de leurs lettres ou dans les livres de raison maritaux.

L’écriture leur permet aussi de défendre leurs droits au sein de la famille. Elles demandent à être reconnues et respectées par les autres membres de la parenté, ce qui passe notamment par la protection et le respect qui leur est dû de la part de leur mari. À cela s’ajoute la volonté d’être obéie en tant que maîtresse de maison et mère.

Les scriptrices étudiées participent donc à l’édification d’un discours sur la maternité, les vertus domestiques et la famille à l’époque moderne.

Enfin, en tant que femmes issues des élites, elles doivent être des représentantes de leur maison et endosser un rôle public. Elles ont une conscience aiguë de leur place et de leur rôle social, souvent liés à ceux de la noblesse, et défendent sur la place publique l’intérêt de leur famille. De ce fait, elles sont des actrices à part entière de leur famille, en portent les valeurs et les lèguent à leurs descendants, etc.

Finalement, par-delà les années et la disparition de leur mari, les femmes deviennent de véritables matriarches : elles président au destin de leurs enfants, guident leur belle-fille dans la maternité, gèrent les biens familiaux, etc. Leur rôle de grand-mère leur offre également une seconde maternité et on les voit participer à l’éducation des futures générations.

On m’a souvent demandé « alors, les femmes que tu étudies, sont-elles féministes ? ». Selon moi, il est possible de les considérer comme telles, même si leur féminisme n’est pas celui que nous connaissons aujourd’hui. En réalité, elles défendent des rôles domestiques qui, loin de la *working girl* actuelle, leur offrent une place sociale propre à la société de leur époque, et c’est ça qui est fondamental. Ces rôles domestiques peuvent leur offrir des espaces d’agentivité mais aussi une éducation : c’est parce qu’elles sont appelées à les assumer qu’elles ont appris à lire, écrire et compter. Par ailleurs, c’est au contraire lorsque leurs prérogatives dépassent leurs rôles familiaux que ces femmes dénoncent la situation inconfortable dans laquelle elles se trouvent. Elles expriment alors par écrit un mal-être profond, par exemple lorsqu’elles doivent assumer les devoirs de seigneur à la place de leur époux absent ou gérer les affaires

agricoles ou commerciales. Parce qu'elles dépassent les rôles pour lesquelles on les a élevées, elles se sentent trahies et démunies. Pourtant, grâce à leurs nombreuses compétences, elles parviennent à se dépasser et font preuve d'une grande agentivité afin de protéger leur matrimoine et leurs descendants.

À mon sens cela montre la conscience aiguë qu'elles avaient de leur rôle et de leur personne.

Adélaïde MARINE-GOUGEON : J'espère répondre tout de suite à ta question Claire-Lise, sur l'approche thématique et méthodologique. Pour moi la famille n'est pas, au départ, un objet d'étude primordial. En fait, mon sujet porte sur l'étude des Blancs créoles de la Martinique. Donc sur l'étude d'une élite coloniale en Martinique au XIX^e siècle et mon point de départ est l'étude d'un groupe social plus ou moins bien délimité car il y a toujours très peu d'études sociales sur ce groupe. On parle de gens qu'on ne connaît pas bien, ni dans leur structuration interne ou comment ils fonctionnent à l'intérieur du groupe, donc il y avait tout à étudier. Le prisme de mon travail est de saisir cette élite coloniale par ses circulations qui ne sont pas nécessairement des migrations. Rapidement, je me suis rendue compte que la famille allait être un objet méthodologique davantage qu'une approche thématique ; et je dirais que c'est plutôt au fur et à mesure de ma recherche que la famille est devenue une approche thématique. Pour cette recherche, j'ai constitué un corpus de vingt familles pour lesquelles j'ai fait des recherches d'état civil afin de retracer leur généalogie. Et ça a entraîné en fait la découverte de plusieurs champs historiques évoqués en introduction : l'histoire de la famille ou la démographie historique, qui étaient des champs que je ne maîtrisais pas du tout, ça a été vraiment une découverte absolue.

Au fur et à mesure de la lecture de l'historiographie de mon sujet, je me suis rendue compte qu'en fait c'était une approche thématique en soi, y compris pour ma recherche, parce qu'elle est considérée comme un lieu clé pour étudier les élites coloniales. Surtout quand on parle d'une élite qui est implantée de manière intergénérationnelle dans une seule et même colonie. En fait, c'est absolument fondamental de passer par la famille en tant qu'objet et de ne pas uniquement la considérer comme une méthodologie. Parce que comme tu l'as dit, il y a dans la famille, une logique de reproduction, notamment celle de la position dominante au cœur d'une société.

Ce qui m'a intéressé initialement a été de me demander dans quelle mesure la question de la matrimonialité allait être un lieu très important pour saisir ces logiques de reproduction. Ça m'a aidé à mieux connaître les personnes que j'étudiais. Évidemment, la famille c'est aussi une question économique puisqu'au cœur des familles il y a des notions de propriétés, de transmission de propriétés. Dans le contexte des élites coloniales construite sur la propriété foncière et la propriété d'êtres humains, elle est évidemment très importante. D'autant plus que cette élite se définit en termes de rentabilité, de richesse et d'accumulation des différents capitaux.

Les logiques immobilières sont aussi très visibles dans cette élite coloniale qui se forge au sein même de l'Ancien Régime et dont les logiques se poursuivent au cœur

du XIX^e siècle. Même si la plupart des familles que j'étudie ne sont pas nobles, n'ont pas de titre de noblesse, elles adoptent complètement les pratiques, les habitudes et les ethos de la noblesse au coeur du XIX^e siècle.

Dans un contexte colonial esclavagiste et post-esclavagiste, il y a aussi un intérêt fondamental à étudier la race et la catégorisation raciale. Or, l'appartenance à la famille et la généalogie sont des marqueurs extrêmement importants, au moins autant que le phénotype. Je travaille par exemple sur des individus qui se définissent comme Blancs, et ce n'est pas une question de couleur de peau, ou en tout cas pas uniquement. Ce qui est fondamental, c'est la généalogie, ce qui montre l'importance d'étudier les pratiques de la noblesse, puisque la généalogie y est fondamentale pour définir et pour catégoriser un individu d'un point de vue racial. Donc, pour être reconnu comme Blanc dans une société coloniale issue de l'Ancien Régime, il est fondamental pouvoir retracer la généalogie de l'individu, et pouvoir prouver, lorsque l'on se revendique en tant que Blanc·hes, son appartenance à deux familles blanches. D'où l'intérêt de connaître les familles par les régions et par les façons dont elles se construisent. C'est là qu'intervient la notion de genre dans la famille, parce que la question du mariage est centrale – ce qui n'est pas évident dans une société coloniale d'Ancien Régime où tout le monde ne se marie pas.

Jusqu'à l'abolition de l'esclavage, la plupart des individus libres de couleur et qui ne sont pas considérés comme mineurs ne se marient pas. On s'aperçoit que le mariage n'est pas la norme dans l'essentiel de la société. Je ne parle pas ici des esclaves, qui pour l'essentiel ne se marient pas parce qu'ils n'ont pas la maîtrise de leur propre corps et de leur propre vie. Le mariage est possible avec l'autorisation du maître. Quand aux Libres de couleur, ils ont la possibilité de se marier, mais la plupart ne le font pas parce que le mariage ne les intéresse pas. Soit parce qu'ils n'ont pas de biens à transmettre, auquel cas le mariage n'est pas du tout intéressant ; soit parce que, et c'est là que le genre intervient de nouveau, le mariage est essentiellement le fait des personnes catégorisées comme blanches ou comme faisant partie de l'élite sociale des Libres de couleur et la masse des Libres de couleur. La masse des libres de couleur en fait n'y voit pas d'intérêt, notamment les femmes, parce que dans les sociétés esclavagistes, on se rend compte que les femmes libres de couleur ont une autonomie économique beaucoup plus importante que les femmes blanches. Soit parce qu'elles ont un fond commerce, soit qu'elles sont elles-mêmes propriétaires de plantations ou d'esclaves qui les font vivre. On retrouve ces questions notamment dans les travaux de Jessica Balguy¹² sur les femmes libres de couleur, dont elle montre l'importante agentivité économique par rapport aux femmes blanches. Partant de ce constat, elles n'ont strictement aucun intérêt à se marier puisque elles sont indépendantes financièrement. Au XIX^e siècle, pourquoi se marier quand on peut être indépendante financièrement ? Ça n'a aucun

12. BALGUY Jessica, « Les indemnités du XIX^e siècle comme révélateur des organisations économiques et sociales des sociétés coloniales esclavagistes », dans CONCHON Anne *et al* (éd.), *Travail servile et dynamiques économiques XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2024, p. 225-234.

intérêt. D'où vient leur autonomie financière ? En général, soit d'un concubinage avec des hommes blancs créoles, soit parce qu'elles ont hérité, d'un capital, d'un petit pécule qui leur vient d'un père libre de couleur aisé ou blanc, qui leur transmettent des dons financiers ou des propriétés ou des esclaves. Donc, comme elles héritent par le concubinage, de manière un peu détournée d'un petit capital, elles n'ont pas la nécessité de se marier.

Voilà pourquoi la question du genre est fondamentale et comment elle croise complètement les enjeux raciaux. Les femmes blanches créoles, de leur côté, sont beaucoup plus strictement assignées à la fonction d'épouse et de mère. La maternité est également importante pour les femmes libres de couleur, mais elle n'est pas régie par un mariage et, ce qui leur permet d'échapper au contrôle social extrêmement strict. Et je rejoins ce que disait Camille Caparos à ce sujet, les femmes blanches créoles ont un rôle fondamental parce qu'en plus du capital et de la famille, de la transmission de la gloire de la famille, et ça je le vois vraiment très fortement dans les archives, elles transmettent un autre capital qui est celui du capital racial. Parce que la blancheur se transmet par les femmes, et c'est par elle qu'est garantie la pureté du sang blanc. Parce qu'on est dans les Amériques, la blancheur est un capital, elle signifie une position dominante, elle montre qu'on a toujours été libre et qu'on peut le prouver par l'appartenance à deux familles blanches. Ces appartenances, c'est à la femme blanche qu'on le doit. Donc de ce point de vue, la question de la pureté du sang, qui vaut pour absolument toutes les Amériques issues de l'esclavage, est un véritable capital.

Ce que j'avais pu observer en faisant une toute petite étude sur les pratiques matrimoniales, c'est que la matrimonialité est vraiment prise très au sérieux et joue un rôle très important, et il me semble que ça se voit par l'âge au mariage qui est légèrement moins élevé pour les femmes blanches créoles que pour le reste des femmes blanches métropolitaines par exemple. Elles se marient en moyenne vers 22 ans, alors qu'au XIX^e siècle en métropole, d'après les études, l'âge du mariage oscille entre 27 et 24 ans au plus tôt. D'après ce que je vois dans mes petits échantillons, c'est vraiment encore plus tôt. Donc on voit bien qu'il y a un très fort contrôle social sur les femmes blanches et créoles et qu'il y a un enjeu extrêmement fort de transmission du capital à la fois social, économique mais aussi racial.

Quand on regarde du côté des hommes blancs créoles, on constate un double standard flagrant, puisque, évidemment, pour les hommes blancs créoles le mariage est une norme fondamentale : toute la transmission du capital économique passe par là. Mais on remarque des écarts flagrants avec la norme, c'est-à-dire qu'il y a des relations extraconjugales avec des femmes non-blanches. Ça n'est pas toujours facile à voir. Vincent Cousseau qui est, justement, spécialiste de la démographie historique pour les sociétés esclavagistes¹³, a beaucoup étudié ce phénomène. Il montre notamment que l'externalisation des naissances hors mariage se fait systématiquement avec des

13. COUSSEAU Vincent, « La famille invisible. Illégitimité des naissances et construction des liens familiaux en Martinique (XVII^e siècle - début du XIX^e siècle) », *Annales de démographie historique*, n°122, 2011, pp. 41-67.

femmes non blanches. Les naissances hors mariages sont extrêmement rares pour les femmes blanches. Dans les rares cas que j'ai pu voir, la situation est régularisée par un mariage quelques années après. On constate une grande liberté sexuelle pour les hommes blancs en dehors des normes du mariage. Ce que je remarque c'est que c'est souvent avant le mariage qu'il existe une première famille dans laquelle des enfants naissent. Souvent, ces enfants naturels ne sont pas reconnus, mais parfois ils peuvent l'être. Ce dernier cas de figure est vraiment important parce que ça veut dire qu'il y a une transmission du nom et, dans une société esclavagiste, c'est très important puisque ça veut dire que le nom d'une famille blanche va être transmis à une branche non blanche. Pour l'étude, cela demande de bien connaître les familles et les noms de familles les pratiques sociales pour reconnaître qui est blanc et qui ne l'est pas. Je pourrais préciser quelque chose là-dessus, plus tard dans la discussion.

Là où la question du genre intervient aussi, me semble-t-il, pour mon groupe social, c'est dans la question de l'endogamie et de l'exogamie puisque dans le sens commun le groupe des Blancs créoles de la Martinique est connu pour être extrêmement endogame et pour pratiquer très largement les mariages consanguins. Ce qui est vrai. Cependant, j'ai trouvé quand même une relative ouverture à l'extérieur, donc une relative exogamie pour à peu près un tiers des mariages. Ce n'est pas rien et cela correspond plutôt aux constats communs de la démographie historique ; disant que plus on va vers les élites, plus les groupes sociaux ont tendance à être exogames et je remarque cette tendance pour mes acteurs. J'ai également constaté que cette ouverture relative se fait plutôt par les femmes. Il est assez compliqué de comprendre pourquoi, et on a plusieurs hypothèses. Par exemple, Vincent Cousseau va dire que c'est parce que les femmes blanches créoles vont avoir davantage d'intérêts ou avoir une prédilection plus importante pour les conjoints extérieurs au groupe, donc par exemple, pour les blancs bourgeois métropolitains. Cela leur permettrait d'échapper aux infidélités de leur mari avec des femmes non blanches, qui peuvent être très mal vécues, même si c'est très courant. À mon sens, cette explication n'est pas entièrement satisfaisante. Je pense que c'est aussi une façon d'étendre son réseau social et de conjurer en fait la perte du contrôle de la propriété en élargissant son contrôle social. La règle reste tout de même une très forte homogamie sociale. L'extension du milieu social par les femmes permet de compenser la dispersion du capital par une extension du réseau social. C'est une autre explication aussi qui reste à creuser.

Pour revenir sur la question de famille et du genre, on remarque, de manière pas très originale, des logiques différenciées en fonction du genre. On observe des pratiques genrées fortement corrélées aux enjeux raciaux dans mon terrain, puisque le genre influe sur la question de la préservation de la pureté du sang, dans la mesure où les hommes ne se voient pas autant investis de la question de la pureté du sang que la population féminine. On voit une articulation entre le genre et la race, qui donne aux hommes des possibilités plus grandes de transgression des normes ; puisque ces normes raciales sont à la fois omniprésentes, mais aussi transgressées en permanence. C'est vraiment la question du genre qui rend socialement acceptable ou non la transgression

de ces normes, mais aussi la question de savoir dans quelle mesure ils vont transgresser les normes. De toute façon, hommes et femmes doivent respecter le mariage. Donc, vraiment, deux gradients peuvent être tracés : un homme en concubinage avec une femme non blanche, ça peut faire jaser, mais c'est accepté, par contre l'inverse est impossible. En tout cas je ne l'ai pas observé, à l'exception d'un cas particulier qui démontre une sorte de déclassement social. Il y a vraiment une articulation extrêmement fine entre des logiques d'appartenance à la race, à la classe et au statut social.

Chloé CHATRIAN : Je remercie grandement mes collègues d'avoir pris la parole avant moi, parce que je me sens un peu démunie : je vois que mes deux camarades travaillent sur des élites et sur des corpus relativement restreints. Moi, je travaille sur des enfants par milliers, et plutôt que sur les familles, sur la permanence et la transformation de modèles familiaux dans un contexte et une institution spécifiques : la guerre et l'armée. Je me permets de revenir sur ma thèse d'une manière un peu générale avant de poser concrètement la question du genre ou de la famille.

Ma thèse propose d'étudier un objet encore largement marginal dans l'historiographie, d'où aussi la distance thématique entre les recherches de mes collègues et la mienne : la figure de l'enfant combattant du XIX^e siècle. Je me concentre sur la France entre la Révolution de 1789 et le début de la III^e République, ou plutôt, entre le déclenchement des guerres révolutionnaires jusqu'à la fin du conflit franco-prussien. J'examine la participation militaire d'individus de moins de 16 ans au combat, en articulant l'analyse de leurs expériences concrètes à l'étude des représentations et des sensibilités. Cette recherche vise à combler un double creux historiographique. D'une part, étudier une période encore peu explorée par les travaux sur les enfances combattantes, qui sont notamment centrés sur les deux guerres mondiales. D'autre part, étudier ce phénomène selon une approche croisée des catégories d'âges ou de genre, bien sûr, de statut militaire ou de construction sociale de la guerre ; on pourrait rajouter des familles et de l'enfance. Pour ce faire, j'ai mis en place une méthodologie mixte, c'est-à-dire l'exploitation systématique de registres matricules de plusieurs unités d'enfants avec un traitement quantitatif de données issues du Service Historique de la Défense (SHD) ; ainsi qu'une analyse qualitative de trajectoires individuelles à partir de ce dépouillement ; et une étude des représentations, appuyée sur un corpus de sources variées alliant l'iconographie, la presse, les chansons populaires, etc. Au cours du dépouillement, je me suis rendue compte que mon corpus rassemble bien plus d'individus que je ne l'imaginai : en fait j'ai pu identifier 2 500 à 3 000 enfants, qui sont enrôlés avant leur 16 ans, ce qui permet d'objectiver un phénomène à la fois massif et invisibilisé. Une extrapolation prudente de ces données permet d'estimer à près de 100 000 le nombre d'enfants ayant combattu au cours du XIX^e siècle, et étant engagé·es légalement dans les armées régulières françaises. Cette étude s'appuie donc sur une définition restrictive de la guerre, que j'entends comme un conflit armé interétatique et avec une conception historiquement située en France, et sur une

définition de l'enfance non moins restrictive, fondée sur des catégories juridiques et sociales du XIX^e siècle, beaucoup plus que sur un argument biologique qui ne tient pas. L'objectif, finalement, est d'appréhender l'engagement militaire infantile non pas comme une anomalie ou une survivance archaïque, véritablement dépassée, mais comme un fait social total qui nous pousse à nous interroger sur les normes, les pratiques institutionnelles, les imaginaires collectifs et les stratégies familiales. La problématique centrale de ma thèse est donc intéressante pour cette journée d'étude puisque je me demande quel est le sens de cet engagement enfant dans les armées françaises du XIX^e siècle ? Et comment on peut expliquer que ce qui apparaît tout à fait légitime en 1792 devienne progressivement intolérable à la fin du siècle. Je propose de comprendre cette présence infantine comme le produit d'une double disponibilité, même si ce terme pourrait être discuté. Disponibilité des enfants eux-mêmes, rendue possible par leur condition sociale, économique, symbolique et familiale, et celle des institutions et de la société qui, à un moment donné, tolèrent, valorisent, voire semblent encourager leur engagement dans les armées. Cette articulation, finalement, constitue le socle d'un modèle explicatif transversal à l'ensemble de ma recherche. J'accorde une attention particulière à la question de l'agentivité infantine, puisque les enfants sont souvent perçus comme des figures passives ou instrumentalisées, privées d'opinion ou de capacité d'action, ce qui nous ramène aux questions et clés de lecture familières aux études de genre. Mes sources révèlent plutôt des logiques d'engagement diverses : certains mineurs ont une volonté explicite de rejoindre les troupes par patriotisme – même si cela reste à interroger –, par désir d'émancipation, pour accompagner un proche, d'autres s'engagent selon une logique plus contrainte, comme la pauvreté, des dynamiques familiales ou l'absence d'une meilleure alternative. En reconstituant leur trajectoire, je cherche à dépasser l'opposition qui me semble un peu facile, entre contraintes et volontariat, pour prendre en compte des conditions sociales, affectives, institutionnelles qui rendent possible cet engagement. En fin de compte, cette recherche doctorale propose une réflexion historique, méthodologique et anthropologique sur la guerre comme espace de redéfinition des catégories d'âges, de genre et des formes de parentalité (plutôt que de famille). Elle contribue à éclairer les modalités concrètes par lesquelles des enfants ont été intégrés, que ce soit concrètement, symboliquement ou juridiquement aux projets militaires successifs de la Nation, tout en interrogeant les ambivalences, les résistances et les silences qui ont accompagné cette inclusion au fil du siècle.

Dans le cadre de cette table ronde, consacrée au rapport entre le genre et la famille, ma recherche apporte par conséquent une contribution un peu différente de ce que mes collègues ont déjà dit, en interrogeant la manière dont la guerre participe à la redéfinition conjointe, voire de l'une par l'autre, des structures de parenté et des normes de masculinité. L'engagement militaire des enfants éclaire en effet l'articulation entre les transformations de modèles familiaux et une mutation d'un modèle militaire, qui a été étudié évidemment par Alain Corbin. Loin de constituer une aberration, la figure de l'enfant combattant relève plutôt de dynamiques d'imbrication d'une sphère domes-

tique, vue comme féminine, et d'une sphère militaire, évidemment masculin, au cœur du processus de fabrication des masculinités et des virilités. Elle met en évidence la manière dont l'armée, en intégrant des enfants, redéfinit à la fois les hiérarchies générationnelles et des logiques de filiation. On voit également comment la masculinité militarisée, loin d'être univoque, est traversée par des tensions, et dans mon cas, des tensions entre l'exaltation de l'héroïsme juvénile et d'un discours protecteur sur l'enfance, entre la valorisation de cette précocité virile et l'affirmation d'un modèle éducatif et moral de plus en plus normatif.

Pour répondre à la question de Claire-Lise, je dirais que dans mon cas, genre et famille sont à la fois objet et outil méthodologique.

Claire-Lise GAILLARD : Merci beaucoup à vous trois de vous être prêtées à cet exercice et d'avoir répondu à mes questions en présentant vos recherches. Il est extrêmement intéressant de vous faire dialoguer ensemble malgré les disparités que tu pointais, puisque nous avons la grande chance d'avoir des dix-neuviémistes et des dix-huitiémistes. De ce point de vue là, puisqu'il y a un vrai nœud au moment de la Révolution qui change quand même beaucoup les choses, notamment l'inscription de l'idée de séparation des sphères dont on n'est toujours pas totalement sorti, avec la sphère privée (féminine, domestique, familiale) qui est la sphère des sentiments, des émotions ; et la sphère publique (masculine) qui elle est la sphère du politique, de l'armée, du monde marchand. Par cet arsenal normatif qui s'est constitué par le mouvement familialiste sous la Révolution, on voit bien par différentes études sur le XIX^e et le XX^e siècle à fortiori, combien, dans les pratiques, il est caduque. C'est d'autant plus intéressant de le voir, donc, dans la continuité avec le XVIII^e siècle.

Je voudrais maintenant vous questionner sur la place des émotions, des sentiments dans vos recherches respectives, justement parce que la famille est supposée en être le lieu par excellence. Est-ce-que ça survient ? Qu'est-ce-que ça dit aussi des rapports de genre ? Qu'est-ce que ça dit pour vos questions de recherche. Mais plus généralement, une question peut être plus centrale : il me semble que ce qui ressort dans vos trois présentations, c'est la dimension fondamentalement intersectionnelle de vos analyses. C'est-à-dire que dans des contextes historiquement situés, socialement situés, vous vous demandez ce qui détermine le plus les individus ? Est-ce-que c'est le genre, est-ce-que c'est la classe, est-ce-que c'est l'âge ? Et donc le sens de ma première question, avez-vous un élément un peu déterminant ? Qu'est ce qui détermine le plus les individus dans la situation que vous étudiez et qu'est ce qui peut faire varier ce déterminant là ? Quelle peut être la variable d'ajustement ?

Chloé CHATRIAN : Dans mon cas, c'est évidemment l'âge qui a déterminé le plus. Par contre, le fait d'avoir à faire seulement à des garçons est très déterminant, notamment parce qu'on pourrait très bien penser, compte tenu des statistiques sur les armées du XIX^e siècle, que parmi mes garçons se cachent de jeunes femmes dissimulées. Simple-ment, elles seraient invisibilisées par mes sources. On sait notamment que des femmes,

relativement nombreuses, combattaient dans les armées napoléoniennes en dissimulant leur genre. Ensuite, je dirais que le genre masculin est aussi très déterminant dans la mesure où, soit l'engagement militaire de l'enfant s'inscrit dans une norme familiale genrée, d'imitation du modèle du père, des frères, des aînés, éventuellement pour gagner un prestige social viril précocement ; soit il se produit dans un contexte où on l'explique par la défaillance de la mère, d'un mode de pensée. On explique les enfances irrégulières par le duo formé par un père absent et une mère défaillante. Ce discours, toujours existant aujourd'hui, est déjà récurrent au XIX^e siècle. Évidemment, il ne fonctionne pas, mais sert régulièrement des propos moralisateurs sur les structures familiales.

Claire-Lise GAILLARD : Et sur leur classe sociale ?

Chloé CHATRIAN : C'est difficile à dire parce qu'on a des enfants engagés dans des « dynasties militaires », qui vont se voir attribuer légalement un statut d'enfant de troupe en rejoignant le régiment de leur ascendant. Mais on a aussi affaire à des enfants dont on ne sait rien des origines. On peut penser que, un peu perdus dans le corps social, il se retrouvent là, comme ils auraient pu se retrouver ailleurs.

Camille CAPAROS : Pour ma recherche, ce qui détermine le plus les individus, c'est vraiment l'appartenance aux différentes noblesses – parlementaire, militaire, commerçante – ainsi que l'influence de ces milieux sur la pratique de l'écriture chez les femmes. Peut-on estimer qu'elles ont des cultures nobiliaires différentes ? Sont-elles considérées différemment dans leur famille ? En réalité, il est compliqué de répondre. Je pense qu'une femme de la noblesse se définit à la fois comme noble, comme l'épouse d'un parlementaire ou d'un capitaine de la Marine, tout en se réclamant de ses filiations paternelle et maternelle. Elles sont donc à la fois individu de l'élite et femme. C'est ce qui est ambivalent et ambigu chez les femmes que j'étudie. Elles ont à la fois un rôle public – représenter sa maison, sa classe sociale et son rang – tout en devant assurer un rôle privé – épouse, mère, maîtresse de maison – qui est lui aussi déterminant. Il est donc intéressant de constater qu'elles jouent sur tous les tableaux. Quand leur rang social n'est pas respecté, elles rappellent qu'elles sont les filles d'Untel et les épouses d'Untel ; au sein de la maison, elles rappellent leur rôle privé : je suis la mère, je suis la maîtresse de maison.

L'autre biais est celui du genre, puisque certaines n'hésitent pas à jouer de leur féminité. Par exemple, lorsque la marquise d'Albertas, qui se rend à Versailles pour affaires auprès des ministres, affirme que l'on pardonne aux femmes d'être inopportunes alors que ce n'est pas le cas pour les hommes. Elle n'hésite pas non plus à faire croire à un valet que les diamants qu'elle lui offre sont des vrais pour qu'il la laisse entrer facilement dans les salons. Selon elle, sa nature féminine lui accorde des droits, liés aux intrigues et à la sociabilité. Elle jouit et joue d'un double statut, celui de noble et celui de femme. En tant qu'élite, c'est la pureté de leur sang qui prévaut.

Adélaïde MARINE-GOUGEON : Mon sujet s’articule bien avec ce qui a été dit de l’histoire moderne, j’ai beaucoup lu les modernistes en démographie historique pour comprendre les familles que j’étudie, et dont les pratiques sociales sont situées dans l’Ancien Régime.

J’ai une vision très large du XIX^e siècle puisque mon travail débute au XVIII^e siècle, voire même au XVII^e siècle et se conclut à l’entre deux guerres. Pour revenir sur la question de l’intersectionnalité, je voudrais souligner que, dans une société post-esclavagiste ou esclavagiste, on ne peut pas séparer la question de la classe de celle de la race. Les deux s’articulent, et il y a un historien guadeloupéen qui parle « race sociale » ou d’ethno-classe. C’est-à-dire qu’être considéré comme blanc *de facto*, vous place au cœur de l’élite, c’est donc à la fois un marqueur de classe et un un marqueur racial. De même, lorsque l’on est catégorisé comme noir, on appartient à une certaine classe sociale et raciale. Donc on ne peut pas séparer les deux, même si, évidemment, il y a des dynamiques d’ascension sociale pour les individus à la fin du XIX^e siècle. Pour le groupe assez restreint que j’ai étudié dans ma thèse, j’ai beaucoup utilisé aussi la notion de caste. Le sociologue Loïc Wacquant, pour parler des Blancs aux États-Unis, a aussi tendance à utiliser la notion de caste¹⁴. Pourquoi ce terme ? Parce qu’il y a à la fois une agrégation des lieux de commandement, donc de domination sociale, raciale, économique et politique, et le tout se transmettant par le sang. Et ça c’est la définition de la caste en fait. Donc c’est pour ça que, pour le groupe social que j’étudie, j’utilise ce terme ; parce qu’il y a vraiment une transmission biologique par la filiation des fonctions de commandement par le mariage, par la transmission, et ça passe donc aussi par le capital transmis par les femmes.

Est-ce que le genre influe ? Évidemment, il influe très fortement sur les trajectoires, et notamment sur les trajectoires de mobilité. Les femmes ont tendance à circuler moins que les hommes. Et les Blancs créoles de la Martinique ne sont pas connus pour leur circulation. Les logiques de circulation pour les femmes sont beaucoup moins impératives que pour les hommes. Par exemple, pour les hommes, il est fondamental d’aller en France pour faire des études, secondaires ou dans le supérieur. Les femmes sont moins concernées parce qu’il y a des structures éducatives qui existent en Martinique. Ces structures sont suffisantes pour l’éducation des filles. C’est donc notamment sur ces logiques de circulations humaines que j’ai pu observer des différences genrées.

Claire-Lise GAILLARD : Il me semble que lié à cette question là, et donc aux déterminants et aux rapports de pouvoir qui sont les plus forts dans et hors de la famille, il existe une autre transversalité à vos trois champs de recherche, qui est de penser la contrainte ou l’agentivité. La famille est un espace de pouvoir, un cadre normatif et hiérarchique, ainsi que d’affinité non choisie.

J’aimerais savoir quels sont les interstices par lesquels vous pouvez percevoir l’agentivité de celles et de ceux qui subissent ces rapports de pouvoir – souvent les femmes

14. WACQUANT Loïc, “Revisiting territories of relegation: Class, ethnicity and state in the making of advanced marginality”, *Urban Studies*, 53(6), 2015, pp. 1077-1088.

les enfants—? Et puis en vous écoutant, j'ai aussi le sentiment qu'il y a parfois de différences entre l'ordre hiérarchique prescrit, donc l'ordre hiérarchique normatif et l'ordre hiérarchique de fait. Quelle configuration socio-temporelle peut subvertir l'ordre hiérarchique ? Qu'est ce qui permet, dans la famille, de transgresser l'ordre patriarcal ?

Chloé CHATRIAN : Concernant la question de l'agentivité, ce que j'ai constaté, c'est que la plupart des enfants qui quittent l'autorité familiale pour rejoindre l'armée, le font pour gagner une autorité personnelle, pour se soustraire d'une certaine manière à l'autorité parentale. Cela se fait dans un schéma d'émancipation : on s'engage pour devenir adulte et acquérir un rôle social.

110

Quand ils arrivent à l'armée, ils se retrouvent enfants dans la troupe, adoptés par le régiment ou soldats du rang. Donc ils passent d'un schéma d'autorité à un autre. L'interstice d'agentivité, c'est le moment où ils s'engagent. Et encore, ils s'engagent parce qu'on le leur permet.

Pour la famille, on ne sait pas et c'est assez dur à percevoir. Par contre, ce qui est sûr, c'est qu'à un moment donné, la personne chargée de les inscrire sur les registres de matricules accepte leur enrôlement. Les sources permettent assez mal de percevoir à quel point ils sont autonomes dans leur prise de décision militaire. C'est assez dur à voir, à part dans le cadre des désertions, par exemple, qui sont assez nombreuses.

Camille CAPAROS : Par rapport à l'agentivité des femmes, il y a plusieurs situations qui sont assez connues pour l'époque moderne. Le veuvage, bien sûr, qui permet aux femmes de se réapproprier leur liberté à la fois juridique, matrimoniale et d'action. Cependant, la femme mariée peut également faire preuve d'agentivité alors qu'elle devrait obéir et être soumise à son époux. Pourtant, certaines, dans diverses occasions, parviennent à acquérir une position de pouvoir.

C'est notamment le cas de l'épouse d'un seigneur campagnard, capitaine de cavalerie, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Pour lui, le mariage est clairement intéressé : il souhaite récupérer une dot, continuer sa carrière dans l'armée, parce qu'il souhaite la gloire militaire, tandis que son épouse pourra s'occuper de son domaine. Il l'abandonne quelques mois après leur union, alors qu'elle est enceinte et il ne la rejoint que sept ans plus tard. À ce moment-là, elle représente légalement le seigneur grâce à une procuration générale et spéciale signée devant notaire. Si elle a tous les pouvoirs, sa position de jeune femme, âgée d'à peine 24 ans, citadine sans aucune connaissance de l'agriculture, la place dans une posture compliquée. À cela s'ajoute le fait que son beau-père est toujours vivant et qu'il surveille de très près sa gestion domaniale. Elle est donc obligée de prendre le pouvoir, mais elle ne le veut pas, en tout cas elle ne se sent pas capable de l'assumer. Au départ, dans sa correspondance, elle se réfère tout le temps à son époux, mais au bout d'un certain temps, il ne répond plus – il a des maîtresses, il joue... – elle est donc contrainte à prendre le pouvoir mais, elle en est très malheureuse. Cela va à l'encontre de sa conception du mariage et de la famille. Au

bout d'un certain temps, elle dit à son époux qu'elle va le considérer comme mort, afin de ne plus espérer leurs retrouvailles et sa délivrance d'un rôle qui la dépasse. Elle va finalement prendre sa place de seigneuresse envers et contre elle-même. Il existe donc des interstices, où l'absence de l'homme permet à la femme de prendre du pouvoir. Les défaillances masculines permettent à des femmes de montrer leur agentivité et d'en laisser des traces en prenant la plume.

Dans le cadre du mariage, l'épouse peut avoir un véritable rôle. Elle est d'ailleurs élevée en ce sens. Par exemple, lorsqu'une jeune femme est éduquée au sein de la maison royale d'éducation de Saint-Cyr, à Versailles, elle est pleinement préparée à son rôle d'épouse et de mère catholique. L'une d'elle épouse un seigneur campagnard du plateau de Valensole. À son arrivée, elle prend en charge toute la comptabilité de son époux, que ce soit la comptabilité domestique, ou la comptabilité de la seigneurie. À Saint-Cyr, elle a en effet reçu des cours d'économie domestique. Aussi, son mari reconnaît ses capacités et lui fait confiance. Le pouvoir féminin repose également sur la relation conjugale puisque le chef de famille délègue une partie de son pouvoir à sa compagne. Si elle se montre capable et qu'elle a reçu une éducation pour, on lui laisse le choix et de la place. Ce qui est intéressant avec cette ancienne Demoiselle, c'est que, pour autant, elle est très soumise à son époux et suit strictement les devoirs qui lui incombent. Dans certains cas, les devoirs qui leur incombent peuvent être très pesants pour les maîtresses de maison qui confient leur souffrance. Donc ce n'est pas toujours une source de prise de position et d'agentivité. Cependant, elles font toujours preuve d'un certain courage et n'hésitent pas à rayer les hommes qui ne prennent pas en charge leur rôle de chef de famille, de seigneur ou de père. En effet, si les manuels de conduite et les pièces de théâtre de l'époque décrivent les femmes nobles comme dépensières, les sources privées nous prouvent souvent le contraire : dans les correspondances, les épouses fustigent souvent la mauvaise gestion financière de leur mari ou de leur fils. Au contraire, les femmes affichent une parfaite administration des dépenses et de leur maison, mettant en avant leur responsabilité domestique et maternelle. Elles gèrent le patrimoine avec honneur dans le but de le transmettre à leurs enfants.

Adélaïde MARINE-GOUGEON : De mon côté, la réponse n'est vraiment pas simple. Quelles sont les interstices de celles et ceux qui suivent les rapports sociaux ? Pour les femmes blanches, se dire qu'on subit le patriarcat ne va de soi, parce qu'il faut vraiment prendre en compte la position de cette minorité dans la situation coloniale esclavagiste. Il y a une expression que je ne suis pas seule à utiliser, on parle d'une situation obsidionale. Donc, ce qui prime, c'est l'idée de minorité assiégée et se dire que, si on ne respecte pas les règles, les normes de genre, race et de classe, on disparaît en tant que minorité dominante. C'est pour ça que les femmes, d'après ce que j'ai pu comprendre, ont plutôt tendance à embrasser les normes qui leur sont imposées et à ne pas trop les contester, parce qu'elles n'en ont aucun intérêt. C'est plutôt en se valorisant en tant que gardiennes, justement de la minorité, qu'elles trouvent en fait de la valeur.

Pour ce qui est de la question de l'agentivité, c'est difficile à dire. J'ai dû laisser de côté les sources des notaires, mais pour le cas étatsunien, il y a une étude qui existe – le droit n'est pas le même bien sûr –, et dont l'autrice, Stephanie E. Jones-Rogers¹⁵, montre le rôle économique très important des femmes propriétaires d'esclaves en tant qu'agentes économiques. Pour le cas des femmes blanches créoles, ce que j'ai pu voir c'est que, de toute façon, le capital passe par elles aussi. C'est-à-dire que dans la transmission de la propriété, – ce qui je crois est une spécificité coloniale –, le capital passe par les hommes et par les femmes, parce que chaque héritier, y compris les femmes, transmet des parts de la propriété. Cela change tout, puisque ça veut dire que chaque femme hérite de sa part de la plantation qui est pourvoyeuse de revenus. En se mariant, cette part est transférée au mari. Lorsqu'elles deviennent veuves, elles peuvent transmettre à leurs enfants, mais souvent elles délèguent à des intermédiaires leur capacité de gestion de l'économie de la plantation. Elles jouent tout de même un rôle économique, et c'est quelque chose à explorer pour la suite.

Claire-Lise GAILLARD : La question de la famille comme lieu de production de valeur est elle aussi transversale à vos sujets et il me semble que ça répond un peu à ma question initiale. Qui se demandait ce qu'on gagne considérer les individus comme les produits des rapports familiaux ? Et j'ai l'impression que les réponses que vous apportez, entre autres, c'est que ça permet de voir la valeur économique des individus dans les situations familiales, et notamment dans les situations de faillite de certains membres : l'absence du mari, l'absence des parents en l'occurrence et donc de voir ce que devient ce pouvoir économique ? Est-ce qu'on le transfère à d'autres ? Est-ce que d'autres l'utilisent ? Je voulais également vous faire réagir sur la notion de parenté déguisée. Est-ce que vous voyez des formes de parenté électives, donc des relations non familiales ou encore des affinités intimes dans la famille élargie ? Est-ce que vous pouvez voir comment ces relations là interagissent avec les liens familiaux, avec les liens du sang et qu'en est-il de la filiation et de la transmission, qui est un fil rouge de vos présentations ? Puisqu'il semble que ce n'est pas forcément le lien du sang, en tout cas pas direct qui la régit.

Chloé CHATRIAN : Effectivement, j'ai évoqué le terme de parenté, parce que, j'ai l'impression qu'on entend encore aujourd'hui l'idée que l'armée est une mère ou une famille complémentaire ou de substitution et j'ai l'impression que c'était déjà le cas au XIX^e siècle. On relève des cas où l'enfant s'engage avec ses frères, ses oncles, son père... et va chercher une figure tutélaire supplémentaire dans un gradé ou dans une relation de grand frère ou de sociabilité militaire spécifique. Donc il y a là des parents qui s'ajoutent, que l'on peut dire pour arriver à une espèce de famille symbolique et choisie où l'enfant combattant en grandissant va lui même passer les grades de la virilité, puis devenir le même grand frère ou futur père qui va adopter lui-même des espèces d'enfants mascottes.

15. JONES-ROGERS Stephanie E., *They were her property. White Women as Slave Owners in the American South*, Yale University Press, 2019.

Claire-Lise GAILLARD : Est-ce que ce sont tes catégories ou bien ce sont des catégories que tu observes chez les acteurs ?

Chloé CHATRIAN : Mes acteurs sont globalement silencieux. En revanche, on voit quand les enfants s'engagent, s'ils s'engagent en groupe, en famille ou quand toute une classe d'âge dans un village s'engage après le passage d'un régiment mené par un homme charismatique. On voit qu'il y a une idée d'imitation d'un modèle masculin, et surtout ce sont des modèles d'explications qui sont sortis de toutes les études sur les enfances violentes, irrégulières, combattantes pour le XX^e siècle. C'est-à-dire que lorsqu'on arrive à détecter une parole enfantine, ce qui n'existe à peu près pas dans mon cas, on se rend compte que c'est parce qu'on rentre en tant que mascotte, qu'on crée un lien très important avec un chef de corps qui nous a engagé, qui a accepté qu'on s'engage et qui va se substituer.

Sur la question de la transmission d'éducation, je trouve ça très intéressant que les femmes y participent, parce que cela est imperceptible dans le cadre de mon étude. Par contre, je vois bien qu'il y a l'idée d'une transmission d'une norme virile. Avec des dynasties militaires qu'on voit chez les élites, mais qu'on détecte aussi dans des classes plus populaires, avec les enfants qui vont récupérer une norme de virilité, soit d'un parent, soit d'un oncle, soit d'un modèle charismatique dans un village. Il y a donc ce modèle de transmission ou on peut supposer la femme agit, puisque on sait que l'épouse de militaire a aussi une fonction de transmission des normes militaro-viriles, que l'on voit encore aujourd'hui dans les familles de Saint-Cyriens.

Camille CAPAROS : La réponse est complexe. Comme j'étudie des papiers de famille, je travaille sur des communautés assez fermées. Par contre, comme je disais, je vois au-delà de la relation, époux/épouse ou mère/enfant, avec des cas de tantes qui s'occupent de leurs neveux et nièces, et qui se substituent aux parents. Elles deviennent de nouvelles figures d'autorité, notamment pendant la Révolution. Par exemple, un couple parental confie sa fille aux soins de sœurs célibataires qui vivent en Avignon et ce pendant les six années d'exil en Italie. Les deux sœurs célibataires deviennent des mères de substitution, transmettent leur vision de la famille, de la femme et de son rôle, etc., et entretiennent chez leur nièce l'idée d'indépendance. En effet, pour elles le mariage n'est pas une nécessité, d'autant plus que son père veut la marier en dessous de sa condition. Ces deux tantes se substituent donc au lien du sang direct que sont ses parents. Une autre forme de transmission féminine a pris une grande part dans ma thèse, celle qui a lieu entre les mères et les filles et entre les belles-mères et les belles-filles dans des conflits intergénérationnels, notamment par exemple sur la question de l'allaitement maternel. Plusieurs historiennes¹⁶ ont montré que l'allaitement maternel est de plus en plus promu par la médecine et la philosophie des Lumières au XVIII^e siècle. Donc, beaucoup de belles filles le mettent en application, même si cela contre leur statut social d'élite qui doit utiliser des nourrices. En tant que femmes nobles, elles sont

16. FOEHR-JANSSENS Yasmina et al. (éd.), *Allaiter de l'Antiquité à nos jours: Histoire et pratiques d'une culture en Europe*, Turnhout, Brepols, 2023.

perçues comme trop faibles pour allaiter leurs enfants, car cela abîme leur corps et leur esprit. Ici il y a un conflit au cœur de la transmission, où deux visions de la maternité et du rôle de mère se confrontent, avec finalement la revalorisation de l'enfant et de sa place dans la parenté.

Adélaïde MARINE-GOUGEON : Je cherche dans mon terrain s'il y a des parentés électives, des relations qui ne passeraient pas par la famille ; et je dirais que non. Non, parce que je parle d'un groupe social qui, au milieu du XIX^e siècle représente tout au plus 9 000 personnes – au début du siècle, ils sont 10 000 d'après les recensements et en 1848 ils sont à peu près 9 000. De plus, je m'intéresse à une élite parmi ce groupe social, ce qui représente encore moins de personnes. Par la force des choses, ils sont à peu près tous apparentés de près ou de loin, d'où la forte probabilité du mariage consanguin. Quand bien même ils ne sont pas apparentés, les relations de sociabilité font qu'ils se retrouvent fréquemment entre parents, alliés ou amis. Donc c'est un groupe social en fait, qui se construit aussi par la filiation et par la parenté. Cet élément en est constitutif, donc on n'échappe pas à ce réseau familial.

115

Il faut rappeler que ces familles ont beaucoup d'enfants, une petite famille a au moins trois enfants qui parviennent à l'âge adulte, pour les grandes familles c'est une dizaine. À propos d'enfants confiés à des personnes autres que des parents, j'ai un exemple. On voit d'ailleurs là le point commun avec le travail de Camille, puisque j'ai aussi des écrits du for privé et des documents familiaux. Dans l'un de ces recueils qui s'appelle *Mémoire de Békées*, j'ai un exemple d'un couple parental qui confie l'une de ses filles à un couple sans enfants, frère ou sœur de l'un·e des membres du premier couple. Il n'y a pas de rupture familiale.

Pour un petit parallèle avec le sujet de Chloé, j'ai croisé un certain nombre de militaires, et dans les troupes coloniales, je retrouve des liens familiaux au sein de ce réseau. J'ai aussi beaucoup utilisé le travail d'une collègue moderniste, Cécile Alexandre¹⁷, qui a fait sa thèse sur la transmission de la culture familiale, et cette notion de culture familiale a vraiment structuré absolument tout mon travail, notamment pour expliquer les mobilités qui se retrouvent de génération en génération.

Comme je vous ai entendu parler du célibat, avec cet exemple fascinant des deux sœurs célibataires qui transmettent la culture du célibat à leur nièce, ça m'amène à une autre question : est-ce que vous identifiez des effets de contexte, d'ensemble, de terrain, sur les structures familiales que vous observez ? Adélaïde, par exemple, tu nous as dit que le mariage n'était pas la norme de la société coloniale, donc quid du célibat par rapport au concubinage ? Camille, tu nous a parlé de la spécificité de la noblesse et de l'importance centrale du mariage de génération en génération. Et puis Chloé, je m'interrogeais sur l'effet du contexte très spécifique de la guerre ou tout simplement du milieu militaire, sur les structures familiales. En l'occurrence, comme tu as à la fois des enfants seuls et des familles, est-ce que ce ne sont que des familles

17. ALEXANDRE Cécile, *Transmissions et cultures familiales : enquête sur la population de Charleville (1740-1890)*, thèse de doctorat, réalisée sous la direction de Vincent Gourdon, Sorbonne Université, 2023.

d'hommes ? Est-ce-que ces soldats se marient ? Où est-ce que par homo société masculine cela arrive plus tard ? Quels sont les effets des contextes spécifiques que vous étudiez sur les structures et, éventuellement, les recompositions familiales ?

Chloé CHATRIAN : La question des femmes dans les armées au XIX^e siècle est fascinante parce qu'on sait qu'il y a des combattantes qui sont invisibilisées dans les sources. On sait aussi qu'il y a des cantinières, vivandières, lavandières, etc. Et, évidemment, on sait que, surtout au début du XIX^e siècle, toute une société pseudo-civile ou pseudo-militaire gravite autour des troupes en garnison ou en campagne, dont des prostituées bien sûr. J'ai relevé des cas d'enfants qui naissent dans les armées, ce qui laisse entrevoir soit un mariage entre un soldat et une femme des armées, du moins une relation qui dure suffisamment longtemps pour que l'enfant naisse, la femme alors n'est probablement pas combattante mais elle vit dans la périphérie très proche de la troupe ; soit des enfants qui arrivent très jeunes, soit des cas d'adoption. L'armée elle-même adopte les orphelins qu'elle fait. Lorsqu'un père de famille meurt au combat, ses enfants ont plus de chances d'être recueillis par son régiment qu'un autre enfant dont les parents sont vivants, y compris dans l'armée. C'est un peu comme si l'armée assumait une espèce de dette sociale. Il y a donc un contexte spécifique militaire et même un contexte spécifique aux temps de guerre.

Chloé CAPAROS : Forcément, quand on parle de la noblesse, ça influence la conception de la famille, parce que c'est une institution qui doit se perpétuer financièrement, socialement... Le mariage est donc une étape importante (mais pas obligatoire) pour les jeunes représentants du second ordre. Dans ce contexte, les femmes sont des instruments d'élévation sociale pour les Marquis provençaux, par exemple, qui se marient avec des parisiennes ou avec les filles de parlementaires afin de gagner du prestige social. De la même façon, les héritières sont très appréciées sur le marché matrimonial car elles offrent souvent une dot confortable, accompagnée de terres, de titres, d'armoiries, etc. Cela a forcément une influence sur la structure familiale, les femmes se trouvant dans un entre-deux parfois inconfortable : elles doivent fidélité à la maison paternelle tout en entrant dans une autre communauté qui n'a pas forcément les mêmes ambitions. On peut même aller jusqu'à parler d'une véritable acculturation pour des jeunes femmes qui doivent afficher leur nouvelle appartenance, par exemple en modifiant leur signature ou plus drastiquement en reniant leur famille d'origine. C'est parfois une source de souffrance chez ces femmes qui, par exemple, doivent vendre leurs biens paraphernaux (c'est-à-dire leur appartenant en propre comme un patrimoine transmis par leur père au moment de leur mariage) afin de sauver le domaine de leur époux. À cela s'ajoute le fait que l'on attend d'elles qu'elles soient de parfaites épouses et des mères accomplies, qui donnent naissance à une descendance mâle. Si cela existe aussi au sein des autres catégories sociales, l'enjeu est majeur pour la noblesse : l'héritier mâle reçoit le patrimoine matériel, financier, social et symbolique.

Les femmes ont un grand rôle à jouer dans cette transmission.

Chloé CHATRIAN : Est-ce que tu as pu voir si le fait d'abandonner les biens de son père au profit de son mari, s'inscrirait éventuellement plutôt dans le cadre de familles très pratiquantes, où la religiosité est très présente ?

Chloé CAPAROS : Pour répondre à ta question, je peux de nouveau développer l'exemple de l'épouse du capitaine de cavalerie qui a été abandonnée peu de temps après le mariage. Le fait est qu'elle est beaucoup plus riche que lui et qu'il l'a clairement épousée pour sa dot car la seigneurie est clairement déficitaire. La jeune femme protège tout de même son patrimoine puisque le contrat de mariage indique plusieurs biens paraphernaux. Finalement, lorsqu'elle est seule à la tête de la seigneurie, elle va devoir les céder afin de sauver le domaine familial. Je pense qu'elle le fait par devoir conjugal au départ, puis pour sauvegarder l'héritage et le statut social de son fils. En effet, elle parle de sacrifice au sein de sa correspondance, un sacrifice qui pourrait relever des devoirs du seigneur, assez liés à ceux de la chevalerie, mais cette femme est également très croyante et invoque souvent le nom de Dieu comme un sauveur et un protecteur qui finira par lui rendre justice des sacrifices accomplis pour sa famille.

117

Adélaïde MARINE-GOUGEON : Pour ce qui est du célibat, bien sûr, ça existe dans chaque famille et à chaque génération. Comme les adelphies sont nombreuses, il y a souvent une sœur, un frère qui ne se marie pas, sans doute par choix ou parce qu'il n'y a pas assez de terrains. Je ne pourrais pas rentrer dans le détail à l'individu près, en tout cas c'est évidemment minoritaire mais ça existe et on le voit à chaque génération. Est-ce que c'est pour préserver le patrimoine de la famille comme le dit Juliette Eyméoud¹⁸ ? Est-ce que c'est dans une logique de préservation de la famille ? Il m'est difficile de répondre. En revanche, sur la question de rupture avec sa famille d'origine, là c'est une différence majeure. Surtout dans les mariages endogames, où on se marie au sein de son groupe social. Ces mariages servent à resserrer les liens de solidarité davantage qu'il y a ruptures ou confrontations. Ils se font entre voisins. Ce sont donc des affaires économiques où on va accumuler des parts de la plantation dans la commune voisine. Le mariage resserre les liens et renforce la solidarité qui est fondamentale pour que cette minorité de Blancs dominants puisse survivre. La preuve, c'est qu'ils sont toujours là, en possession dominante stratégique, donc ça fonctionne bien. Lorsqu'ils se marient avec des éléments extérieurs, ce qui concerne quand même souvent les femmes, ils sont détenteurs de parts. Lorsqu'il faut vendre, on vend sa part, et dans ce cas-là, la famille en Martinique est informée. On voit quand même que les hommes de la famille s'occupent de la stratégie familiale. Je ne vois pas du tout cette question de sacrifice. Ce qui est revendiqué dans les écrits du for privé, c'est justement la question de la solidarité. Elle est la condition pour survivre. Ce qui est montré dans les sources, c'est une communauté solide dans laquelle il n'y a jamais de problèmes d'argent, et où

18. Juliette Eyméoud, *Le Siècle Du Célibat, Des Célibataires Nobles En France Au XVII^e Siècle*, Rennes, PUR, 2025.

dès qu'il y a un membre endetté, la dette est reprise par les autres. C'est ce que je constate dans des documents notariés à quelques endroits, mais dès lors qu'il y a des liens familiaux, j'ai du mal à croire qu'il n'y ait pas de conflit d'héritage. Malgré ces conflits, la solidarité est imposée par le contexte de minorité assiégée qui aide à la résolution des conflits.

Claire-Lise GAILLARD : Ce qui ressort de vos interventions, c'est la question de ce que ça coûte aux femmes. On voit sur vos terrains des choses qui sont déjà connues, que vous venez relire avec d'autres apports. Comme le dit Lévi-Strauss, les femmes sont les supports de circulation du patrimoine dans un échange qui, d'ailleurs, est souvent géré par d'autres qu'elles, ce qui s'illustre au moment du choix du conjoint : leur avis arrive souvent à la dernière étape. Une fois que cet échange est acté, c'est quand même à elles que revient la nécessité de faire fructifier le patrimoine si la liberté leur en est laissée, ou en tout cas de ne pas dilapider la fortune familiale.

118

Public 1 : J'ai une question à adresser à Chloé, que je remercie pour sa présentation. Tu évoquais la masculinité de ces jeunes garçons qui s'engagent, et l'esprit familial qui passe de la famille de sang à celle du corps militaire. Est-ce que ces jeunes garçons restent longtemps dans le corps de l'armée ? Et as-tu pu observer des mariages inter-familiaux, entre les familles de deux jeunes combattants par exemple, qui se construisent autour d'une expérience commune de la guerre ou de l'armée ?

Chloé CHATRIAN : C'est une question que je ne me suis pas posée et dont la réponse me semble difficile à faire apparaître. Globalement, sur la durée d'engagement, je n'ai pas relevé d'homogénéité. Certains enfants s'engagent pour trois mois et d'autres s'engagent dans un contexte spécifique. J'ai un cas, pendant la guerre de 1870, d'un engagé volontaire d'une quinzaine d'années qui s'engage quand le régiment passe dans sa ville alors qu'elle est assiégée. Il semble que c'est pour cela qu'il s'engage dans un régiment qui vient d'arriver en renfort dans la ville : il est probable qu'il veuille participer à l'effort ou même sauver sa peau dans un temps troublé jusqu'à l'échelle locale. Il quitte l'armée dès la défaite. D'autres font de très longues carrières ou meurent soldats. Il y a également beaucoup de déserteurs, mais qui désertent à l'âge adulte – cela peut être trois ou cinq ans plus tard.

À mon avis, l'observation statistique de l'âge d'entrée ne serait pas parlante à ce sujet car elle aboutit à des résultats trop hétérogènes. La question qui m'obsède un peu, c'est celle de la désertion. Parce que cette désertion : va clairement dans le sens d'un maintien de l'agentivité enfantine après l'engagement. En effet, si on a beaucoup de mal à voir l'agentivité des soldats qu'ils soient enfants combattants ou non (si ce n'est dans les cas d'exactions, de mutineries, de jugements en Cour martiale), la désertion dit qu'elle est encore là. Donc si j'ai une statistique, et c'est le cas puisqu'il y a en proportion plus de déserteurs engagés avant leur 16 ans qu'après (au moins au début de la période),

c'est qu'il y a une singularité du groupe. Quelque chose dans l'engagement précoce vient expliquer. C'est la raison de ces désertions qui m'intéresse.

Public 2 : Je voudrais demander à Camille s'il y a une spécificité de la noblesse d'épée. Dans le sens où il y aurait par exemple une mortalité ou un absentéisme supérieur dans la noblesse d'épée par rapport à la noblesse de robe ou la noblesse marchande qui pourrait expliquer un rôle accru des femmes dans la transmission de la mémoire familiale et dans la gestion du patrimoine.

Chloé CAPAROS : Je n'ai pas de statistique à présenter, mais je constate un rôle accru des femmes dans les différentes noblesses. Par exemple, au sein de la noblesse de robe, les femmes sont tout aussi investies que la noblesse d'épée. En effet, cela dépend parfois de l'investissement de l'époux dans la gestion de la famille et des biens. Par exemple, j'ai étudié le cas de la fille d'un Président de la Cour des comptes d'Aix qui épouse le fils d'un parlementaire. Le mariage semble clairement déséquilibré : elle offre une dot très conséquente alors que la famille du jeune homme ne peut promettre que des biens en devenir car le père assure toujours ses fonctions de parlementaire et de seigneur. Très rapidement, les lettres montrent que le couple ne s'entend pas sur l'administration de leurs biens et le mari part finalement s'installer à Paris, laissant son épouse seule avec leurs trois enfants. Elle se retrouve alors à la tête de la seigneurie de façon non officielle, car son époux ne lui a pas signé de procuration devant notaire. Pour autant, elle va devoir administrer la seigneurie maritale pendant de nombreuses années : gérer les récoltes, rembourser les dettes, intenter des procès, etc. alors même que son époux mène grand train à la capitale. Elle confie à son frère le dénouement et la détresse dans laquelle elle se trouve. En effet, ce qui est flagrant, c'est souvent la pauvreté dans laquelle ces femmes sont abandonnées, une pauvreté qui est à la fois économique et sociale. Incapables de tenir leur rang, elles se retirent du monde et vivent seules tandis que leur époux est à la cour ou dans l'armée.

Public 3 : J'ai une question pour Adélaïde. Puisque tu parles de minorité assiégée, cette conscience de groupe malgré leur nombre, c'est qu'il y a la conscience d'une solidarité ? J'aimerais savoir comment ça se voit dans les sources ? Est-ce qu'il y a un vocabulaire de la peur, de la terreur, qui montre que ces groupes se sentent en danger ou est-ce que c'est plus subtil et sur le temps long ?

Adélaïde MARINE-GOUGEON : Ça n'est pas subtil du tout, parce qu'en fait la peur, elle s'exprime par rapport aux autres catégories socio-raciales de la population. On en parle beaucoup et c'est central à Saint-Domingue - de 1791, lors de l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue, à 1804, l'indépendance d'Haïti. C'est le cauchemar absolu, et ça le reste jusqu'à la fin du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. Ça les terrorise, et ils l'expriment dès qu'il y a la moindre contestation de leur domination sociale et politique.

Cette peur infuse tout le XIX^e siècle et s'illustre par exemple quand des Libres de couleur, en 1820 commencent à exprimer leur volonté d'avoir les mêmes droits civiques que les Blancs. C'est la panique, beaucoup pensent que ça va aboutir à l'extermination des Blancs. Même chose dès qu'il y a une grève ou, en 1848, la révolte du 22 mai. Il faut rappeler qu'une famille dans une plantation, c'est un groupe de 10 personnes face à parfois des centaines d'esclaves. Dans la société, c'est 9 à 10 000 personnes pour à peu près 80 000, 90 000, 100 000 personnes non blanches.

À partir de 1848, on voit que les anciens Libres de couleur, qui deviennent en fait des mulâtres, veulent prendre leur place dans les professions libérales et la direction politique de la colonie, et ça les Blancs créoles ne le supportent pas. Ils mettent alors en oeuvre des stratégies discursives dans la presse, auprès du pouvoir central, auprès du gouverneur, pour accuser cette élite de couleur de vouloir éradiquer les blancs, de vouloir les chasser, et c'est ce qui s'appelle la substitution. On peut faire le lien avec la notion de grand remplacement, mais moins du point de vue démographique que politique. L'idée revient en permanence jusqu'à la fin du siècle, notamment aux moments où s'installent les Républiques.

Public 4 : J'ai une question pour Camille sur une femme que tu peux observer dans tes recherches, notamment celle qui a une autonomie du fait de l'absence du mari vis-à-vis non pas de la cellule familiale, mais plutôt des hiérarchies sociales, notamment dans le contexte rural, dans les sociétés villageoises. Est-ce qu'il advient à ce moment-là qu'elles obtiennent plus de droits dans la fabrique ou les assemblées villageoises, comme ça peut être le cas des veuves. Prennent-elles ces rôles là ?

Camille CAPAROS : Effectivement, souvent elles sont reconnues comme étant des dames – qui pourrait être le féminin de seigneur, mais il est également possible d'utiliser le terme de seigneuresse. Quand il y a un conflit au sein des communautés et qu'elles doivent, par exemple, défendre des droits seigneuriaux, elles prennent le rôle de dames et elles vont rappeler leurs droits seigneuriaux. Par exemple, il y a un conflit de pâturage, de droit d'exploitation de la forêt, etc., elles sont reconnues publiquement par l'administration royale comme des dames contre la communauté de tel ou tel bourg. Elles sont aussi reconnues comme des dames lorsqu'elles s'attaquent à l'administration royale pour des droits qui ne sont pas reconnus. Par exemple, dans le cas de la construction de canaux d'irrigation dans les alentours d'Aix : une dame n'hésite pas à attaquer la province qui ne respecte pas son domaine seigneurial et qui le dénature en le coupant en deux par un canal d'irrigation. Ses lettres énumèrent les devoirs du seigneur comme protecteur des terres et des communautés qui y vivent et qui travaillent la terre. Parfois, même sans acte de procuration de la part de leur mari, elles assument publiquement les devoirs du seigneur. Cela est visible lorsqu'elles prennent la plume au sein du livre de raison familial : à ce moment-là, elles font preuve d'agentivité sans l'aval de leur mari et sans reconnaissance juridique quelconque.

Présentation des auteurs

Balthazar DOMBRET s'est dirigé, après une licence d'histoire à Sorbonne Université, vers un master recherche en histoire contemporaine. Après un premier mémoire dirigé par Bruno Dumézil et Arnaud-Dominique Houte intitulé *Réceptions et représentations des Barbares sous la III^e République, 1870-1914*, il réalise un second mémoire, également dirigé par M. Houte, et portant sur *Les accidents d'automobiles à travers la presse, 1919-1929*. Actuellement, sa recherche de doctorat s'intéresse aux *Expériences des violences interindividuelles à Paris. Regards croisés de la police et de la presse, 1900-1932*, sous la direction du même professeur.

120

Pierre JULHES est agrégé d'histoire, actuellement doctorant en histoire contemporaine à Sorbonne Université, rattaché au Centre d'histoire du XIX^e siècle. Sa thèse porte sur l'histoire sociale et administrative du contrôle des lieux d'enfermement dans la France du XIX^e siècle. Il a également travaillé sur l'histoire des circulations savantes en matière pénitentiaire, en Europe, au XIX^e siècle.

Alex RELICOVSCHI est doctorant en histoire contemporaine à l'Université du Luxembourg (C²DH). Après un mémoire de master en histoire moderne soutenu à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2022 et dirigé par Jean-François Chauvard, il travaille aujourd'hui sur l'histoire des mobilités urbaines dans la Grande Région (Saar-Lor-Lux), avec comme étude de cas la ville de Dudelange entre la fin du XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, sous la direction de Machteld Venken. À partir d'un large corpus d'archives numérisées, ses recherches portent sur l'histoire des migrations, la critique digitale des sources et l'histoire des pratiques administratives.

Théo BEHRA est doctorant en histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg (UMR 3400 - Art, Civilisation et Histoire de l'Europe). Depuis 2023, il prépare une thèse intitulée *Fraudes et contrebande dans la région du Rhin supérieur (1815-1870)*, sous la co-direction de Nicolas Bourguinat et Alexandre Sumpf. En 2024-2025, il a occupé le poste d'ingénieur d'études à la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA), où il a participé au développement du site *Germanosearch* et au projet « Archives disséminées » consacré à l'étude des migrations allemandes.

Claire-Lise GAILLARD est docteure en histoire contemporaine, chargée de recherches à l'Institut National d'Études Démographiques. Elle est spécialiste de l'histoire sociale et culturelle des intimités et travaille notamment sur l'histoire du couple et du célibat et des amitiés.

Camille CAPAROS est docteure en histoire moderne d'Aix-Marseille Université. Elle a mené une thèse intitulée *La plume des secondes. Papiers de famille et écriture féminine dans la noblesse de la France méridionale (XVII^e-début du XIX^e s.)* sous la direction d'Emmanuelle Chapron et d'Isabelle Luciani. Son travail de doctorat a donné lieu à plusieurs publications entre 2017 et 2026. Elle est actuellement professeure d'histoire-géographie dans un lycée marseillais.

Chloé CHATRIAN est doctorante au Centre d'histoire du XIX^e siècle, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Sa thèse, qu'elle prépare sous la direction d'Anne-Emmanuelle Demartini est consacrée aux enfants combattants dans les armées françaises au XIX^e siècle. Cette recherche doctorale est soutenue par une allocation de recherche en histoire du ministère des Armées ainsi que par la bourse de recherche Minou Amir-Aslani de la Fondation Napoléon. Chloé Chatrian est aussi membre du Groupe de recherche en histoire de la Guerre (GRHG), groupe international de recherche dont la vocation est d'oeuvrer au renouvellement de l'étude du fait militaire. Ses travaux contribuent au renouvellement de l'histoire de la guerre par une attention particulière portée aux sensibilités et représentations, mais aussi aux notions de violence, vulnérabilité et engagement.

Thomas MAROT est étudiant en troisième année de licence (L3) d'histoire à Sorbonne Université. En 2025, il a activement participé au projet « Intelligence artificielle », dans le cadre d'un cours d'histoire des sociétés européennes à l'époque contemporaine, et à la rédaction de cet article.

Adelaïde MARINE-GOUGEON est agrégée et docteure en histoire contemporaine. Sa thèse porte sur les identités des familles Blanches créoles de la Martinique dans la seconde moitié du XIX^e siècle, entre transcolonialisme et affirmation nationaliste. Elle s'intéresse aux frontières raciales, métissages et circulations dans la Martinique du XIX^e siècle et à l'histoire des élites françaises en contexte colonial. Ses publications portent sur les réseaux et circulations des Blancs créoles ainsi que sur le métissage dans les Antilles françaises au XIX^e siècle.

